

Rapport

La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) a tenu sa 35^e session les 8 et 9 octobre 2018 à Erevan (Arménie), sous la présidence de M. Zohrab Mnatsakanyan, ministre des Affaires étrangères de la République d'Arménie.

1. Ouverture des travaux

1.1. Allocution du Président de la Conférence ministérielle

Le ministre des Affaires étrangères de la République d'Arménie ouvre les travaux de la Conférence ministérielle, honoré d'accueillir les participants dans le même complexe où Erevan a, pour la première fois, accueilli la CMF en 2015. Il remercie son prédécesseur, M. Edward Nalbandian, sous l'impulsion duquel l'Arménie a pris la présidence de la Conférence ministérielle et obtenu la tenue du XVII^e Sommet de la Francophonie à Erevan. En exprimant sa tristesse à la suite du décès, le 1^{er} octobre 2018, de Charles Aznavour, grand Français, grand Arménien et grand citoyen du monde, il relève que le deuil qui vient de frapper la Francophonie l'a privée de l'un de ses plus grands ambassadeurs. Il fait observer une minute de silence en hommage à l'éminent artiste, qui a porté toute sa vie les valeurs de la diversité culturelle, de la solidarité et de l'humanisme, qui sont à la base de la Francophonie. Il indique que l'Arménie, s'étant vu confier l'organisation du Sommet, mesure l'honneur qui lui a été fait comme la responsabilité qui en découle et réitère la détermination de son pays d'organiser des travaux de haute teneur. Affirmant que la Francophonie est un levier important pour la promotion de la langue française en Arménie, mais qu'elle ne se limite pas seulement à cet aspect linguistique, il indique que pour les Arméniens, elle est aussi le cadre de l'expression des solidarités et des diversités, amenant à se pencher sur les grands enjeux du monde pour s'efforcer d'apporter des réponses conformes aux valeurs défendues. Eu égard à la représentation géographique de l'Organisation sur l'ensemble des continents, la Francophonie constitue une plateforme importante de coopération et d'échanges dans les domaines économiques, éducatifs et culturels. Elle donne l'opportunité à ses membres de mieux se connaître, de respecter le Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité. Les liens de coopération noués au sein de l'Organisation visent à promouvoir ces valeurs qui constituent le gage de la paix et de la stabilité dans les relations internationales. Pour le ministre, le Vivre ensemble ne concerne pas seulement les gouvernements, mais aussi les peuples, les femmes et les hommes des pays membres doivent continuer à être au centre du projet francophone. Durant la prochaine présidence arménienne du Sommet de la Francophonie, il espère que les pays œuvreront ensemble pour la promotion des valeurs de la Francophonie. Pour conclure, il souligne que l'Arménie traverse une période où le peuple arménien a réaffirmé son attachement aux valeurs de la liberté, de la démocratie et des droits de l'Homme, des valeurs qui sont celles de la Francophonie et qui représentant la marque de leur évolution de velours. Il espère que chacun des membres de la famille francophone découvrira à sa manière la nouvelle Arménie qui s'appuie sur une histoire plusieurs fois millénaire, une capitale de 2800 ans et un héritage culturel exceptionnel au sein de la richesse culturelle de l'espace francophone. Il souhaite plein succès aux travaux de la Conférence et la bienvenue en Arménie à tous les participants.

1.2. Constitution du bureau

Le bureau de la Conférence, présidé par l'Arménie, est constitué comme suit :

- vice-présidents : Madagascar, Laos, Andorre ;
- rapporteur général : Tchad.

1.3. Approbation du projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux

La Conférence adopte l'ordre du jour et l'ordonnancement de ses travaux.

1.4. Adoption du projet de rapport de la précédente session de la CMF

La Conférence adopte le rapport de sa 34^e session, tenue à Paris les 25 et 26 novembre 2017.

2. Rapport des travaux du Conseil permanent de la Francophonie

2.1 Rapport par la Secrétaire générale de la Francophonie, présidente du CPF

En qualité de présidente du CPF, la Secrétaire générale de la Francophonie, M^{me} Michaëlle Jean, rend compte des travaux de la session tenue la veille ainsi que des précédentes sessions tenues en 2018. Elle précise que le CPF s'est réuni à trois reprises depuis la 34^e session de la CMF, tenue à Paris en novembre 2017. Avant de les commenter brièvement, elle appelle l'attention sur les relevés des décisions de ces trois sessions, tenues respectivement le 6 avril, le 3 juillet et le 7 octobre, que la CMF est appelée à entériner et qui témoignent de la densité des travaux.

Elle évoque tout d'abord l'hommage rendu par le Conseil permanent à Charles Aznavour, décédé quelques jours à peine avant les instances d'Erevan, où il devait venir célébrer la langue française. Un hommage a également été rendu à d'autres personnalités disparues récemment : l'ancien secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, prix Nobel de la Paix en 2001, décédé le 18 août, ainsi que le président de la République socialiste du Vietnam, Tran Dai Quang, décédé le 21 septembre. Une minute de silence a été observée en leur mémoire ainsi qu'à celle des victimes civiles et militaires des nombreux attentats terroristes survenus ces derniers mois dans l'espace francophone.

Le Conseil permanent a exprimé sa profonde préoccupation face au fléau du terrorisme et du crime organisé transnational. Il a salué le lancement du Réseau francophone sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme. Il s'est félicité de l'attribution du prix Nobel de la paix en 2018 au D^r Denis Mukwege et à M^{me} Nadia Murad pour leurs efforts visant à mettre fin à l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre.

La Secrétaire générale expose que depuis la dernière session de la CMF, le CPF s'est attaché au suivi des dossiers politiques et de l'action économique de l'Organisation ainsi que des questions de coopération, administratives et financières, de même qu'à l'élaboration de la programmation 2019-2022 de l'OIF. Il a continué à suivre la mise en œuvre des engagements souscrits lors du Sommet d'Antananarivo, dont le bilan sera présenté au cours de cette session par la présidence malgache. La Secrétaire générale souligne la place importante que les questions politiques et diplomatiques ont occupée dans les travaux du CPF, qui a régulièrement fait le point sur la situation politique dans l'espace francophone, plusieurs pays faisant l'objet d'une attention spécifique. Le CPF a ainsi manifesté son appui aux plaidoyers et actions que l'OIF mène au service de la paix, de la démocratie, des droits et libertés, et de l'État de droit dans l'espace francophone. Pour tous les pays traversant des situations difficiles et de grande tension, le Conseil permanent s'est associé à l'action

d'accompagnement et de médiation de l'OIF en faveur d'un dialogue inclusif, du règlement pacifique des différends et des crises, ou encore du respect de leurs constitutions. Il a reconnu le travail intense et assidu mené au sein des nombreuses missions politiques et techniques déployées par l'OIF pour accompagner les processus électoraux et apprécié que l'expertise de l'OIF dans ce domaine soit toujours et davantage sollicitée. Il a en outre rappelé l'importance de la Déclaration de Bamako pour le respect des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés et de la Déclaration de Saint-Boniface pour la prévention des conflits et la sécurité humaine. À ce propos, la Secrétaire générale appelle l'attention sur la démarche d'approfondissement engagée lors de la conférence *Saint-Boniface, 12 ans après*, tenue du 9 au 11 mai 2018 à Ottawa, avec le soutien du Canada. Elle explique que cette démarche vise l'adoption d'un cadre d'action et de mise en œuvre opérationnelle qui tiennent compte des nouveaux défis. À côté de ces dossiers politiques, le CPF a aussi été informé de la poursuite des actions de mise en œuvre des stratégies économique et numérique pour la Francophonie, notamment en direction des femmes et des jeunes.

Un point sur la préparation du Sommet d'Erevan a, de plus, été fait régulièrement devant le CPF, la session de la veille y ayant été largement consacrée. À ce sujet, la Secrétaire générale informe la CMF que les textes destinés au Sommet, qui sont soumis à son examen préalable, résultent de nombreuses séances de travail tenues par le comité *ad hoc* de rédaction présidé par l'Arménie et des orientations formulées par le CPF. Ce dernier a approuvé la veille le projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux du XVII^e Sommet de la Francophonie, qu'il transmet à la CMF, de même que l'avant-projet de la Déclaration d'Erevan consacrée au thème du Sommet, *Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone*, qui s'articule autour de trois thématiques :

- Vivre ensemble dans le partage des valeurs humanistes ;
- Vivre ensemble dans un espace solidaire ;
- Vivre ensemble dans le respect de la diversité linguistique et culturelle.

Le Conseil permanent transmet aussi à la CMF le projet d'*Appel francophone pour le Vivre ensemble*, proposé par l'Arménie pour mettre en avant, de façon non contraignante, l'ensemble des principes et valeurs qui régissent ce Vivre ensemble, ainsi que six projets de résolutions, portant respectivement sur :

- les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone ;
- l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme ;
- le 25^e anniversaire des Principes de Paris ;
- la participation culturelle ;
- le transfert de connaissances et la valorisation de la recherche ;
- les maladies tropicales négligées.

La Secrétaire générale attire toutefois l'attention de la Conférence sur le fait que les discussions au niveau du CPF n'ont pas permis de dégager de consensus sur certains paragraphes du projet de Déclaration, notamment celui sur l'évolution en faveur de l'abolition de la peine de mort au sein de l'espace francophone. Le texte du projet de résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone n'ayant pas non plus recueilli le consensus à ce stade, le CPF a demandé au président du Comité *ad hoc* de rédaction, l'ambassadeur Christian Ter Stepanian, de poursuivre les consultations et d'en porter le résultat à l'attention de la CMF pour décision au cours de la présente session. Enfin, le Conseil permanent lui transmet le projet de *Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles*, en réponse à la décision du Sommet d'Antananarivo de doter la communauté francophone d'un texte de référence pour contribuer à cet enjeu capital. S'agissant des demandes d'adhésion ou de modification de statut au Sommet d'Erevan, le CPF

transmet à la Conférence un Avis, qui lui sera présenté au point de l'ordre du jour consacré à cette question.

Puis la Secrétaire générale mentionne trois événements organisés en préparation des instances d'Erevan et dont les conclusions sont appelées à nourrir la réflexion et les actions de l'OIF :

- la 11^e Conférence des OING, qui a réuni du 12 au 14 septembre à Erevan les 127 OING et ONG ayant obtenu l'accréditation auprès de la Francophonie dans le cadre des nouvelles *Directives régissant les relations de la Francophonie avec les organisations internationales non gouvernementales (OING) et les organisations non gouvernementales (ONG)*, que la CMF avait donné mandat au CPF d'adopter ;
- la 2^e Conférence internationale des jeunes francophones, qui a réuni 200 jeunes du 17 au 19 septembre à Genève ;
- la 3^e Conférence internationale de la Francophonie pour le dialogue des cultures et des religions, qui s'est déroulée du 12 au 14 septembre à Fès.

S'agissant des questions de coopération, administratives et financières concernant l'OIF, outre les documents et décisions adoptés au cours de l'année 2018 que la CMF est invitée à entériner, le CPF lui soumet pour adoption :

- le projet de programmation quadriennale 2019-2022 de l'OIF ;
- le projet de résolution portant adoption du budget et fixation des contributions statutaires de l'OIF au titre de l'exercice 2019-2022, sachant que l'indexation de 1,5% fera l'objet d'un examen annuel à partir du budget de 2020 pour en déterminer le taux adéquat, ainsi que le projet de résolution portant ouverture des crédits pour l'année 2019 ;
- le projet de création d'un bureau régional de l'OIF pour l'Afrique du Nord en 2019 à Tunis et d'un bureau régional pour le Moyen-Orient en 2020 ou 2021 à Beyrouth ;
- la proposition de renouvellement du mandat de quatre ans de la Cour des comptes du Maroc en qualité d'auditeur externe de l'OIF et du FMU à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- la proposition de renouvellement et de désignation pour quatre ans, à partir du 1^{er} janvier 2019, du mandat de la présidente du Tribunal d'appel de l'OIF exercé par M^{me} Louise Otis (Canada-Québec) et des deux assesseurs : M. Joseph Chaoul (Liban) et M^{me} Alimata Coulibaly Oui (Burkina Faso). Il est en outre proposé de nommer au poste de président suppléant M. José Christian Londoumon, (RCA) et aux postes d'assesseurs suppléants, M. Papa Makha Ndiaye (Sénégal) et M^{me} Anick Hélène Bidia Zadi (Côte d'Ivoire).

La Secrétaire générale complète ce compte rendu en signalant qu'à chacune de ses sessions le CPF a entendu les communications de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), des opérateurs et des conférences ministérielles permanentes, avec lesquels l'OIF s'attache à renforcer les synergies, et qui ont régulièrement présenté les principaux éléments de la mise en œuvre de leur programmation.

Pour finir, elle signale :

- la publication du rapport *La langue française dans le monde 2018* ;
- l'organisation, en marge de la CMF, d'une réunion informelle des ministres et chefs de délégation des pays membres de l'Union européenne et membres ou observateurs à l'OIF consacrée à la situation de la langue française et du multilinguisme à l'Union européenne, qui est ouverte à toutes les délégations souhaitant y prendre part ;
- la publication du rapport sur les migrations, qui fait suite au débat à huis clos tenu lors de la 34^e session de la CMF sur le thème *Migrations et protection des droits de l'Homme à l'épreuve de la traite des êtres humains* et à la déclaration de la CMF y afférente ;
- l'adoption par le CPF d'une politique de consolidation de la transparence de l'OIF pour mieux rendre compte de l'utilisation des fonds publics et privés dont elle dispose.

Enfin elle remercie tous les membres des commissions, comités et groupes de travail pour leur contribution et adresse à l'administrateur de l'OIF, M. Adama Ouane, ses félicitations pour son travail efficace et son engagement, en y associant l'ensemble des membres du personnel.

2.2 Débat et décisions

Le président soumet tout d'abord à l'approbation de la CMF le projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux du Sommet. La Conférence entérine ce document, qui sera transmis en l'état aux chefs d'État et de gouvernement.

Le président invite ensuite les chefs de délégation à se prononcer sur les avant-projets de la Déclaration d'Erevan, de l'Appel francophone d'Erevan pour le Vivre ensemble ainsi que sur les six avant-projets de résolutions transmis par le CPF. Il note que tous ces documents ont fait l'objet d'un examen approfondi au sein du Comité *ad hoc* de rédaction, puis du CPF, et qu'à l'exception de la Déclaration et de la résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix, les travaux ont permis de parvenir à des textes consensuels. En ouvrant le débat, le président invite les délégations à approuver l'Appel francophone d'Erevan et les cinq autres projets de résolutions.

L'ensemble des intervenants ont rendu hommage à l'artiste Charles Aznavour, citoyen français, arménien et du monde, grand ambassadeur de la langue française. En remerciant le gouvernement et le peuple arméniens pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé, ils ont salué l'attachement de l'Arménie à la Francophonie et à ses valeurs. Les intervenants ont par ailleurs présenté leurs condoléances à la délégation vietnamienne à la suite de la disparition du président Tran Dai Quang, le 21 septembre 2018, et ont adressé leurs vives sympathies au peuple de Haïti frappé par un important séisme. Ils ont rendu hommage à M. Kofi Annan, secrétaire général de l'Organisation des Nations unies de 1997 à 2006, décédé le 18 août 2018.

Le ministre des Affaires étrangères de Madagascar salue la qualité du rapport de la Secrétaire générale, riche et concis, ainsi que les contributions des opérateurs et de chaque État et gouvernement membres de l'OIF à l'édification d'une Francophonie des solutions. Il plaide pour que l'Organisation continue d'amplifier, par son action, les avancées considérables déjà réalisées dans un espace francophone complexe et évoque, à titre d'exemples, le Burundi, la République démocratique du Congo, la Thaïlande et le Cameroun, qui enregistrent des progrès significatifs après avoir connu une situation de crise. Concernant Madagascar, il informe que le pays avance vers la tenue d'élections libres, transparentes et inclusives, dans le strict respect de la disposition constitutionnelle et auxquelles participera le président sortant, qui a déposé sa démission afin de pouvoir se porter candidat. À ce sujet, il souligne le soutien infaillible de l'OIF dans le processus électoral. S'agissant du projet de Déclaration d'Erevan et du débat autour du paragraphe sur la peine de mort, Madagascar n'émet aucune réserve. Précisant que son pays a aboli la peine de mort en décembre 2014, le ministre appuie les efforts dans ce sens et invite chacun à considérer ce paragraphe comme un encouragement. Enfin, il salue l'adoption, à l'unanimité, de nombreuses résolutions essentielles pour l'avenir de l'espace francophone.

La Secrétaire d'État de la Suisse félicite la Secrétaire générale pour la qualité de son rapport et son engagement sans faille envers la Francophonie et se réjouit de l'adoption, par une large majorité, d'une résolution visant à faire de la participation culturelle un facteur de cohésion sociale, ainsi que de l'élaboration, par les équipes de l'OIF, d'une stratégie visant l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'espace francophone, qui sera portée pour adoption au Sommet. Particulièrement attentive à ce thème, la Secrétaire d'État informe que la délégation suisse a contribué activement à la Conférence des femmes francophones qui s'est déroulée en novembre dernier à Bucarest. Elle évoque également la participation des jeunes au sein des instances de l'OIF et du Sommet d'Erevan, déjà présents deux ans auparavant, au Sommet d'Antananarivo ; elle se réjouit par conséquent de l'institutionnalisation de cet apport. Concernant les discussions relatives à la peine de mort, la Suisse, militant pour son abolition, se félicite du

lancement de discussions ouvertes et franches sur ce sujet depuis le Sommet d'Antananarivo, qui se sont poursuivies avec le Groupe de rédaction des textes du Sommet d'Erevan. La Secrétaire d'État souligne le fait que cette question ait pu être débattue au CPF et mise à l'ordre du jour de la CMF ce qui constitue, selon elle, une avancée majeure. Elle rappelle que l'OIF compte à ce jour une majorité importante de pays considérés comme abolitionnistes, de fait ou de droit. La Suisse a proposé en instances de l'OIF un paragraphe consensuel qui reconnaît la situation abolitionniste sans stigmatiser les pays qui ont choisi de ne pas abolir la peine de mort, ni préjuger de leur droit ou de leur souveraineté en la matière. Toutefois, au vu des dissensions autour de ce sujet, la Suisse, soucieuse du bon fonctionnement des instances et de la préservation de l'unité de la famille francophone, se range à la décision de la CMF. La Secrétaire d'État exprime néanmoins la vive préoccupation de son pays au regard de la tendance inquiétante consistant à bloquer les discussions sur des thèmes touchant le cœur de l'action de l'OIF comme le respect des droits de l'Homme.

La représentante personnelle du président de la République arabe d'Égypte rappelle que la Francophonie est un espace de partage et d'expériences diverses, dans lequel se croisent différents intérêts et sensibilités. En cela, elle estime que les initiatives prises par les États et les gouvernements membres doivent viser le bien et les intérêts de chacun afin d'éviter de l'incompréhension ou une situation de blocage des instances. Si le droit à la vie est fondamental, inhérent à la personne humaine, et doit être protégé par la loi comme le prévoit l'article 6 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, la représentante personnelle juge toutefois qu'il n'est pas opportun de discuter d'un tel sujet et d'élaborer un paragraphe sur cette question à un moment si difficile pour l'Égypte et l'Afrique en général, exposés à une menace terroriste omniprésente. Elle considère qu'il faut être plus attentif à la sensibilité de chacun et attendre des études plus probantes pour ouvrir ce débat.

Le secrétaire d'État français auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères exprime aux autorités arméniennes son admiration face à leur investissement dans la famille francophone. Il remercie les délégations qui ont présenté leurs condoléances à l'Arménie et à la France à la suite du décès de Charles Aznavour, figure emblématique qui a su montrer que la langue française pouvait être à elle seule une patrie et un monde à part entière. Heureux de se retrouver à Erevan avec tous les membres de la Francophonie, il rappelle le choix du président de la République française d'un investissement massif en faveur de la langue française et du plurilinguisme dont a témoigné son discours du 20 mars 2018 à l'Académie française. À ses yeux, le thème du Sommet d'Erevan montre combien la famille francophone réunie autour d'une langue en partage, avec des situations différentes selon les pays, incarne à la fois l'unité et la diversité. Évoquant l'important sujet qu'est la peine de mort, il estime que l'on peut voir le verre à moitié plein ou à moitié vide, car même si l'on ne peut pas parvenir à écrire ce paragraphe, le débat progresse, l'important étant, selon lui, de continuer à dialoguer sans opposer un camp à un autre. Évoquant l'annonce par le ministre des Affaires étrangères belge de l'accueil par la Belgique en février 2019 du 7^e Congrès mondial contre la peine de mort à l'occasion des trente ans de l'adoption par l'ONU d'un protocole visant son abolition, il appelle la Francophonie à continuer de traiter les sujets sans tabou, comme par le passé. En terminant, il cite les *Réflexions sur la peine capitale* publiées en 1957 par Albert Camus et Arthur Koestler, qui démontraient le caractère non-dissuasif de la peine de mort, laquelle ne saurait « *intimider l'homme jeté dans le crime comme on l'est dans le malheur* ». Dans l'attente de la discussion sur la Déclaration et la résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix est reportée, il donne son aval aux textes proposés en ce qui concerne l'Appel et les autres projets de résolutions.

La ministre du Tourisme, des Langues officielles et de la Francophonie du Canada remercie la Secrétaire générale pour son rapport détaillé sur l'état de la démocratie dans l'espace francophone et salue la pertinence des actions menées en faveur des droits des femmes et des filles. Ayant fait remarquer que le Canada, où un Canadien sur cinq est né à l'étranger, est très attaché au thème du Vivre ensemble, elle souligne que, dans un pays de

37 millions d'habitants, les 8 millions de Canadiens francophones mesurent l'importance de promouvoir et de protéger la langue française. Elle fait part de l'appel du Premier ministre du Canada à collaborer pour défendre et renforcer l'usage de la langue française dans le monde entier, y compris dans le numérique, compte tenu de l'impact des technologies sur la langue et sur la diversité culturelle. Elle insiste sur la responsabilité qu'a la Francophonie de protéger la langue française dans le cyberspace afin d'éviter la barrière linguistique. Elle souligne le travail de l'Unesco dans ce domaine par rapport à l'omniprésence de l'anglais et du mandarin. Il lui semble toutefois nécessaire d'aller plus loin pour favoriser l'accès en langue française sur les plateformes existantes mais aussi pour développer des plateformes de diffusion francophones par nature, notamment via TV5 Monde et ses partenaires ; il en va à ses yeux de l'avenir de la langue française. Elle propose que les prochains rendez-vous francophones fassent une bonne part à la question de la langue française dans le numérique. À ce propos, elle salue le lancement du Réseau francophone des ministres chargés du numérique et espère que cette discussion sera poursuivie dans ce forum. En terminant, elle félicite les délégations qui ont participé à la rédaction des textes destinés au Sommet d'Erevan et qui s'efforcent d'atteindre un consensus sur les paragraphes relatifs à la situation au Moyen-Orient sous la houlette de l'ambassadeur Ter Stepanian. Elle explique que, tout en espérant parvenir à un texte consensuel, le Canada ne peut accepter certains éléments de langage, qui n'ont pas été endossés dans d'autres cadres multilatéraux.

Le représentant de la Guinée félicite la Secrétaire générale pour son rapport et salue le thème retenu pour le Sommet, qui prend tout son sens au regard de l'actualité internationale, marquée par la montée des nationalismes sous des oripeaux de protectionnisme. Il met l'accent sur la nécessité de redynamiser les valeurs de solidarité et de renforcer les moyens pour la réalisation des objectifs fixés. Répondre à la crise migratoire, au terrorisme violent et à la crise transfrontalière passe selon lui par une meilleure inclusion socio-économique des couches vulnérables de la société, en particulier les femmes et les jeunes. Le représentant évoque la paix, la justice, la tolérance et le développement de capacités à travers l'éducation, rappelant le deuil de nombreuses familles. Il félicite l'OIF pour l'organisation de la deuxième conférence internationale des jeunes francophones qui apporte des réponses aux jeunes en étroite collaboration avec l'initiative Libres ensemble, à laquelle son pays souscrit pleinement en ce qu'elle propose de contribuer à la quête de solutions viables pour endiguer le terrorisme. Il apprécie les actions de l'OIF pour la promotion de l'égalité femme-homme et les initiatives développées pour l'avènement d'une société de l'information inclusive dans un monde où la diffusion des savoirs et des connaissances constitue un défi pour certains pays. Il salue les missions de l'OIF visant à faire de l'espace francophone un lieu de rencontres, de compréhension et de solidarité, relevant que le Sommet sera une occasion supplémentaire de renforcer le rôle de l'Organisation et de réaffirmer son engagement à construire un monde de paix et de solidarité.

Le ministre de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Francophonie du Sénégal relève que le contexte géopolitique mondial marqué par les menaces et la montée des extrémismes oblige les pays à mutualiser leurs efforts pour promouvoir les valeurs du Vivre ensemble. Le Sénégal apprécie la contribution de l'OIF à la préservation de la paix et de la stabilité dans l'espace francophone, notamment par la promotion et la protection des droits de l'Homme. Le ministre appelle à renforcer la coopération pour la lutte contre le terrorisme et se félicite de la mise en place du réseau Francoprev, tout en invitant l'ensemble des pays à continuer à investir davantage dans l'éducation et la formation pour combattre l'obscurantisme. Dans cet esprit, Dakar a abrité le partenariat mondial pour l'éducation. Le ministre défend l'idée d'une approche globale et concertée de la question migratoire, espérant que les réfugiés connaîtront un sort meilleur grâce au *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières* qui doit être adopté prochainement. Il estime par ailleurs que la mise en œuvre de l'Accord de Paris pour le climat mérite toute l'attention requise. Les femmes et les jeunes, vecteurs de paix et acteurs de développement, doivent continuer à être au cœur des priorités de la Francophonie, pas seulement comme bénéficiaires mais surtout comme acteurs. Le Sénégal accorde une grande

importance à la stratégie en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes qui doit être adoptée. Il estime par ailleurs que le plaidoyer pour le respect de la diversité culturelle ne pourrait apporter ses fruits sans une action parallèle pour agir sur la fracture économique et sociale. Aussi, il lui semble prioritaire de combler le retard en matière de développement numérique, dont le potentiel est largement sous exploité. L'enjeu majeur est le maintien de l'influence du français et le dynamisme de l'environnement francophone, qui constituent les deux faces d'une même pièce. Le ministre considère que l'espace francophone doit être rendu attractif en encourageant la mobilité et l'innovation. À l'approche des 50 ans de l'OIF en 2020, il réitère l'engagement constant du Sénégal pour la construction d'une Francophonie de la solidarité. Il fait part d'événements importants que son pays organisera, tels que la cinquième édition du forum international à Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique ; la première édition du forum francophone de Dakar « la Francophonie comme facteur d'intégration par le numérique », dont l'enjeu sera d'être une plateforme de réflexion prospective ; et la troisième conférence internationale sur l'émergence de l'Afrique qui se tiendra du 17 au 19 janvier 2019. Il informe la CMF de la candidature sénégalaise à la présidence du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies à partir de janvier 2019 et compte sur le soutien francophone.

L'ambassadeur de la République démocratique populaire du Laos félicite la Secrétaire générale pour son rapport détaillé et exhaustif, relevant que le thème du Vivre ensemble revêt une importance particulière dans un monde confronté aux conflits, à la pauvreté, à l'inégalité, à l'injustice et aux calamités naturelles. La Francophonie permet à ses membres de tisser des liens d'amitié et de coopération. Au cours de deux décennies, le monde a changé avec rapidité et complexité, confrontant la paix mondiale à des défis politiques territoriaux de violation de la souveraineté. Alors que les relations entre pays sont de plus en plus marquées par l'usage de la force, les inégalités et l'ingérence sans signe de compromis, les guerres menacent les petits pays et les pays enclavés. Dans ce contexte de fragilité mondiale, l'ambassadeur s'interroge sur la source de la paix, qu'il associe à la solidarité entre les peuples, aux valeurs humanistes, au respect de la diversité et à la prospérité des pays, qui doivent figurer en tête des arrangements multilatéraux. Tout en protégeant la paix, il est persuadé de la nécessité d'interdire la guerre pour que les peuples puissent vivre sans peur de la violence et exempter le monde des armes de destruction massive. Le Laos considère qu'il n'existe pas de paix sans développement et pas de développement sans paix. Il appelle à trouver une solution à la crise internationale en promouvant une culture de la paix et en s'engageant au plus haut niveau. S'agissant du droit à la paix, le Laos estime que si la Francophonie veut rester pertinente, elle doit redynamiser sa vitalité et s'engager pour que le thème du vivre en paix, Vivre ensemble puisse se matérialiser.

Le correspondant national au ministère des Affaires étrangères de la Bulgarie salue la détermination de la Secrétaire générale pour le renforcement de la coopération francophone. Il partage la conviction qu'un partenariat unissant la société civile et les acteurs de la Francophonie est une condition essentielle au développement. L'OIF, organisation multilatérale, est une plateforme de solidarité fondée sur les valeurs de démocratie, de respect des droits de l'Homme et de l'État de droit. Le projet de Déclaration d'Erevan, l'appel francophone pour le Vivre ensemble et les autres documents présentés reflètent cette réalité. La Bulgarie soutient l'ensemble des documents.

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Congolais de l'étranger de la République du Congo félicite la Secrétaire générale pour la qualité de son rapport et le dynamisme dont elle a fait preuve tout au long de son mandat. Il réitère l'attachement de la République du Congo aux principes fondateurs de l'OIF, véritable socle sur lequel s'appuyer pour relever le défi de la lutte contre la pauvreté, de la paix et du développement durable au sein de l'espace commun francophone. Thème du Sommet d'Erevan, le *Vivre ensemble* suggère que la paix est un préalable indispensable à tout processus de développement durable et invite donc à trouver des solutions efficaces contre les menaces à la paix. À ce titre, le ministre salue les efforts de la Francophonie pour apporter des réponses aux problèmes actuels du monde,

changer le destin de la communauté francophone et atteindre les objectifs de développement durable pour des sociétés plus justes et prospères. Aussi, il appelle l'attention de tous sur la portée des actions des décideurs politiques, qui seront jugés par les générations futures, et rappelle que son pays, abritant une partie des forêts du bassin du Congo, s'emploie à préserver ce bien commun à toute l'humanité ; le Congo compte toutefois sur les aides multiformes de la communauté internationale pour y parvenir. Ainsi, il exprime la reconnaissance de son pays pour l'appui de l'OIF, à travers l'IFDD, au processus d'opérationnalisation du fonds bleu pour le bassin du Congo. Cet instrument, mis en place à la suite de l'Accord de Paris, vise à préserver plus efficacement les eaux et forêts du bassin du Congo, deuxième poumon vert du monde après l'Amazonie. Enfin, le ministre approuve le projet de déclaration et les projets de résolutions qui seront transmises au Sommet.

La représentante personnelle du Premier ministre du Québec, évoquant la tenue des élections générales au Québec, le 1^{er} octobre dernier, confirme la présence du nouveau Premier ministre du Québec, M. François Legault, au Sommet, dont elle salue le thème du Vivre ensemble. La Déclaration d'Erevan et l'Appel francophone d'Erevan pour le Vivre ensemble constituent des engagements forts en faveur de la paix, la démocratie et des droits de la personne. Elle estime que la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes, longtemps attendue, représente une étape charnière pour la promotion des droits de toutes les femmes au sein de l'espace francophone. Le gouvernement québécois entend contribuer activement à la mise en œuvre de ce document qui interpelle l'ensemble des États et gouvernements membres, ainsi que tout le dispositif francophone. Par ailleurs, l'examen de la situation politique dans l'espace francophone démontrant une instabilité persistante dans certaines régions, elle invite la Francophonie à poursuivre ses efforts de médiation, en privilégiant systématiquement un dialogue inclusif et en appuyant la consolidation des institutions démocratiques. Acteur important en la matière, le gouvernement du Québec participe activement au transfert de compétences qui est une clef d'action politique pour l'Organisation. Il considère que la résolution sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme proposée pour adoption aux chefs d'État et de gouvernement s'avèrera un outil précieux en matière d'éducation à la démocratie et de lutte contre toutes les discriminations. Pour conclure, le Canada-Québec encourage la Francophonie à développer des mécanismes innovants pour que chacun puisse bénéficier de la protection et de la dignité auquel tout être humain peut aspirer.

La ministre des Affaires étrangères d'Andorre remercie la Secrétaire générale pour la qualité de son rapport et le personnel des instances de l'OIF pour le travail réalisé. Dans un contexte où le multilatéralisme est menacé, elle revient sur le lancement crucial de l'Appel francophone pour le Vivre ensemble qui vise à préserver un multilatéralisme inclusif et efficace, ne laissant personne de côté et assurant l'égalité entre tous les citoyens. Pour la principauté d'Andorre, les valeurs du Vivre ensemble se construisent dès l'enfance, notamment à travers l'école qui se doit de poser les fondations et de proposer des actions d'éducation citoyenne aux élèves. L'éducation à la citoyenneté ainsi qu'au respect et la protection de l'environnement est un outil essentiel pour former et sensibiliser les jeunes générations en faveur de la construction d'une économie verte et citoyenne. La ministre rappelle que la valorisation des bonnes pratiques et leur transmission à l'espace francophone relève de la responsabilité des États membres et des efforts doivent être faits à ce niveau. Forte de son multilinguisme, vecteur de mobilisation et d'innovation, Andorre souhaite mobiliser les jeunes des différents espaces linguistiques en mettant l'innovation au service du développement durable. Elle ajoute que l'Andorre est candidate pour présider le sommet ibéro-américain, en 2020, dans un esprit de partage et de solidarité entre les différents espaces linguistiques. Andorre s'engage à soutenir tous les efforts de l'OIF pour le Vivre ensemble et soutient sans réserve l'Appel francophone pour le Vivre ensemble. Elle souhaite qu'un consensus se dégage par ailleurs concernant la Déclaration d'Erevan.

Le chef de délégation du royaume du Cambodge excuse l'absence du vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de la Coopération. Au sujet du thème de ce Sommet, il rappelle que la Cambodge a payé un lourd tribut pour convertir le Vivre ensemble en réalité concrète et souligne que l'intégration, qui en est le parfait synonyme, est au cœur du projet du gouvernement cambodgien tant à l'échelle nationale et régionale que mondiale. La Francophonie institutionnelle, dont le défunt roi du Cambodge, Norodom Sihanouk, est l'un des pères fondateurs, avait pour idée fondamentale de mettre la langue française au service de la solidarité, du développement et du rapprochement des peuples par le dialogue permanent des civilisations. Depuis, le chef de délégation se réjouit des adhésions à l'OIF du Vietnam en 1970 et du Laos en 1972, et de la Thaïlande, actuellement suspendue des instances de l'OIF et pour laquelle il demande une réévaluation du statut au sein de l'Organisation. L'intégration au niveau mondial s'effectue pour le Cambodge dans une suite logique avec l'intégration locale et régionale et parallèlement aux progrès réalisés sur le plan national. Il rappelle la décision, prise en 2006 par le Cambodge, de participer aux efforts de paix de l'ONU. Enfin, les actions dans la lutte contre les changements climatiques et contre le crime organisé et la radicalisation sont d'autres exemples concrets de l'intégration du Cambodge au niveau mondial tout comme les nombreuses coopérations bilatérales et multilatérales menées avec l'Afrique, l'Europe et le Pacifique. Le chef de la délégation émet le souhait d'organiser, dans les années à venir, le Sommet de la Francophonie à Phnom Penh. Concernant la tenue des élections législatives, en juillet dernier, il informe que 20 partis politiques ont présenté des candidats et une participation supérieure à 83% des électeurs a été enregistrée. Il exprime le regret du Cambodge de l'absence d'observateurs de l'OIF au cours de ces élections et espère qu'un dialogue soutenu au cours des prochaines années pourra lever toute incompréhension.

Le secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères de la Tunisie salue les actions et les programmes de l'OIF, en particulier ceux touchant la protection des droits de l'Homme, la démocratie, la promotion de la paix, la sécurité, les droits de la femme, l'environnement, les jeunes, l'économie et l'environnement, démontrant l'attachement de l'OIF aux valeurs universelles et humanistes et reflétant les espoirs d'un monde où prévalent la paix, la diversité et la sécurité. Il rappelle que la Tunisie a bénéficié des programmes de l'OIF, notamment ceux en rapport avec le processus électoral de transition démocratique, le renforcement des droits de l'Homme, des médias et l'enseignement supérieur. Tout en réitérant ses remerciements à la Secrétaire générale, le secrétaire d'État met l'accent sur la nécessité de poursuivre, dans le cadre de la nouvelle programmation quadriennale, les actions destinées à promouvoir un espace francophone conforme aux aspirations des pays membres. La Tunisie, qui a participé de manière active aux programmes et actions de l'OIF, se félicite des projets de déclaration et de résolutions débattus dans le cadre de la Conférence, qui correspondent aux valeurs universelles que partagent les pays de l'espace francophone et répondent à leurs préoccupations tout en s'inscrivant dans le cadre de leurs orientations, notamment en rapport avec l'emploi des jeunes, l'adéquation entre l'enseignement supérieur et le marché du travail, l'échange des connaissances et le transfert technologique. Le secrétaire d'État termine en exprimant la gratitude de son gouvernement quant au choix de Tunis pour abriter le bureau régional de l'OIF en 2019, en réitérant son engagement à en assurer l'implantation dans les meilleures conditions et délais possibles. Il assure enfin que la Tunisie, pays fondateur de l'OIF, est honorée d'abriter en 2020 le XVIII^e Sommet de la Francophonie et déterminée à en faire un succès.

L'ambassadeur du Gabon, ayant exprimé les regrets du ministre des Affaires étrangères, de la Francophonie et de l'Intégration régionale, qui rejoindra les travaux en cours, se félicite, s'agissant du projet de déclaration d'Erevan, du choix judicieux de la thématique, en parfaite résonance avec ses valeurs, sa diplomatie et le Vivre ensemble. Il en approuve l'essentiel du contenu, tout en émettant des réserves quant à l'urgence du paragraphe sur la peine de mort ; il souligne toutefois que la peine de mort est abolie au Gabon depuis 2011. Sur l'Appel et les résolutions, il approuve leur transfert au Sommet pour adoption, bien qu'il réitère sa réserve sur le paragraphe relatif à la situation en mer de Chine méridionale.

Le sous-ministre des Affaires étrangères du Vietnam félicite la Secrétaire générale pour son rapport exhaustif et pertinent et salue les efforts de la Francophonie dans la mise en œuvre des stratégies économique et jeunesse, ainsi que pour l'accompagnement des pays membres dans la réalisation des ODD et la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat. Il félicite l'OIF pour la tenue du forum économique en marge du Sommet. Réitérant l'attachement de son pays au renforcement économique au sein de l'espace francophone, en particulier la coopération tripartite et la coopération Sud-Sud, il indique être disposé à partager ses expériences. Constatant que dans un contexte difficile, confronté à de multiples incertitudes et défis sécuritaires et politiques, les cadres multilatéraux jouent un rôle de plus en plus important, le Vietnam s'associe activement aux efforts déployés par l'OIF au service de la stabilité et de la paix. Le ministre mentionne ainsi la participation de son pays à l'observatoire Boutros Ghali ainsi que l'envoi de soldats en RCA et, une semaine auparavant, d'un hôpital de campagne au Soudan du Sud. Face aux tensions en mer de Chine méridionale, le Vietnam compte sur la solidarité de la famille francophone pour qu'elle exprime ses préoccupations et qu'elle appelle toutes les parties concernées à éviter toute action unilatérale susceptible d'aggraver la situation, à renoncer à la militarisation, à ne pas recourir à la force, à assurer la sécurité et la liberté de la navigation maritime et aérienne dans cette partie du monde, à résoudre les litiges par les moyens pacifiques dans le respect du droit international, dont la Convention des Nations unies de 1982 sur le droit de la mer, à respecter les procédures diplomatiques et juridiques ainsi que la Déclaration sur la conduite des parties en mer de Chine méridionale, et à parvenir à un code de conduite des parties en mer de Chine méridionale substantiel, effectif et efficace. Candidat unique du groupe des pays d'Asie-Pacifique au poste de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2020-2021, le Vietnam s'engage à agir pour le renforcement du rôle des organisations régionales et multilatérales et compte sur l'appui de la famille francophone. S'agissant de la question de la peine de mort, sur laquelle le Vietnam a à plusieurs reprises exprimé sa position, tout en respectant la diversité des positions, il estime qu'il conviendrait de ne pas aborder dans le cadre du Sommet ce thème qui divise ; il reste néanmoins disposé à poursuivre un dialogue constructif.

Le ministre des Relations extérieures et de la coopération de Monaco remercie les autorités arméniennes pour l'excellente organisation de ces instances, trois ans après le succès de la 34^e CMF également tenue à Erevan. Il observe que le thème du *Vivre ensemble* proposé concrétise ce qu'être membre de l'OIF signifie aujourd'hui : l'histoire d'une famille construite d'abord autour de la langue française et de sa culture, partagée entre amoureux des lettres, forts de cette conviction profonde qu'avec la langue française, c'est un partage de valeurs qui s'opère. Ce partage s'exprime par le dialogue sur tous les sujets, y compris sur les questions les plus sensibles du *Vivre ensemble*. Monaco, qui se tient aux côtés de l'OIF depuis sa création, a démontré son engagement constant et sans faille envers l'OIF et pour le financement de ses programmes ; à titre d'exemple, son représentant a eu l'honneur de présider le groupe de travail chargé de préparer la nouvelle programmation quadriennale. Évoquant l'avenir, le ministre rappelle que la prochaine conférence ministérielle se tiendra à Monaco les 30 et 31 octobre 2019. Celle-ci se déroulera à un moment clé pour l'OIF, un an avant le Sommet de Tunis qui célébrera les 50 ans de l'OIF. Le ministre estime que cette session pourrait être l'occasion de lancer une réflexion sur les perspectives de l'OIF, en particulier en faveur du développement durable, dans toutes ses composantes, économiques, sociales et environnementales. Le thème proposé sera : « réconcilier l'humanité et la planète : perspectives dans l'espace francophone à la veille des 50 ans de l'OIF ».

Le ministre de l'Éducation du Vanuatu excuse l'absence du ministre de l'Éducation, responsable de la Francophonie. Il souligne les interventions de l'Organisation au service de la paix, de l'État de droit et des libertés. Il salue le travail du Comité *ad hoc* pour la rédaction des documents, l'administrateur de l'OIF pour la programmation quadriennale et les différents acteurs, dont les opérateurs et les OING, pour les programmes mis en place dans l'archipel du Vanuatu. Le ministre affirme que le Vanuatu porte fièrement, avec la Nouvelle-Calédonie,

la langue française dans la région du Pacifique-Sud à travers, notamment des événements organisés conjointement. Pour conclure, il réaffirme le plein soutien de son pays à la programmation soumise par le Conseil permanent.

La secrétaire d'État du royaume du Maroc exprime sa gratitude à M^{me} Jean pour la présentation de son rapport exhaustif, qui revient en détail sur les nombreuses initiatives menées dans tout long de son mandat. Les thématiques à l'ordre du jour constituent des priorités partagées visant à renforcer les capacités de l'espace francophone et permettre une stabilité nécessaire à son développement socio-économique. La secrétaire d'État réitère l'engagement du Royaume du Maroc au sein de la Francophonie, porté au plus haut niveau de l'État. Ainsi en 2018, trois événements francophones ont été placés sous le haut-patronage de Sa Majesté le roi du Maroc : la 2^e édition de la Conférence de Fès sur la dialogue des cultures et des religions, la Conférence des ministres francophones de l'enseignement supérieur qui s'est tenu à Marrakech, ainsi que le passage de l'Hermione à Tanger dans le cadre de l'initiative Libres ensemble. L'attachement du Maroc aux valeurs de la Francophonie s'inscrit dans les liens séculaires qui unissent le Maroc à de nombreux pays francophones et une vision basée sur la solidarité et la conviction que l'espace francophone peut relever les défis auxquels il est confronté. S'agissant tout d'abord du défi de la paix et de la sécurité en lien avec la lutte contre le terrorisme, convaincu que les réponses sécuritaires ne peuvent résorber cette problématique à elles seules, le Maroc estime que la lutte contre la pauvreté, le chômage, l'ignorance, les inégalités sociales et le sentiment d'exclusion doit être menée par l'ensemble des États et gouvernements. La secrétaire d'État appelle à la mise en œuvre de stratégies globales et multidimensionnelles reposant sur le triptyque : promotion des valeurs culturelles et religieuses authentiques, développement humain équitable et inclusif, sécurité et justice. Elle appelle à s'appuyer sur une coopération internationale et interrégionale agissante et informe que le Maroc est disposé à partager, au niveau du Forum global contre le terrorisme, son expertise développée grâce à sa stratégie nationale et à sa participation active et reconnu à la lutte contre l'extrémisme. Sur ce sujet, elle salue le lancement, en septembre dernier, du réseau Francoprev et appelle à agir, par le biais de l'harmonisation des actions engagées et la mise en œuvre des bonnes pratiques, pour le renforcement des capacités des pays et des différents acteurs. S'agissant, ensuite, de la réalisation des objectifs fixés en faisant de l'espace francophone un lieu de partage, de coopération et d'entraide par des actions significatives, le Maroc est honoré par la mission qui lui a été confiée du lancement du réseau des acteurs de coopération Sud-Sud et tripartite qui cible, tout particulièrement, plusieurs secteurs économiques prioritaires pour l'espace francophone. La secrétaire d'État appelle les pays à y participer de manière opérationnelle afin de fédérer les synergies pour la mise en œuvre de ce réseau. Troisièmement, le Maroc estime que la question migratoire doit être une problématique prioritaire au regard des défis qu'elle pose et des bénéfices qu'elle peut permettre d'engendrer si elle est bien gérée. La secrétaire d'État rappelle qu'en décembre le *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières* sera adopté à Marrakech. Elle enjoint l'OIF à s'engager encore davantage, à l'instar des Nations unies, sur ces questions et dans les processus mis en œuvre pour y répondre. Pour conclure, sur la question de la peine de mort, le Maroc, attaché au principe du droit humain, appuie, en l'absence de consensus, la proposition française et vietnamienne visant à poursuivre le dialogue en attendant une nouvelle date pour examiner ce sujet.

L'ambassadeur de la République de Moldavie en Arménie souligne que son pays, acteur francophone dynamique de la région Europe centrale et orientale, est pleinement engagé dans les projets de la Francophonie. Au cours de ces dernières années, la coopération régionale dans ce domaine a été renforcée grâce aux actions concertées des différents acteurs présents sur place. Il précise que le Bureau régional de l'OIF pour les pays de l'Europe centrale et orientale (Breco) appuie ces efforts en vue de faire rayonner le français et la Francophonie dans la région. À ce sujet, il remercie la directrice du Breco et son équipe pour avoir apporté leur soutien à l'exposition internationale des peintres et sculpteurs francophones de Moldavie. Bien plus qu'un moyen de communication, le français est aussi vecteur de valeurs et offre à la Moldavie un accès privilégié à la coopération multilatérale avec d'autres régions du monde francophone et

dans le cadre des organisations internationales. À cet égard, la Moldavie s'est engagée à créer, avec l'appui de l'OIF et d'autres partenaires intéressés, des programmes en français pour la formation continue des diplomates et fonctionnaires dans le cadre de l'Institut diplomatique auprès du ministère des Affaires étrangères et de l'intégration européenne, qui vient d'être créé. L'objectif fixé est de renforcer l'apprentissage et l'usage de la langue française dans les domaines de l'éducation, de la recherche scientifique, et dans la vie professionnelle, culturelle et politique ainsi que de consolider les capacités linguistiques en français des fonctionnaires et des diplomates moldaves par la valorisation des compétences en français dans le cadre de l'accès à la carrière diplomatique. Il se dit convaincu que le pacte linguistique 2020-2022, qu'il s'apprête à signer avec l'OIF, permettra d'accentuer ce mouvement. Il réaffirme par ailleurs son engagement pour le règlement pacifique des crises et conflits qui affectent l'espace francophone, conformément aux principes de la Charte des Nations unies et exprime sa gratitude aux pays membres de la Francophonie qui ont apporté leur soutien à la Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies, le 22 juin 2018, réclamant le retrait des troupes russes stationnées depuis plus de 26 ans en Moldavie. Il conclut en réaffirmant que cette résolution est une marque de solidarité et d'amitié envers la Moldavie qui ne fait qu'exercer ses droits légitimes, en vertu de la Charte des Nations unies.

Le ministre des Affaires étrangères du Niger remercie le président pour la conduite des travaux, le président sortant, le ministre des Affaires étrangères de Madagascar, et toutes les équipes de l'OIF pour la qualité du travail fourni. Cette 35^e session de la CMF, placée sous le thème du Vivre ensemble, constitue pour le ministre une occasion de réfléchir à une Francophonie de la paix, de la solidarité et du développement, qu'il est résolu à renforcer. Il souligne le rapport de qualité de la Secrétaire générale ainsi que les documents présentés, qui mettent l'accent sur les actions dans des domaines clefs permettant de répondre à certains défis majeurs comme le terrorisme, l'extrémisme violent, le changement climatique et les migrations. Le Niger apprécie les améliorations constatées dans la situation politique de certains pays de l'espace francophone, ainsi que la pertinence de la prise de position de la Secrétaire générale qui s'exprime avec lucidité et fermeté contre les reculs et atteintes aux principes énoncés aux Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface. S'agissant du terrorisme et de la radicalisation, il rappelle que plusieurs pays du Sahel continuent de faire face à des attaques. L'action des États et le renforcement de la coordination dans le cadre de la force multinationale mixte dans le bassin du lac Tchad et de la force conjointe du G5 Sahel, ainsi que le soutien de la communauté internationale permettent de faire face à ces groupes terroristes qui se nourrissent du trafic de drogues et des êtres humains. Il remercie l'OIF et ses États et gouvernements membres pour leur soutien constant et appelle à un appui renouvelé et renforcé en faveur du financement adéquat, prévisible et durable de la force conjointe du G5 Sahel, afin d'assurer le succès de ce combat. Concernant la migration, le Niger se réjouit de la finalisation, avec le concours de l'OIF, du *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*, premier pacte mis en place par les Nations unies pour la gouvernance de la migration. Le Niger, pays de transit et de migration, a pris des mesures conformes aux engagements découlant du Sommet de la Valette de novembre 2015 mais aussi à ses propres impératifs de sécurité. Le Niger fait face à cette question avec fermeté à l'égard des réseaux et des criminels, mais aussi avec discernement et humanisme, en accueillant des milliers de personnes en détresse souvent victimes de traitements inhumains par ces réseaux mafieux. Le Niger est également déterminé à poursuivre sa collaboration avec l'OIF sur les questions liées à l'éducation des jeunes filles, à l'autonomisation de la femme et à la promotion de la jeunesse. Il cite à ce propos l'Accord de programme de soutien à l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes signé à l'occasion de la visite de la Secrétaire générale au Niger, en février 2017. L'organisation de la 4^e édition du Forum international Jeunesse et emplois verts (Fijev), à Niamey, en mars 2018, tout comme la tenue de la conférence sur la désertification et l'économie verte en juillet 2018, avec l'appui de l'OIF, résulte de cette volonté d'accompagner les États et gouvernements membres. Le ministre remercie la Secrétaire générale et ses équipes pour cet appui multiforme ciblant des actions cadrant parfaitement avec les objectifs du développement du Niger.

Le représentant du Mali fait part des regrets de la ministre des Affaires étrangères, qui arrivera le lendemain. En son nom, il exprime ses condoléances à la France et à l'Arménie pour le décès de Charles Aznavour ainsi qu'au Vietnam à la suite du décès du Président.

L'ambassadeur de la Côte d'Ivoire présente les excuses du ministre de la Culture et de la Francophonie. Il souligne le rôle croissant de l'OIF dans les processus démocratiques, en particulier l'accompagnement du déroulement des scrutins. De même, il salue l'élaboration en cours d'un guide pratique de lutte contre les discours de haine dans les médias audiovisuels, soulignant l'importance qu'il soit en harmonie avec la résolution sur la paix par un autre chemin, que soutient son gouvernement. Dans une dynamique de coopération, il invite l'OIF à prendre en compte la Côte d'Ivoire dans le déploiement du Profadel et souhaite son accompagnement dans la mise en œuvre du Salon international des industries culturelles et créatives d'Abidjan. L'ambassadeur relève par ailleurs que l'égalité entre les femmes et les hommes et l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes dans le domaine du numérique constituent des priorités pour son pays, et appuie l'adoption de la stratégie pour la promotion de l'égalité femme-homme. Il rappelle à cet égard plusieurs chantiers nationaux engagés pour favoriser l'autonomisation des femmes, en particulier le fonds d'appui aux femmes de Côte d'Ivoire. Son pays encourage également toutes les initiatives favorisant la participation des jeunes aux processus de décision ainsi qu'une plus grande mobilité des étudiants et des jeunes entrepreneurs dans l'espace francophone. Malgré les efforts consentis, la radicalisation et l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme, le réchauffement climatique ainsi que l'immigration clandestine demeurent des défis à relever. La Côte d'Ivoire appelle l'OIF et ses pays membres à intensifier leurs efforts et à travailler de concert pour en minimiser l'impact, notant avec satisfaction que les missions que s'assigne l'Organisation dans sa nouvelle programmation intègrent bien ces objectifs. Pour sa part, la Côte d'Ivoire est engagée dans un projet de création d'un Centre international de formation à la lutte antiterroriste à l'ouest d'Abidjan. Concernant le réchauffement climatique, l'ambassadeur réitère la détermination de son pays à respecter ses obligations prises dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat. En ce qui concerne l'immigration clandestine, la Côte d'Ivoire privilégie la prévention par la sensibilisation et l'assistance au retour des candidats ainsi que le démantèlement des réseaux de passeurs. L'ambassadeur précise que depuis janvier 2016, plus de 2600 ressortissants ivoiriens, victimes de trafic, ont été rapatriés. Relevant la pertinence du thème du Sommet, il rappelle qu'en Côte d'Ivoire, la politique du Vivre ensemble, qui était à l'origine un slogan de campagne, est devenue le programme du gouvernement et a pris de l'ampleur dans le cadre de la décentralisation, notamment avec la mise en œuvre du projet de renforcement des communes pour la promotion sociale du Grand Abidjan. Pour conclure, l'ambassadeur fait appel à la responsabilité commune des pays à œuvrer davantage au renforcement de la coopération entre États et gouvernements et avec l'OIF pour un espace francophone plus solidaire, plus fort et plus prospère.

Le secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine (ERYM) félicite la Secrétaire générale pour son action en faveur du rayonnement de la Francophonie. Il constate que dans la dernière décennie, l'OIF a porté son attention sur les grands défis reflétant sa modernisation et enregistré des acquis incontestables. L'ERYM accorde une grande attention à la CMF et au Sommet, qui représentent une opportunité de dresser le bilan et de se tourner vers l'avenir. S'appuyant sur le bon voisinage et la coopération régionale, le Vivre ensemble est une expérience quotidienne et le partage est un enrichissement mutuel des cultures, des convictions et des religions. En partageant des idées et des valeurs fondamentales, l'ERYM a retrouvé sa place au sein de la Francophonie et pourra affirmer son respect des valeurs et son identité, sa langue, son histoire et son riche patrimoine culturel. Le secrétaire d'État réaffirme l'attachement de son gouvernement à la paix, à la sécurité et à la stabilité, conditions essentielles pour promouvoir un ordre international équitable. Il exprime son soutien aux actions politiques et diplomatiques déployées par l'OIF en matière notamment de prévention, sortie et gestion des crises et de consolidation de la paix. En tant que membre de la famille francophone et candidat à l'adhésion à l'Union européenne ainsi que futur membre de

l'OTAN, l'ERYM est disposée à participer aux actions de l'OIF en faveur de la démocratie et du développement.

La représentante personnelle du ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles partage l'émotion suscitée face aux souffrances endurées par les milliers de victimes de calamités naturelles, d'accidents collectifs ou de la folie humaine absolutiste, constatant que la densité des débats du CPF a montré qu'en appeler à vivre ensemble constitue un défi aussi légitime que noble et ambitieux. Qu'il s'agisse de la longue et sinueuse voie sur laquelle chemine la Déclaration de Bamako depuis bientôt vingt ans, du caractère multiforme du projet de déclaration d'Erevan et des projets de résolutions ou encore de la complexité de la question de la peine de mort, elle estime que tous ces sujets ramènent invariablement à l'ambition, mais aussi au devoir, du Vivre ensemble, tant entre les sociétés qu'au sein de chacune d'elles. Elle constate en effet que le fossé entre différentes parties de la population se creuse, les relations sociales étant mises à l'épreuve. Les pays sont confrontés à des questions fondamentales sur les valeurs et les normes, sur les libertés et responsabilités individuelles, et sur la possibilité même d'une cohabitation harmonieuse, et ce tant dans les sociétés qu'entre elles. C'est pourquoi, à l'heure de la mondialisation, du multiculturalisme et des échanges entre les peuples, aborder la question du Vivre ensemble est non seulement une nécessité, mais aussi une manière de préserver les États-nations tout en les rendant ouverts. Ciment de toute démocratie, le Vivre ensemble ne va pas de soi et s'apprend. La représentante décline ainsi un certain nombre de caractéristiques constitutives de ce Vivre ensemble : promouvoir des valeurs, développer la solidarité, réorganiser la vie commune sur la terre, former à la citoyenneté, prévenir les conflits, respecter les cultures et les religions, renforcer la volonté des individus à être des acteurs, ou, encore, apprendre à chacun à reconnaître en l'Autre la même liberté qu'en soi-même. Cette dernière caractéristique implique selon elle que les sociétés, respectivement, mais aussi la société humaine dans sa globalité, se forment et se cimentent par la tolérance. La représentante personnelle mentionne la lutte contre les discriminations comme nécessaire, bien qu'insuffisante, pour permettre le Vivre ensemble : les préjugés, souvent inconscients, sont la première étape vers la discrimination, affectant la cohésion sociale et le Vivre ensemble. Elle est donc persuadée de la nécessité d'inscrire la lutte contre toutes les formes de discrimination dans les législations de l'ensemble des États, de veiller à leur complète application, mais aussi d'inscrire les valeurs de tolérance et de respect dans l'ensemble des structures et politiques. Elle estime également qu'il revient aux représentants de l'État de montrer l'exemple et défendre ces valeurs fortes, du secteur de l'enseignement à celui de la justice, de l'armée à la police, des professionnels de la santé aux administrations locales ou régionales, du monde des médias à celui du sport. En conclusion, c'est au nom de cette ambition mais aussi de ce devoir de vivre ensemble que la FWB confirme son adhésion à tous les projets de textes consensuellement aboutis. Au même titre, en ce qui concerne l'article 10 de la Déclaration, qui a fait l'objet de nombreux débats lors du CPF, elle salue la qualité du travail de la Suisse, dans un esprit de dialogue permanent et de compréhension des spécificités et des sensibilités, visant l'encouragement et non la contrainte. Toutefois, constatant l'absence de consensus à cet égard, la Fédération préconise, comme la France, de capitaliser les acquis et de suivre la proposition formulée par le président du groupe *ad hoc*, à savoir acter les discussions dans le relevé des décisions de la CMF et poursuivre sereinement et ultérieurement ce dialogue, cette forme de recherche du Vivre ensemble.

Ayant présenté les excuses du ministre des Affaires étrangères, qui arrivera à Erevan le lendemain, **l'ambassadeur de Maurice** relève que le Sommet se tient dans un contexte marqué par des adversités extrêmes caractérisées par un ordre économique mondial difficile et incertain, la montée du terrorisme et de l'extrémisme et les effets néfastes du changement climatique. À l'instar du récent séisme et du tsunami qui a touché l'archipel indonésien des Célèbes, coûtant la vie à plus de 1400 personnes, ces dangers menacent les pays africains et les petits états insulaires en développement et imposent la nécessité de travailler ensemble pour relever ces sérieux défis. Dans cette perspective, l'ambassadeur approuve le thème du Sommet qui rejoint le thème « lame dans lame » (main dans la main), sous lequel

Maurice a célébré ses cinquante ans d'indépendance en 2018 traduisant un engagement collectif vers la modernisation du pays et vers une société juste et équitable. Par ce thème, Maurice apporte son soutien au développement des questions transversales majeures prônées par la Francophonie, notamment l'usage du français dans le monde et dans les institutions internationales, l'égalité entre les femmes et les hommes, la reconnaissance des droits des personnes, la jeunesse comme acteur et moteur de développement économique durable ainsi que la lutte contre les changements climatiques et les fléaux qui menacent la société. L'ambassadeur insiste sur l'importance qu'accorde son gouvernement à sa participation constante aux instances de la Francophonie, en y faisant la promotion des droits de la personne, de la démocratie, de l'éducation, du dialogue des cultures et des religions, de la lutte contre la radicalisation pouvant conduire à la violence, de l'égalité entre les femmes et les hommes, du développement durable et du respect de la diversité, tout en relevant qu'il reste des chantiers à parcourir pour que la Francophonie puisse approfondir davantage ses valeurs de partage. Il termine en souhaitant que le Sommet soit fructueux dans l'atteinte de ses objectifs.

La ministre de la Culture de l'Albanie remercie la Secrétaire générale pour la qualité de son rapport et l'encourage dans les actions conjointes entreprises avec d'autres organisations internationales comme l'ONU et ses agences. Face à des défis de plus en plus globaux, elle estime que les réponses apportées doivent être collectives et s'inscrire dans le respect des droits de l'Homme et de l'État de droit. La ministre constate avec satisfaction que la Déclaration, l'Appel et les résolutions proposées font une large place à ces problématiques et que l'OIF joue un rôle de premier plan. À cet égard, l'Albanie soutient pleinement ces textes, ainsi que la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qui sera adoptée lors du Sommet, ainsi que la nouvelle programmation 2019-2022 et le pacte francophone pour le Vivre ensemble, à l'initiative de l'Arménie. La ministre salue la tenue de la 2^e Conférence internationale de Fès organisée conjointement par le Maroc et l'OIF et le succès de la Conférence des femmes de la Francophonie dont les conclusions ont nourri l'élaboration de la Stratégie de l'égalité entre les femmes et les hommes. Soutenant fermement la politique de décentralisation et de régionalisation de l'OIF, l'Albanie a signé un mémorandum de partenariat et de coopération éducative établi dans le cadre du Bureau régional de l'OIF pour les pays d'Europe centrale et orientale (Breco). S'agissant du thème de la migration, qui constitue un défi et une opportunité de développement pour les pays concernés, l'Albanie entretient une coopération étroite avec les pays de destination, en assurant la protection et l'assistance nécessaire, tout en renforçant la prévention et la lutte contre les réseaux criminels. La ministre se réjouit que la Francophonie en Albanie est active et progresse et qu'elle se développe à travers l'apprentissage de la langue française, mais aussi des échanges et des initiatives au sein l'espace francophone et notamment en Europe centrale et orientale. Elle insiste sur l'implication progressive de l'Albanie dans l'action de l'OIF depuis son adhésion il y a 19 ans et rappelle que son pays s'est vu attribuer, en mars 2015, la présidence du comité *ad hoc* de l'OIF sur les demandes d'adhésion et de modification de statut, reconduite en 2018, ainsi que la présidence du Groupe *ad hoc* sur le fonctionnement des instances de la Francophonie et sur les adhésions et l'élargissement de l'Organisation. Elle se réjouit de la force d'attractivité de la Francophonie au regard des nombreuses candidatures à l'adhésion ou à l'approfondissement des relations au sein de l'Organisation et soutient tout particulièrement celles du Kosovo et de la Serbie qui ont tous deux demandés le passage à un statut supérieur. Elle indique que l'année 2019 sera déterminante pour l'Albanie, actuellement en plein processus de négociation à l'intégration à l'Union européenne. Dans ce contexte, la Francophonie constitue un précieux instrument pour la promotion des aspirations européennes de l'Albanie en ce qu'elle est un espace de coopération et d'échanges sur la scène internationale, permettant de relever les défis actuels. Consciente de ces défis, la ministre précise que l'Albanie présente sa candidature pour assurer la présidence de l'OSCE, en 2020, et pour être membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2022-2023. Elle sollicite le soutien des États et gouvernements membres de l'OIF pour ces deux candidatures.

L’ambassadeur de la Roumanie rappelle que, pleinement engagée dans la promotion des valeurs de la Francophonie depuis 1993, date à laquelle elle a accédé au statut de membre de l’OIF, la Roumanie a accueilli, en novembre 2017, la Conférence des femmes francophones qui a eu lieu à Bucarest et qui a servi de base à la Stratégie pour l’égalité entre les femmes et les hommes qui sera adoptée au Sommet. Cette conférence a également reconnu la contribution essentielle des femmes à l’économie et au développement. L’Appel de Bucarest, lancé à cette occasion, porte une action concertée dans tout l’espace francophone pour garantir les droits réels des femmes. Il souhaite que cet Appel permette aux femmes de devenir un moteur de développement économique, social et culturel et un levier de croissance économique, malgré les inégalités structurelles qui constituent encore un frein au développement de leur potentiel. L’Ambassadeur souligne également que la délégation roumaine a participé aux travaux du Comité de rédaction des documents destinés au Sommet et se réjouit du texte de la Déclaration, des résolutions et de l’Appel pour le Vivre ensemble. Pour l’avenir de la Francophonie, la Roumanie est convaincue que l’OIF doit rester engagée dans les programmes spécifiques des Initiatives francophones nationales et d’établissement (IFN et IFE), qui ont permis de former plus de 6 000 fonctionnaires roumains depuis 2004. En outre, l’Ambassadeur fait part de la candidature roumaine comme membre non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2020-2021, au regard de son engagement continu pour la paix, la justice et le développement, et compte sur la solidarité francophone afin de renforcer la langue française au sein du Conseil de sécurité. Il assure les États et gouvernements membres de l’OIF de l’engagement soutenu de la Roumanie pour les valeurs communes. En conclusion, il remercie chaleureusement le Bureau régional de l’OIF, dont le siège se trouve à Bucarest, ainsi que l’Agence universitaire de la Francophonie (AUF), représentée dans la région par la Direction régionale Europe centrale et orientale, installée à Bucarest depuis 1994.

Au terme de l’examen des documents destinés à la Conférence des chefs d’État et de gouvernement, **le président** conclut que la CMF entérine et transmet au Sommet le projet d’Appel francophone pour le Vivre ensemble proposé par l’Arménie pour mettre de l’avant, de façon non contraignante, l’ensemble des principes et valeurs qui régissent ce Vivre ensemble. Elle transmet également six projets de résolution portant sur :

- les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l’espace francophone (avec toutefois une réserve du Gabon sur le paragraphe concernant la mer de Chine méridionale) ;
- l’éducation à la citoyenneté et aux droits de l’Homme (présenté par le Canada-Québec) ;
- le 25^e anniversaire des Principes de Paris (présenté par la France) ;
- la participation culturelle (présenté par la Suisse) ;
- le transfert de connaissances et la valorisation de la recherche (présenté par la Fédération Wallonie-Bruxelles et l’AUF) ;
- les maladies tropicales négligées (présenté par la RDC).

En ce qui concerne la Déclaration d’Erevan, il est décidé de retirer du projet qui sera soumis au Sommet le paragraphe sur la peine de mort et de poursuivre le dialogue sur ce sujet dans le cadre des instances, dans la perspective du Sommet de Tunis en 2020. S’agissant des paragraphes sur le Moyen-Orient, les discussions se poursuivront en vue du Sommet, dans l’espoir de parvenir à une rédaction consensuelle d’ici là.

2.3 Demandes d’adhésion ou de modification de statut au XVII^e Sommet

À la suite de la présentation de l’Avis du CPF concernant les sept candidatures reçues demandant l’obtention du statut d’observateur ou le passage à celui de membre associé, le président rappelle que la CMF doit formuler des recommandations sur l’ensemble de ces demandes à l’intention des chefs d’État et de gouvernement.

Le débat sur les demandes d'adhésion s'est déroulé à huis clos entre les membres de plein droit de l'OIF. À l'issue de ces délibérations, la CMF formule les recommandations suivantes, qui seront portées à l'attention de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement :

- avis favorable à la candidature des Émirats arabes unis pour le passage du statut d'observateur au statut de membre associé, le Canada-Québec et le Canada Nouveau-Brunswick émettant toutefois des réserves ;
- avis favorable à la candidature du Kosovo pour le passage du statut d'observateur au statut de membre associé, sous réserve de faire figurer en annexe les déclarations individuelles de treize États membres : l'Arménie, le Burundi, le Cabo Verde, le Cambodge, le Congo, la République démocratique du Congo, la Grèce, le Laos, le Liban, le Maroc, la Moldavie, la Roumanie et le Vietnam ;
- avis favorable à la candidature de la Serbie pour le passage du statut d'observateur au statut de membre associé ;
- avis favorable à la candidature de la Gambie pour l'obtention du statut d'observateur ;
- avis favorable à la candidature de l'Irlande pour l'obtention du statut d'observateur ;
- avis favorable à la candidature de Malte pour l'obtention du statut d'observateur ;
- avis favorable à la candidature de la Louisiane pour l'obtention du statut d'observateur.

Par ailleurs, la CMF recommande l'accompagnement par l'OIF des nouveaux adhérents et de ceux accédant à un statut supérieur, tant en matière d'enseignement de la langue française que de promotion des droits de l'Homme et de l'égalité femme-homme.

2.4 Recommandations visant le fonctionnement des instances, les statuts et modalités d'adhésion, la place des observateurs au sein de l'OIF et l'élargissement de l'Organisation

La Secrétaire générale porte à la connaissance de la Conférence que le CPF a reçu et entériné les recommandations du Comité *ad hoc* sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut, issues des travaux du groupe restreint mis en place lors de la 100^e session du CPF, tenue le 29 mars 2017, en vue de mener une réflexion stratégique sur les questions relatives à la modernisation et la dynamisation des Instances de la Francophonie, aux statuts et modalités d'adhésion, notamment celle de la recevabilité des candidatures, à la place des observateurs au sein de l'OIF et à l'élargissement de l'Organisation. Les recommandations comprennent des éléments à mettre en œuvre dès les présentes Instances et des questions à approfondir dans la perspective de la Conférence ministérielle de Monaco, en 2019.

À l'issue du débat tenu à huis clos entre membres de plein droit, la Conférence entérine les recommandations formulées par le CPF, à savoir :

- les recommandations entrant en vigueur à compter de la présente session concernant la modernisation et la dynamisation des Instances, les statuts et modalités d'adhésion, le rôle et la place des observateurs au sein de l'OIF ainsi que l'élargissement de l'Organisation ;
- et, dans la perspective de la prochaine session de la CMF, celle de poursuivre en 2019 la réflexion sur ces questions, et en particulier sur la création de représentations diplomatiques spécialement accréditées en France auprès de l'OIF et sur l'adhésion de gouvernements relevant d'États non membres de l'OIF.

3. Huis clos thématique

Le président annonce la décision de réitérer l'initiative, lancée lors de la session de la CMF tenue à Paris en novembre 2017, de tenir une séance thématique à huis clos entre membres de plein droit, en choisissant cette fois pour thème : *La coopération de la Francophonie avec les organisations régionales et sous-régionales : enjeux politiques et économiques.*

En conclusion, le président a relevé l'importance du débat sur le multilatéralisme pour développer les idées sur le rôle de la Francophonie dans l'architecture mondiale ainsi que la détermination des États et gouvernements membres et le potentiel très fort de l'Organisation.

4. Bilan des engagements du Sommet d'Antananarivo

Le ministre des Affaires étrangères de Madagascar relève l'honneur qu'a représenté, pour Madagascar, la présidence du précédent Sommet. Après avoir rappelé les engagements pris au cours de ces deux années de mandat, il évoque les jeunes et les femmes qui doivent rester les priorités et continuer d'orienter les actions de la Francophonie. En premier lieu, il cite les efforts entrepris pour la stabilisation de l'espace francophone et, en particulier, la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation. À ce sujet, il fait mention des nombreuses attaques qui ont frappé les États et gouvernements membres de l'OIF ces dernières années. Il rappelle que, pour lutter contre ces actes, la Francophonie n'a eu de cesse d'initier ou de soutenir des réponses adaptées à ces menaces sécuritaires telles la mise en place du réseau Francoprev, l'opérationnalisation de la force G5 Sahel, ou encore le lancement de l'Observatoire Boutros Ghali du maintien de la paix. La participation des pays membres aux séminaires et ateliers ont également permis d'échanger les bonnes pratiques sur ces questions. Il salue aussi les nombreuses initiatives de l'OIF, sous l'impulsion de la Secrétaire générale, en matière de prévention, gestion et prévention des conflits dans l'espace francophone, et encourage l'action de l'OIF et des États et gouvernements membres dans l'accompagnement des États en difficulté et l'appui aux processus électoraux afin d'enraciner l'État de droit au cœur des principes démocratiques de ces États et gouvernements. En deuxième lieu, il évoque les droits de l'Homme et le rôle des femmes pour le développement et se félicite, à ce propos, de l'adoption, à Erevan, de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qui vise à renforcer les synergies des actions de la Francophonie institutionnelle. Il salue les avancées significatives sur la résolution contre les mariages d'enfants, précoces ou forcés, ainsi que la mise en œuvre, depuis novembre 2017, de la résolution sur l'économie bleue, à travers l'engagement actif de plusieurs membres pour la préservation des mers et la lutte contre la piraterie maritime. Déjà, au cours du Sommet de la Francophonie de Dakar, il note que le rôle des femmes et des jeunes dans le développement durable était une thématique majeure. Depuis, il cite le 2^e Forum des femmes francophones, qui s'est tenu à Bucarest, en novembre 2017, et la mise en place d'un réseau des femmes francophones entrepreneures. Le ministre invite à conforter et partager les expériences réussies afin d'incarner une Francophonie des solutions, dans le cadre des objectifs pour le développement durable.

5. Coopération multilatérale francophone et questions administratives et financières

Le président signale qu'un important travail a été mené pour élaborer la programmation 2019-2022 de l'OIF. Il note que la proposition consensuelle soumise à la CMF est le fruit de patientes négociations. Il en va de même du projet de Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité des femmes et des hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles, élaboré à la demande du Sommet d'Antananarivo.

Il invite la Secrétaire générale de la Francophonie et l'administrateur de l'OIF à présenter ces dossiers, en précisant que leurs interventions, qui appellent une décision de la part de la CMF, seront suivies de celles des responsables des opérateurs directs et des conférences ministérielles permanentes, qui feront part des principaux éléments de mise en œuvre de leurs propres programmes.

5.1 Interventions

- **Intervention de la Secrétaire générale de la Francophonie**

En premier lieu, **la Secrétaire générale** félicite le Sénégal, qui a été choisi la veille pour organiser les Jeux olympiques de la jeunesse de 2022. Puis elle rappelle que la coopération constitue l'un des piliers fondamentaux de la Francophonie. Témoignant de l'action vigoureuse menée en ce sens, elle fait état d'une centaine de missions d'appui technique déployées sur le terrain et de l'accompagnement politique offert par l'OIF, avec plus d'une cinquantaine de missions de facilitation. Elle insiste sur le fait que ces actions, qui sont adaptées aux réalités de chaque pays, sont menées de manière concertée et coordonnée.

Revenant sur le thème choisi par le Togo pour la 34^e session de la CMF, tenue à Paris le 24 novembre 2017 et qui avait donné lieu à l'adoption d'une résolution sur les économies verte et bleue, elle relève la nécessité qui était ressortie des débats d'intensifier la coopération dans le domaine du développement durable, notamment pour accompagner les pays les plus durement confrontés aux effets dévastateurs du changement climatique. Elle déclare avoir porté ce message en juillet 2018 à Québec, au colloque organisé pour fêter les trente ans de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD). Elle précise que c'est à travers l'IFDD que l'Organisation offre son expertise aux pays soucieux d'améliorer l'efficacité énergétique ou de développer des énergies renouvelables. Elle invite les délégations à consulter le rapport *Francophonie et développement durable : innovations et bonnes pratiques*, publié à l'occasion du Sommet d'Erevan, où sont détaillées ces actions. L'IFDD, indique-t-elle, a pris toute sa part dans l'organisation de la Conférence internationale sur la désertification et l'économie verte (Cidev), qui s'est tenue fin juillet à Niamey et qui a rassemblé, outre les ministres de 21 pays, dont 16 membres de la Francophonie, des experts, des représentants d'organisations économiques régionales et sous-régionales, des partenaires techniques et financiers, les secrétariats exécutifs des trois principales conventions de l'ONU en matière d'environnement, ainsi que des jeunes et des femmes entrepreneurs dans le domaine de l'économie verte. La Secrétaire générale se dit persuadée que l'*Appel de Niamey* issu de cette conférence insufflera une nouvelle dynamique à la lutte contre la désertification et la sécheresse dans les pays du Sahel, tout particulièrement dans ceux qui sont les plus exposés aux problèmes d'insécurité. Elle met en avant le rôle joué par l'IFDD dans les négociations internationales sur le climat, qui ont atteint ces dernières années un niveau de complexité sans précédent. C'est ainsi que l'OIF a pu offrir aux pays en développement membres un soutien technique et linguistique leur permettant de négocier en français pour pouvoir défendre leurs intérêts à armes égales.

Évoquant l'emploi des jeunes et des femmes, l'une des priorités de l'OIF depuis le Sommet de Dakar de 2014, qui avait doté la Francophonie d'une stratégie économique, la Secrétaire générale affirme que l'Organisation a su accompagner bon nombre de pays dans la mise en œuvre de politiques nationales en faveur de l'entrepreneuriat. Elle explique que l'objectif n'est pas de se substituer aux banques multilatérales de développement ni aux agences nationales de coopération mais d'apporter de manière complémentaire des soutiens ciblés, de favoriser les partages d'expériences concluantes et de développer des modèles susceptibles d'être portés à une plus grande échelle. Elle signale que ces actions, concentrées pour commencer, dans treize pays d'Afrique subsaharienne et de l'océan Indien, portent désormais leurs fruits, et qu'elles s'articulent avec le renforcement de la formation professionnelle, compétence du nouvel Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEF), basé à Dakar.

Elle énonce que dès le départ, l'IFEF a cherché à impliquer le secteur privé pour s'assurer du parfait arrimage entre la formation professionnelle et technique, et les capacités requises par le marché de l'emploi. Elle mentionne ensuite avoir porté le plaidoyer de la Francophonie à la 3^e Conférence de reconstitution des fonds du Partenariat mondial pour l'éducation, tenue à Dakar en février 2018, aux côtés des présidents de la République française et de la République du Sénégal, engagés dans cette cause. Ayant précisé que l'objectif de cette conférence était de remettre à l'avant-plan le financement international de l'éducation, qui a connu une baisse de près de 30% ces dernières années, elle se félicite d'avoir pu relever le double défi de convaincre les décideurs mondiaux de financer ce secteur et d'encourager les efforts de la cinquantaine de pays en développement qui ont consacré jusqu'à 20%, voire 30%

de leurs dépenses publiques à l'éducation. Elle estime que cette démarche est d'autant plus essentielle pour la Francophonie que près de la moitié des 67 pays bénéficiaires du Partenariat mondial pour l'éducation sont membres de l'OIF, qui a désormais le statut d'observateur au conseil d'administration de cette structure. Elle soutient qu'au moment où l'esprit du multilatéralisme et les vertus de l'action collective sont remis en cause par de nombreux acteurs, l'action de la Francophonie est plus que jamais indispensable. Elle note, à cet égard, que le rôle actif de l'OIF pour faire émerger une mondialisation plus équitable et plus responsable est reconnu par les grands partenaires internationaux. Elle affirme que la montée des tensions commerciales ou la perspective d'une reprise du cycle de la dette pour les pays en développement doivent inciter les États et gouvernements à renforcer leurs liens et à faire montre de cohésion et de solidarité afin de défendre leurs intérêts sur une scène internationale où l'esprit de compétition tend à remplacer l'esprit de coopération. C'est pourquoi elle est d'avis que l'OIF doit continuer à soutenir les réseaux francophones des ministres du Commerce, des ministres des Finances des pays à faible revenu, ainsi que le nouveau réseau des ministres chargés de l'Économie numérique qui sont autant de canaux permettant aux pays membres d'entretenir un dialogue plus équilibré avec les institutions économiques et financières internationales.

À propos du numérique, dont elle considère qu'il est au centre de la révolution technologique en cours, elle constate que les entreprises multinationales qui maîtrisent ces technologies, souvent de manière monopolistique, n'ont pas leurs racines dans l'espace francophone. Elle appelle les pays membres à veiller à conserver la maîtrise de leur destin dans l'économie numérique en mettant en place des régulations adaptées, en encourageant les écosystèmes locaux pour capter la valeur créée par ces activités et en anticipant les bouleversements que ces nouveaux modèles économiques induisent pour l'emploi et les filières d'activité dans les années à venir. Considérant que le lancement du réseau des ministres chargés de l'Économie numérique répond à cette nécessité, elle salue cette initiative portée par le Bénin et soutenue par l'Arménie, qui sera lancée le lendemain lors du Forum économique. L'OIF continuera à soutenir des projets porteurs dans ce domaine, tels que recensés dans l'édition 2018 du *Rapport sur l'état de la Francophonie numérique*.

Ce plaidoyer et ces actions menées par la Francophonie représentent pour la Secrétaire générale des armes de construction massive pour lutter contre le désœuvrement, la pauvreté et le désespoir, lesquels provoquent des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. Elle rappelle à ce propos la déclaration adoptée par la CMF en novembre 2017 sur le thème *Migrations et protection des droits de l'Homme à l'épreuve de la traite des êtres humains*, ajoutant que ce sujet avait déjà été abordé au Sommet d'Antananarivo en 2016 et lors de la CMF d'Erevan en 2015. C'est d'ailleurs en réponse à la résolution sur les réfugiés et les migrants adoptée à cette occasion qu'a été élaboré le rapport *Migrations dans l'espace francophone : approche, actions et perspectives pour la Francophonie*, qui met en lumière la mobilisation de la Francophonie institutionnelle pour répondre aux défis que posent ces migrations. La Secrétaire générale insiste sur le fait que ce rapport témoigne d'une approche humaniste, respectueuse de la dignité et des droits fondamentaux de tous les migrants, qui valorise également le parcours et la contribution de ces personnes au développement des sociétés qui les accueillent. Elle estime que si les mouvements massifs de population posent de nombreux défis tant aux pays de départ, de transit que d'accueil, la migration, si elle est bien accompagnée, n'en demeure pas moins une source de développement et d'enrichissement. Elle considère que le bilan des actions en faveur de la protection des droits des migrants, de leur intégration et de leur valorisation dans les sociétés d'accueil, avec une attention portée aux catégories les plus vulnérables que sont les filles et les femmes, permet aussi de définir un champ d'action pertinent pour l'Organisation. Il lui paraît en outre important de continuer à privilégier des logiques de concertation et de complémentarité afin de créer des conditions propices à la participation de toutes ces personnes à la création de richesses économiques, sociales, culturelles et humaines.

Passant à la question des droits et libertés, inscrits dans la Charte de la Francophonie et pour lesquels elle mène un infatigable combat depuis des décennies, la Secrétaire générale met l'accent sur les droits des femmes, en faveur desquels elle a plaidé dans de nombreuses tribunes internationales et jusqu'au Conseil de sécurité des Nations unies. Pourtant, bien que l'égalité entre les femmes et les hommes soit un préalable essentiel pour l'atteinte des objectifs de développement durable, elle constate que malgré les progrès réalisés au cours des trente dernières années, des centaines de millions de femmes et de filles vivent encore dans des conditions de pauvreté extrême, ont un accès restreint et inéquitable aux ressources et ne bénéficient pas toujours des effets positifs des politiques de développement. À cette injustice, s'ajoutent les violences qu'elles subissent au quotidien. À ce propos, la Secrétaire générale rend hommage au D^r Denis Mukwege et à M^{me} Nadia Murad, auxquels le prix Nobel de la paix a été attribué la semaine précédente. Elle souligne que cette distinction des plus méritées met sous les projecteurs, pour les dénoncer, les viols et toutes les violences dont sont victimes les femmes et les filles. Ce prix constitue à ses yeux un encouragement à intensifier l'action en faveur des droits des femmes et le plaidoyer contre les violences qui leur sont faites.

Poursuivant sur ce thème, elle énonce que l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes permettrait, entre autres, d'augmenter le PIB mondial de 12 milliards de dollars en seulement dix ans ; que l'éducation des filles pourrait réduire l'extrême pauvreté dans le monde de 12% ; que donner aux agricultrices un accès égal aux ressources contribuerait à réduire de 17% le nombre de personnes souffrant de la faim chronique dans le monde. Pour toutes ces raisons, elle ne peut que se réjouir de la décision des chefs d'État et de gouvernement de demander à l'OIF et aux opérateurs d'élaborer une stratégie de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles. Aussi est-ce avec fierté qu'elle soumet l'approche stratégique développée en réponse à cette demande du Sommet, déclinée en cinq axes à savoir : la promotion des droits des femmes et des filles et la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence qui leur sont faites ; l'accès à une éducation et à une formation de qualité et libre de discrimination, tout au long de la vie, et la valorisation de la participation des femmes à l'enseignement supérieur et à la recherche ; l'autonomisation économique des femmes et des filles dans la perspective d'un développement durable et d'une croissance inclusive ; la promotion du « leadership » et le renforcement de l'accès et de la participation pleine et effective des femmes dans la prise de décision ; enfin, au sein de l'Organisation elle-même, il sera veillé à ce que ces principes s'appliquent de manière transversale à tous les niveaux. Cette stratégie invite l'ensemble des États et gouvernements à prendre part à ce mouvement.

La Secrétaire générale fait ensuite observer que la résolution sur « la paix par un autre chemin », en l'occurrence l'éducation et le dialogue, adoptée par la CMF en 2017, plaçait déjà le Vivre ensemble au centre des préoccupations, et que c'est dans cet esprit qu'a été organisée en septembre 2018, à Fès, la 3^e Conférence internationale de la Francophonie pour le dialogue des cultures et des religions. Axée sur l'altérité, cette conférence s'est ouverte par une leçon inaugurale du prix Nobel de littérature Jean-Marie Gustave Le Clézio. La Secrétaire générale assure que les recommandations qui en sont issues, conjuguées à l'*Appel francophone d'Erevan pour le Vivre ensemble* qui sera soumis à l'adoption des chefs d'État et de gouvernement, irrigueront la future programmation de l'OIF.

Réaffirmant le souci qui a été le sien depuis le début de son mandat de revitaliser les liens de la Francophonie avec la société civile, elle annonce que la 11^e Conférence des OING, qui s'est tenue en Arménie en amont du Sommet, constitue l'aboutissement de ce processus, qui donne à cette conférence un nouveau format plus conforme au caractère stratégique du partenariat que l'Organisation entretient avec la société civile.

C'est aussi avec les jeunes qu'elle a souhaité que les liens de l'Organisation se resserrent, d'autant que, dans la majorité des pays de l'espace francophone, 60% de la population a moins de 25 ans, tous ces jeunes étant impatients de prendre pleinement part aux destinées de

leurs sociétés. Une nouvelle preuve en a été donnée à la 2^e Conférence internationale des jeunes francophones, tenue à Genève en septembre. Deux cents jeunes venus de tous les horizons de la Francophonie et choisis parmi près de dix mille candidats ont pu participer à ce grand rendez-vous, où ils ont débattu du Vivre ensemble et de leur inclusion économique et financière à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale. La Secrétaire générale remercie tous ceux qui ont soutenu et facilité l'organisation de cette rencontre, les autorités onusiennes, la Bulgarie et la Suisse, qui a redoublé d'efforts pour la participation des jeunes à Genève comme au Sommet d'Erevan. Cette deuxième édition s'inscrit dans le droit fil de l'engagement pris dans la résolution sur la participation de la jeunesse à la vie des institutions de la Francophonie, adoptée par la CMF en 2015, à Erevan. La Secrétaire générale saisit l'occasion pour souligner l'intérêt manifesté par les autorités andorranes pour cette conférence des jeunes lors de la visite officielle qu'elle a effectuée en Andorre en février 2018, et retient l'idée d'un rassemblement de jeunes de différents espaces linguistiques dans ce pays en 2019, dans le sillage du partenariat qu'elle a engagé avec les secrétaires générales et exécutive du Commonwealth, de la Communauté des pays de langue portugaise et du Secrétariat général ibéro-américain. Elle rappelle que ce partenariat avait, en 2017, abouti à un appel commun intitulé *Pour un humanisme universel* et à un plan d'action pour les jeunes et les femmes lancé lors de la Conférence de Paris du Forum économique international des Amériques. À propos des jeunes, qui sont à ses yeux des acteurs de changement, elle met l'accent sur la mobilisation sans précédent obtenue ces deux dernières années grâce à l'initiative *Libres ensemble*, qu'elle avait lancée en mars 2016. Cette initiative, qui dès le départ a touché plus de deux millions de jeunes francophones sur la Toile, se décline à présent en multiples actions sur le terrain : manifestations culturelles, formations, financement participatif de projets citoyens, caravanes nationales thématiques, accord de partenariat avec plusieurs gouvernements, etc. Elle mentionne également le voyage à bord de la frégate L'Hermione qui a permis à 350 jeunes gabiers volontaires venus d'une trentaine de pays de vivre ensemble sur douze escales dans des villes partenaires. Il lui tient à cœur que cette génération, qu'elle a baptisée « génération Libres ensemble », ait pleinement voix au chapitre grâce au « trait d'union pour agir » que constitue la langue française, mis en lumière par le thème de la Journée internationale de la Francophonie en 2018.

Avant de conclure, elle cite des chiffres tirés du rapport *La langue française dans le monde 2018*, qui montrent que, de 274 millions, les francophones sont passés à 300 millions, ce qui représente une progression moyenne de 10% depuis 2014. Elle rappelle que le français est la seule langue, avec l'anglais, à être parlée sur les cinq continents, la deuxième langue enseignée, la troisième langue des affaires et la quatrième sur Internet. Persuadée que l'OIF doit continuer à promouvoir dans tous les milieux la langue française, qui est aussi langue officielle et de travail dans la plupart des organisations internationales, elle met en avant la possibilité de pouvoir appréhender les sujets complexes traités dans ces hauts lieux de décision, de pouvoir négocier et exprimer la diversité des réalités et des expériences dans une langue pleinement maîtrisée. Elle se réjouit que cette conviction soit de plus en plus partagée, comme le montre le dialogue fructueux et les actions conjointes menées avec d'autres espaces linguistiques. Pour finir, elle rappelle l'adoption, en 2016, par la CMF d'Antananarivo de la résolution sur la mise en œuvre du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, et annonce la mise à disposition du 6^e document de suivi du Vade-mecum, qui mesure le chemin parcouru.

- **Intervention de l'administrateur de l'OIF**

Après avoir remercié les autorités et le peuple arméniens pour leur accueil, l'administrateur de l'OIF, M. Adama Ouane, confirme que les différentes analyses et les évaluations externes de la programmation 2015-2018 de l'OIF révèlent son renforcement sur l'échiquier mondial. Il se félicite que les plaidoyers de haut niveau et les concertations diplomatiques, conjugués aux actions de coopération sur le terrain, portent leurs fruits. Il indique que la programmation 2019-2022, qui est présentée à la CMF pour adoption, s'inscrit dans la continuité des actions menées

depuis le Sommet de Dakar autour des missions du Cadre stratégique de la Francophonie 2015-2022, et qu'elle vise à approfondir et à amplifier ces actions. Des infléchissements y ont été apportés pour refléter l'évolution des enjeux mondiaux, notamment en matière de lutte contre la radicalisation violente, de réponses aux défis liés aux migrations, de mobilisation de la jeunesse autour du Vivre ensemble ou encore en faveur de l'enseignement de qualité du français et en langue française. En affirmant que cette nouvelle programmation est marquée du sceau de l'innovation, M. Ouane met l'accent sur ce qui fait sa force et son originalité.

Il indique tout d'abord qu'au cours des quatre prochaines années, l'OIF poursuivra ses interventions de haut niveau inscrites dans la durée, en les combinant de manière encore plus stratégique et intégrée aux actions d'appui plus spécifiques visant le renforcement des capacités des bénéficiaires. De plus, l'articulation entre les quatre missions stratégiques sera approfondie grâce à une approche transversale plus efficace, notamment en faveur de la langue française, de la jeunesse et de l'égalité femme-homme. L'OIF continuera ainsi d'agir pour renforcer le rayonnement et l'usage de la langue française dans toutes ses dimensions – langue des relations internationales, langue des droits de l'Homme, langue d'enseignement, langue de formation et de travail, langue de réflexion, langue d'expression artistique et culturelle –, avec l'objectif de concrétiser ses potentialités, notamment en Afrique, comme l'illustre le rapport 2018 sur la langue française dans le monde réalisé par l'Observatoire de la langue française de l'OIF. La promotion de la diversité sous toutes ses formes reste également au cœur de l'action de l'Organisation, qu'il s'agisse de la diversité linguistique et culturelle, ou encore de la diversité d'approches en matière de développement et d'échanges économiques, la solidarité restant le maître mot pour donner aux pays les moyens de vivre ensemble cette diversité.

Plus concrètement, la programmation soumise à l'appréciation de la CMF a été resserrée autour de 18 grands programmes structurants pour permettre encore plus d'effets leviers, une plus grande masse critique et la mobilisation de partenariats. Une autre plus-value de la programmation que M. Ouane souhaite mettre en lumière est l'approche régionalisée et décentralisée pour répondre au mieux aux attentes des populations de l'espace francophone. Pour atteindre ce résultat, il est prévu que 20% de l'enveloppe budgétaire des programmes soit réservé aux unités hors-siège (UHS) concernées. C'est dans cet esprit que l'OIF soumet à l'approbation de la CMF la proposition de créer un bureau régional pour l'Afrique du Nord en 2019 à Tunis et un bureau régional pour le Moyen-Orient en 2020 ou 2021 à Beyrouth.

Par ailleurs, en élaborant la nouvelle programmation, l'OIF a pris soin d'échanger avec tous ses partenaires pour établir des convergences autour d'objectifs spécifiques communs. La programmation de l'OIF sera donc déployée avec l'APF et les opérateurs de la Francophonie, les organisations internationales et régionales, les réseaux institutionnels et la société civile francophone. Cette complémentarité prédominera également dans la mise en œuvre de la Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles, et dans la création d'une entité dédiée, tel que demandé par le Sommet d'Antananarivo. L'administrateur reconnaît que cette entité est un maillon important pour agir, tout en faisant remarquer que, comme le souhaitent les États et gouvernements, les budgets doivent aller en priorité aux actions de coopération et non au frais de fonctionnement.

S'agissant du budget de l'OIF, il soumet à l'approbation de la CMF un projet de 289 millions et 621 000 euros pour le quadriennium 2019-2022. Il se réjouit de pouvoir maintenir l'enveloppe budgétaire consacrée à la programmation à hauteur de 36 millions par an grâce aux économies réalisées par l'OIF en matière de fonctionnement et d'investissement, ainsi qu'à l'indexation des contributions statutaires pour tenir compte de l'inflation et au recouvrement en cours des arriérés de contribution des États et gouvernements. Il exprime par ailleurs sa satisfaction quant à l'adoption par le CPF d'une politique de consolidation de la transparence de l'OIF largement inspirée du texte qu'il avait présenté au Conseil le 3 juillet. Il ajoute que, dans le budget proposé, 1,5% des contributions statutaires et volontaires (soit 951 000 euros en 2019) est

consacré à la mise en œuvre de cette politique de transparence ainsi qu'aux activités de planification, d'évaluation et d'audit, interne et externe. L'objectif est de donner les moyens nécessaires au développement d'une culture d'évaluation, de résultats et de reddition de comptes, et d'accompagner les efforts de modernisation et de bonne gouvernance.

L'administrateur remercie ensuite la Cour des comptes du Royaume du Maroc et son premier président, M. Driss Jettou, pour avoir accompagné l'Organisation depuis 2014, avec rigueur et disponibilité. Il note que cette collaboration réussie a amené le CPF à recommander à la CMF le renouvellement du mandat de quatre ans de la Cour des comptes du Maroc en qualité d'auditeur externe de l'OIF et du FMU à compter du 1^{er} janvier 2019. Il témoigne en outre toute son appréciation du professionnalisme et de l'esprit de dialogue du directeur de l'audit externe, M. Lahcen Kers, et de son équipe, qui ont permis à l'OIF d'améliorer ses pratiques administratives et financières. Il se félicite de l'opinion sans réserve formulée par l'auditeur externe sur les états financiers, qui « *donnent, dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la situation financière de l'Organisation internationale de la Francophonie au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes Ipsas* ». Enfin, il assure avoir pris acte des cinq recommandations formulées et que les mesures ont déjà été prises pour leur mise en œuvre. Parmi ces recommandations figure l'établissement d'une cartographie des risques en cours de réalisation et pilotée par la Direction de l'audit interne (DAI), qui dispose désormais des moyens humains et financiers pour mener à bien ses missions, en lien avec le Comité d'audit. L'administrateur indique qu'il attend les recommandations de l'audit des finances des VIII^{es} Jeux de la Francophonie ainsi que de l'audit des déplacements professionnels réalisés par la DAI.

Pour finir, il revient sur la nouvelle programmation et son budget, qui constituent à ses yeux l'aboutissement du travail entrepris ces dernières années par l'OIF pour être toujours plus en phase avec les évolutions de l'action publique et des enjeux du monde. Il estime que cette programmation, porteuse de l'identité, des valeurs et de l'histoire de l'Organisation, est aussi porteuse d'espoir pour les générations futures de l'espace francophone.

Le président remercie M. Ouane pour son intervention, qui témoigne de la vitalité de l'action de l'Organisation. Au nom de l'assemblée, il prend bonne note de ces dossiers sur lesquels la CMF doit se prononcer. Il annonce toutefois qu'avant de délibérer, la Conférence entendra les opérateurs directs et les conférences ministérielles permanentes présenter les principaux éléments de mise en œuvre de leurs programmes, qui s'inscrivent également dans le Cadre stratégique de la Francophonie 2015-2022 adopté par le Sommet de Dakar en 2014.

- **Interventions des opérateurs directs**

Le recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie, M. Jean-Paul de Gaudemar, salue l'engagement de centaines d'étudiants pour l'organisation du Sommet. Il centre son propos sur quelques aspects qui illustrent le thème choisi pour la Conférence, et qui ont vocation à créer les liens grâce auxquels le Vivre ensemble est possible. Il évoque en premier lieu le numérique, qui représente un volet essentiel du travail universitaire, et félicite l'OIF de l'organisation du forum économique. En saluant l'hospitalité du Maroc, il évoque la réunion à Marrakech, en juin, des ministres de l'enseignement supérieur, troisième réunion de ce genre pour permettre aux pays de se doter d'outils numériques, lors de laquelle le souhait a été fortement exprimé de voir se créer un fonds numérique dédié à l'enseignement francophone. Il espère que ce projet prendra forme lors de la quatrième réunion, en juin, à l'invitation de la Roumanie, qu'il remercie. En deuxième lieu, le recteur met l'accent sur les actions qui permettent d'établir ou de renforcer le lien entre le monde universitaire et ses écosystèmes. Dans les pays qui connaissent un taux de chômage très élevé, il juge nécessaire de faciliter l'insertion professionnelle et sociale des diplômés. Il recommande ainsi de donner aux partenaires économiques un rôle d'acteurs dans les formations, plutôt que d'utilisateurs, faisant le lien avec l'importance de formations professionnalisantes dans lesquelles les opérateurs économiques sont fortement impliqués, au-

delà des stages. En ce sens, l'AUF a lancé un appel d'offre pour des formations professionnalisantes courtes dans lesquelles universités et milieux économiques se rassemblent pour porter des formations d'un type nouveau visant à aider les jeunes étudiants, notamment en fin de parcours, à concevoir leur avenir en mettant l'accent sur l'acquisition de compétences mais aussi sur l'engagement dans des projets, en tant que salariés ou créateurs d'entreprise, dans une démarche adaptée au contexte d'une multiplication des métiers et des mobilités. Il cite en exemple un projet conduit à Madagascar, soutenu par le Canada, ainsi que le projet Saleem, soutenu par l'Union européenne, visant à développer, via deux universités pilotes, l'entrepreneuriat étudiant au Maroc et en Tunisie par la mise en place, au sein des systèmes d'enseignement supérieur, d'un statut officiel et de pôles d'accompagnement pour les étudiants auto-entrepreneurs. Troisièmement, le recteur évoque la manière dont les universités peuvent apporter une contribution à de grands enjeux sociétaux tels que l'emploi. Ainsi, une relation privilégiée est entretenue avec l'Organisation mondiale de la santé pour voir dans quelle mesure les universités francophones peuvent apporter leur concours à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de santé publique ; un congrès qui se tiendra à Bruxelles fin 2018 permettra de proposer quelques axes d'action. Au plus près du terrain grâce à son réseau d'universités dans le monde, l'AUF tente de promouvoir la Francophonie universitaire en se servant de la langue en partage et en essayant d'apporter des solutions aux grands enjeux sociétaux, en tenant compte de ce que sont les universités aujourd'hui.

Le directeur général de TV5 Monde informe que, depuis le Sommet d'Antananarivo, TV5 Monde a poursuivi sa progression et se trouve aujourd'hui présente, à travers l'une ou plusieurs des 12 chaînes, dans 370 millions de foyers, soit une progression de 50 millions depuis deux ans : TV5 Monde est ainsi présente partout dans le monde, y compris en Chine, en Corée du Nord et à Cuba, pour une moyenne d'environ 60 millions de téléspectateurs et plus de 20 millions d'internautes francophones et francophiles grâce au sous-titrage en 14 langues. Il souligne que, conformément au Plan stratégique 2017-2020, la transformation numérique de l'entreprise a été réalisée avec une rédaction bi-média et des offres présentes sur tous les supports et concernant de très nombreux domaines variés. L'offre numérique Afrique a par ailleurs été lancée il y a un an à l'occasion des 25 ans de TV5 Monde Afrique ; TV5 Monde était en outre présent dans tous les festivals de cinéma francophones, partout dans le monde, pour accompagner les films du Sud coproduits par la chaîne avec des partenaires africains. En cela, le directeur général estime que TV5 Monde réalise le vœu du Président Diouf qui avait souhaité que le Sud puisse parler au Sud mais aussi, que le Sud puisse parler au Nord ; à partir du mois de janvier 2019, les séries télévisées seront également visibles grâce aux investissements réalisés en matière de coproduction. Il se réjouit que cette politique éditoriale et de financement permette de présager d'une future plateforme francophone, pilotée par TV5 Monde, qui assurera la découvrabilité numérique de l'ensemble des programmes. Il évoque ensuite « les hauts parleurs », réseau de bloggeurs du monde entier qui informent, via leurs reportages sur leurs téléphones portables, des initiatives ou des problématiques qu'ils vivent ou constatent là où ils se trouvent et qui ont réalisé une série, coproduite par l'OIF, consacrée à l'égalité femme-homme. Répondant par nature au thème du Vivre ensemble, choisi pour ce Sommet, tous les programmes des 12 chaînes de TV5 Monde témoignent quotidiennement des objectifs et valeurs partagés dans un monde où les fausses nouvelles menacent la démocratie, où la guerre de l'information fait rage et où les faussaires se dotent de moyens faramineux pour parvenir à leurs fins, lesquelles ne vont pas dans la direction du progrès humain et de l'émancipation des êtres. L'objectif de TV5 Monde est donc de délivrer des informations factuelles, d'apporter des éclairages impartiaux, tout en donnant la parole à tous les points de vue divergents, à condition qu'ils respectent ceux des autres. Le but premier des programmes est d'inspirer, de divertir, d'informer, d'éduquer et de se faire l'écho des initiatives de terrain en faveur du développement, de la biodiversité, de la tolérance, du droit des femmes et des enfants, impulsées par la Secrétaire générale de la Francophonie et mises en œuvre par l'OIF. Le directeur général remercie les États et gouvernements membres de leur engagement renouvelé de diffuser TV5 Monde, ce qui est crucial au moment où le continent africain bascule progressivement vers

la TNT, et assure que TV5 Monde continuera de porter haut, fort et loin les différentes cultures et les valeurs partagées.

Le recteur de l'Université Senghor d'Alexandrie, M. Thierry Verdel, rappelle que 2018 est l'année d'une nouvelle programmation stratégique pour l'Université, structurée en quatre axes. S'agissant du premier axe, l'accroissement de son impact, l'Université Senghor a poursuivi le développement de ses formations externalisées, au plus près des besoins, en Afrique. Elle a inauguré tout récemment son campus en Guinée, à Conakry, avec la mise en place d'un master en management des projets internationaux. Il salue, dans ce cadre, l'étroite collaboration de l'ambassadeur de Guinée en Égypte. L'accroissement de l'impact de l'Université s'est traduit également par la réalisation de plusieurs cours en ligne ouverts et massifs proposés au public africain : d'abord un cours sur les objectifs et les enjeux du développement durable réalisé avec l'IFDD, qui a déjà connu deux sessions avec plusieurs milliers de participants ; puis deux projets en cours d'élaboration, l'un sur la sécurité et la paix en Afrique francophone et l'autre sur l'évaluation environnementale, en collaboration avec l'IFDD. L'Université Senghor a par ailleurs accru sa visibilité en organisant des manifestations culturelles et scientifiques, telles que les journées *Écrire la méditerranée*, co-organisées avec l'Institut français et la Bibliothèque d'Alexandrie, *La nuit des idées*, *Les journées du patrimoine* et de nombreuses autres conférences à destination des étudiants et du public alexandrin francophone. Le recteur signale la tenue du colloque *De la Pierre au Papier, du Papier au Numérique, quels moyens de sauvegarde du Patrimoine ?* en février 2019 à l'Université Senghor, en partenariat avec la Bibliothèque d'Alexandrie. Il ajoute que donner une meilleure visibilité de l'Université Senghor, notamment en Afrique, a été au cœur de la stratégie de communication avec une présence active sur les réseaux sociaux, notamment sur Facebook, avec près de 20 000 abonnés, où certaines publications dépassent régulièrement 250 000 vues. S'agissant du deuxième axe, le renforcement de l'excellence de ses formations, l'Université Senghor s'est attachée à renforcer la culture entrepreneuriale de ses étudiants avec plusieurs initiatives introduites dans les programmes de formation, telles que la campagne *Réalise un exploit*, visant à révéler la créativité des étudiants, et l'introduction d'un « permis de conduire des affaires ». Le recteur évoque également une grande réforme pédagogique qui sera prochainement présentée au conseil d'administration et qui met en avant une pédagogie active et interactive, une pédagogie par projets ainsi que la classe inversée, l'ensemble de ces dispositions visant à apporter aux étudiants une plus grande autonomie, de nouvelles méthodes de travail, une plus grande capacité d'analyse, de synthèse et d'innovation. S'agissant du troisième axe, l'inscription de l'Université dans l'agenda des pays africains, le recteur signale une importante étude réalisée sur l'offre de formations de niveau master et les besoins de compétences en Afrique dans les domaines d'action de l'Université Senghor. Sa réalisation a mobilisé cinq étudiants durant leur stage de master 1 et apporte un éclairage sur les orientations à prendre afin de délivrer des programmes originaux qui ne font pas concurrence aux universités africaines et qui apportent une réelle plus-value par rapport à l'offre existante. L'étude a porté sur plus de 800 masters en Afrique francophone et des centaines d'offres d'emploi de cadres publiées sur le marché du travail africain. Enfin, s'agissant du quatrième axe, l'affirmation d'un statut d'université entrepreneuriale, le recteur rappelle que des travaux de recherche ont été engagés sur ce concept en Afrique, dans le cadre d'une thèse que l'Université Senghor finance et pour laquelle l'AUF a offert un accompagnement. Il souligne que l'Université, enrichie des possibilités de travail collaboratif offertes par les nouvelles technologies numériques, a significativement amélioré ses pratiques et sa gestion internes, ainsi que la qualité des services offerts à ses étudiants et à ses professeurs invités, et fluidifié ses rapports avec ses partenaires au point d'être en mesure de développer de nouveaux partenariats avec, notamment, CCI France et la Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones, le CESAG et le groupe ISM pour multiplier les possibilités offertes aux jeunes africains d'accéder à des formations d'excellence. Le recteur conclut en invitant les pays à mieux connaître et suivre sur sa page Facebook une Université Senghor en pleine restructuration, transformation et modernisation.

Le secrétaire permanent de l'AIMF rappelle en introduction l'importance des Sommets qui permettent de mesurer, tous les deux ans, le chemin parcouru afin de renforcer l'autorité des instances dans les territoires francophones et de partager l'information. Dans un premier temps, il évoque la globalisation des échanges qui entraîne un nombre croissant d'États et de gouvernements à s'engager dans les processus modernes d'intégration économique et politique. En résulte une influence croissante des politiques et décisions des organisations internationales sur les politiques nationales. L'AIMF a pris en compte ce contexte en investissant dans de nombreuses régions et en favorisant le marketing territorial. Il estime que, pour renforcer la cohésion sociale, d'une part, et pour donner sens et être utiles, d'autres part, les territoires doivent intégrer la culture, la pratique ainsi que la vie quotidienne, des habitants ce qui passe par des références permanentes aux apports du religieux, du culturel, de l'historique, de l'économique et au sport. Cela pose la question du récit commun, actuel, que doit porter toute communauté locale afin d'exprimer sa cohésion et qui portera la Francophonie au niveau local. Ce programme a obtenu de nombreux soutiens et témoigne de l'évolution de l'action de l'AIMF afin d'accompagner les autorités locales pour renforcer le caractère inclusif de la croissance, afin de la rendre durable et également de positionner les villes sur des secteurs innovants, les aider à accompagner les acteurs économiques locaux en misant sur des innovations technologiques et l'économie sociale et solidaire. Le secrétaire permanent énumère à ce sujet plusieurs projets de terrain destinés à améliorer les conditions de vie locales, tels que la réhabilitation et l'aménagement patrimonial des lacs de la citadelle à Hué (Vietnam) ou le lancement des travaux du programme Femmes et Énergie durable au Cameroun, qui concerne sept villes dirigées par des femmes, pour plus d'un million d'euros. En matière d'autonomisation des autorités locales, un programme de mobilisation des recettes et de modernisation de la gestion financière a été développé dans de nombreuses villes, pour un coût global de plus de cinq millions d'euros, entraînant une hausse entre 20 et 35% des ressources financières propres à ces autorités locales. À ce sujet, il rappelle que le biennium a mis en exergue les difficultés rencontrées dans les rapports entre gouvernements et maires des villes métropolitaines. Il considère que de nombreux États conservent des dispositifs de contrôle de légalité aux contours flous, ce qui conduit à des interprétations larges et discrétionnaires du pouvoir de sanctions de l'État sur les élus locaux pouvant aller jusqu'à la révocation d'hommes et de femmes pourtant élus au suffrage universel. Cette situation constitue un défi pour l'AIMF, qui doit être surmonté dans une démarche constructive, de dialogue constant avec les États centraux et qui impose d'associer l'ensemble des acteurs locaux et des autorités centrales et décentralisées, autour d'actions constructives. Il estime possible d'incarner, au sein de l'OIF, cette vision dynamique du local et du national en s'appuyant sur une gouvernance toujours plus exemplaire et en bonne intelligence avec les autorités centrales.

- **Interventions des conférences ministérielles permanentes**

Le secrétaire général de la Conférence des ministres de l'Éducation de la Francophonie (Confémen) remercie l'Arménie pour l'accueil et le succès du Sommet, ainsi que la Secrétaire générale de la Francophonie qui a honoré le président du CPF et lui-même en leur remettant la médaille Senghor, plus haute distinction de la Francophonie. La Confémen adhère et soutient les valeurs qu'incarne le thème du XVII^e Sommet de la Francophonie. Pour les ministres de la conférence et l'ensemble des acteurs des systèmes éducatifs, le Vivre ensemble est un impératif, car l'école et l'université sont les lieux de prédilection du Vivre ensemble, les élèves, les étudiants, les apprenants, les enseignants venant de divers horizons et de diverses familles. C'est à l'école, à l'université, ou encore au centre de formation que l'on développe le plus et le mieux le Vivre ensemble, à travers l'acquisition d'un certain nombre de valeurs universelles. Le Secrétaire général informe que la Confémen est en train de construire et de renforcer son réseau de partenariats techniques et financiers autour de ses programmes, notamment le programme d'analyse des systèmes éducatifs (Pasec) et l'Observatoire de la qualité de l'éducation (OQE). C'est ainsi que certaines démarches commencent à porter fruit. À titre d'exemples, il cite l'engagement renouvelé de la Suisse avec un appui budgétaire de plus de 3 millions CHF pour 4 ans (2019-2022), le partenariat avec l'Unicef qui porte sur l'évaluation des

prérequis des jeunes enfants entrant au primaire en vue de déceler de manière précoce les difficultés d'apprentissage, ou encore le renforcement du partenariat avec l'Unesco, à travers l'ISU, l'IIEP et l'Institut de Hambourg (Rama). Il conclut en remerciant l'ensemble des partenaires au nom des millions d'élèves dans l'espace francophone bénéficiaires de ces appuis.

Le président en exercice de la Conférence des ministres des Sports et de la Jeunesse de la Francophonie (Conféjes), M. Oswald Homeky, ministre du Tourisme, de la Culture et des Sports du Bénin, ayant remercié le président, le gouvernement et le peuple arméniens pour la qualité de leur accueil, félicite la Secrétaire générale au nom des ministres en charge de la jeunesse et des sports pour la qualité de son mandat et réitère la fraternité de la Conféjes à l'ensemble des participants à la plateforme de coopération basée sur le partage de la langue française et des valeurs consacrées par la Charte de la Francophonie. Pour le président de la Conféjes, le thème du Sommet fixe le cap de la marche historique de l'OIF et du monde vers 2030. Dans cette perspective, il réaffirme l'engagement de la Conféjes à se positionner comme un acteur majeur dans la mise en œuvre de la Déclaration d'Erevan et des résolutions autour de la problématique du Vivre ensemble, de la culture citoyenne et de l'entrepreneuriat des jeunes. Il relève une forte corrélation entre les nouvelles orientations de la Francophonie et le thème des célébrations, en mars 2019, du cinquantenaire de la Conféjes « La Conféjes 50 ans après : quel impact sur la jeunesse et le sport dans l'espace francophone ? ». Il rappelle que mars 2019 marquera également la fin de son mandat et sera l'occasion de dresser un bilan et de définir les perspectives pour la Conféjes. Parmi les réformes de la Conféjes qui ont été initiées, il mentionne la mise en commun d'instances pour plus d'efficacité, la rationalisation de la gestion des ressources financières et une plus grande sensibilisation des partenaires aux causes et objectifs de la Conféjes. Convaincu que chaque génération de gouvernants francophones doit découvrir et révéler le potentiel de l'espace communautaire francophone, l'un des plus grands, forts et dynamiques en raison de sa grande diversité géographique mais aussi de la qualité de sa population et de sa jeunesse, le président de la Conféjes met l'accent sur la nécessité de mieux penser la synergie d'actions et de mettre en œuvre les plans d'actions de manière collégiale et complémentaire afin de garantir une paix durable et la stabilité dans le monde. Il évoque l'un des projets phares de la Conféjes, qu'est le programme de promotion pour l'entrepreneuriat des jeunes. Le président termine en félicitant le Sénégal, qui vient d'être désigné pour organiser les Jeux olympiques de la jeunesse en 2022, en rappelant l'engagement de la Conféjes à accompagner les Jeux de la Francophonie en 2021 au Canada Nouveau-Brunswick et les Jeux olympiques d'été à Paris en 2024. Il exprime son adhésion à la mise en œuvre de la stratégie pour la promotion de l'EFH et l'initiative sur le numérique portée par le Bénin et l'Arménie. Il invite les participants à assister à la conférence internationale sur la relance de l'éducation physique et sportive dans les différents ordres d'enseignements prévue à Cotonou les 27 et 28 novembre en collaboration avec la Confémén ainsi qu'à la célébration du cinquantenaire de la Conféjes au Maroc en mars 2019.

5.2 Débat et décisions

Entrée en fonction il y a un mois, **la ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali** s'engage à travailler avec tous en vue de l'atteinte des objectifs de l'Organisation. Elle rend hommage à M^{me} Jean pour son leadership, sa vision et la défense des valeurs francophones et remercie le peuple arménien pour son accueil chaleureux et l'organisation du Sommet. Évoquant le succès et la nécessité du multilatéralisme, elle exprime la gratitude du gouvernement et du peuple maliens à la communauté internationale, y compris l'OIF et ses États et gouvernements membres, pour leur accompagnement et leur engagement constants en faveur de la paix et de la sécurité au Mali et dans la région du Sahel. Depuis la tenue de la 34^e session de la CMF à Paris, les 25 et 26 novembre 2017, cet accompagnement et les efforts conjugués des parties prenantes maliennes se sont traduits par des progrès significatifs dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger. À titre d'exemple, elle rappelle l'étroite collaboration entre les parties signataires maliennes dans l'organisation réussie de l'élection présidentielle de juillet et

août 2018 où les mouvements signataires, les Forces armées et de sécurité maliennes ainsi que les forces internationales ont relevé le défi de la sécurisation des opérations de vote dans les régions à fortes potentialités d'attaques asymétriques. Elle évoque ensuite la montée du terrorisme dans de nombreux pays francophones, y compris ceux du Sahel, et insiste sur l'importance de renforcer la coopération et de mutualiser les efforts afin d'enrayer cette menace pour la société et le développement. Rappelant que c'est dans cet objectif que la force conjointe du G5 Sahel a été mise en place par ces pays du Sahel, la ministre réitère l'appel à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux à honorer leurs engagements financiers en faveur du G5 Sahel pour permettre son opérationnalisation effective et efficiente. Elle se réjouit de la pertinence du thème du Sommet qui renvoie aux objectifs de l'OIF et à la nécessité de prendre en compte, dans la programmation quadriennale 2019-2022, les problématiques liées à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'autonomisation des femmes et des jeunes et à leur implication dans les processus de décisions de leurs pays respectifs. Fervent défenseur de ces thématiques essentielles, le Mali approuve donc et encourage l'adoption et la mise en œuvre de cette stratégie et souhaite que figure en bonne place, dans la nouvelle programmation quadriennale de l'OIF, l'initiative Libres ensemble lancée en mars 2016 par la Secrétaire générale et les jeunes francophones.

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de Djibouti assure que Djibouti a fait sien le choix du thème retenu pour le Sommet, le *Vivre ensemble*, et rappelle qu'il est un pays d'accueil de réfugiés — dont beaucoup viennent du Yémen — pour lesquels d'importants moyens sont mobilisés afin de les accueillir dans les meilleures conditions. Pays de paix, d'échanges et de rencontres, Djibouti est l'un des meilleurs ambassadeurs du respect des valeurs de la Francophonie. Le ministre fait part de sa totale adhésion à la Déclaration d'Erevan, aux projets de résolutions et à l'Appel pour le Vivre ensemble, ainsi qu'à la Stratégie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il souligne l'importance de cette stratégie pour le gouvernement djiboutien, dont cette thématique est une priorité. Faisant part des avancées significatives réalisées, il souligne que 25% des parlementaires de Djibouti sont des femmes, que l'université compte autant de femmes que d'hommes étudiants et qu'il y a plus de juges femmes que d'hommes. Il se félicite de la place également accordée à la jeunesse, nombreuse à Djibouti et qui fait l'objet d'une attention particulière en ce qu'elle constitue un vrai défi pour l'avenir. S'agissant du français, Djibouti, phare dans la Corne de l'Afrique où le français est marginal, est le vigile de la famille francophone, forçant ses voisins à travailler en français. Toutefois, le ministre témoigne de la solitude de son pays pour relever ces défis. Estimant que la Francophonie doit être auprès des pays enclavés, il souhaite qu'un réel programme de coopération entre Djibouti et le centre régional d'enseignement du français voient le jour et qu'une solution soit trouvée pour rapprocher le bureau régional de Djibouti. Enfin, candidat à un siège de membre non-permanent au Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2020-2021, Djibouti, seule candidature francophone pour l'Afrique de l'Est, compte sur le soutien des pays membres de l'OIF.

Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères du Liban salue la proposition de faire ouvrir un bureau régional de l'OIF à Beyrouth, relevant que le Liban s'inscrit dans une longue histoire d'épanouissement de la Francophonie et réitérant la volonté de son pays de mettre en œuvre au sein de ce bureau les valeurs qui l'animent, liées à la diversité de pensée et de culture. Cette diversité se traduit notamment par le fait que dans chaque chrétien il y a une dimension musulmane et dans chaque musulman il y a une dimension chrétienne. Son pays s'engage à fournir toutes les facilités nécessaires pour que le bureau puisse mener à bien son travail et faire rayonner la Francophonie. Une vidéo sur le Liban est projetée en salle, témoignant de la vie ensemble des chrétiens et des musulmans, pont entre deux rives et de l'ancrage du français au Liban ancien. Il affirme que la langue française demeure un élément intimement lié à l'identité libanaise : il ne s'agit pas d'une langue nationale mais elle est employée au quotidien au Liban. Le Liban s'engage à faire perdurer un des plus vastes réseaux d'enseignement francophone au monde, avec 57% d'établissements assurant un enseignement francophone et 62% d'élèves ayant le français pour langue seconde. Le Liban

compte par ailleurs de nombreux auteurs francophones. Ardent bâtisseur de la Francophonie, le Liban a joué un rôle majeur dans la création de l'OIF et son système juridique s'inspire des lois françaises. Le pays a également témoigné son attachement à la Francophonie à travers l'organisation du IX^e Sommet, en 2002, et de la VI^e édition des Jeux de la Francophonie en 2009. Il accueille, de plus, neuf centres culturels français, et le Salon du livre francophone de Beyrouth fêtera sa 25^e édition en novembre 2018. Il célèbre en outre le mois de la Francophonie tous les ans. En conclusion, le Secrétaire général déclare qu'au Liban, la francophilie se vit au quotidien et que la Francophonie au Liban est plus qu'une langue, c'est un état d'esprit.

Au nom du ministre des Relations extérieures, **le représentant du Cameroun** salue les nombreuses activités de la Francophonie sur le terrain, en particulier dans son pays. Il marque son approbation concernant les projets de programmation et de budget présentés tout en réitérant le souhait que l'OIF, à l'avenir, reparte des rencontres du Sommet avec une programmation unique, éventuellement sur une même période, indiquant quels seront les volets qui seront mis en œuvre par les opérateurs et les secrétariats techniques ou permanents, dans le souci d'une meilleure efficacité, d'une réduction des doublons et d'une meilleure gestion des ressources.

Le ministre des Affaires étrangères et des Cultes d'Haïti exprime sa gratitude à toutes les délégations qui ont manifesté leur solidarité avec son pays à l'occasion du tremblement de terre survenu le 6 octobre 2018. Ce drame, qui réveille des souvenirs douloureux pour le peuple haïtien, de même que le passage régulier de cyclones de plus en plus dévastateurs, notamment dans la région caraïbe, renvoient à la vulnérabilité humaine et démontrent plus que jamais la nécessité de définir des mécanismes de gestion collective de ces situations afin d'appuyer efficacement les États particulièrement touchés. La délégation haïtienne salue l'appel lancé, dans le projet de Déclaration, à tous les acteurs du financement, publics ou privés, à redoubler d'efforts en vue d'atteindre l'objectif collectif de mobiliser cent milliards de dollars par an d'ici 2020 afin de permettre aux pays les plus vulnérables, en particulier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, de renforcer leurs actions de lutte contre les changements climatiques tant en matière d'atténuation que d'adaptation. Le ministre remercie les intervenants qui ont apporté un éclairage sur les différentes initiatives prises par l'OIF, les opérateurs de la Francophonie et les conférences ministérielles permanentes sur la coopération multilatérale et les questions administratives et financières. Haïti est satisfait du consensus qui a été trouvé pour doter la programmation quadriennale 2019-2022 d'un budget à la hauteur des ambitions que lui ont fixées les pays membres. Il salue la décision de créer un Bureau régional pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient qui contribuera à renforcer la présence de la Francophonie dans cette zone ; il salue également la nomination de l'Auditeur externe de l'OIF et du FMU qui accompagne la démarche de transparence au sein de l'Organisation. La délégation haïtienne apporte son plein soutien à l'adoption de la Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles, estimant qu'elle constitue une balise importante qui viendra appuyer les initiatives nationales dans ce domaine, et se réjouit de la pertinence de l'outil que constitue la programmation quadriennale pour sa mise en œuvre. À cet égard, le ministre signale que la Constitution d'Haïti a entériné depuis 2011 le principe d'un quota d'au moins 30% de femmes à tous les niveaux de la vie nationale. Il reconnaît que malgré une réelle égalité juridique entre les sexes en Haïti, la pratique, les coutumes et certains aspects des mentalités limitent encore largement les femmes dans l'accès ou la jouissance effective de leurs droits. Aussi, le président de la République et le Premier ministre ont décidé de promouvoir par des politiques publiques l'équité de genre, particulièrement en accompagnant les femmes et les filles dans tous les domaines. Par ailleurs, la délégation haïtienne fait sienne la volonté de la Francophonie de renforcer le multilatéralisme en insistant sur la nécessité que le multiculturalisme ne devienne pas un espace de confrontation des dogmes conduisant les États et les peuples à préférer des initiatives individuelles aux solutions collectives. Le ministre relève que les débats difficiles tenus au CPF sur certains passages de la Déclaration montrent que la meilleure

volonté du monde ne suffit pas à permettre que toutes les questions discutées fassent l'objet de consensus. Cependant, ainsi que le proclame le thème du Sommet, les membres de la famille francophone ont fait le choix de vivre ensemble. Ce choix crée des obligations et exige des efforts et de la volonté pour les tenir.

La représentante personnelle du Premier ministre du Nouveau-Brunswick félicite l'OIF pour la nouvelle programmation 2019-2021 fondée sur les acquis et les expériences, et respectueuse des valeurs de la Francophonie. Elle appelle à consolider les actions mises en œuvre en y intégrant davantage les stratégies jeunesse, économique et numérique. Le gouvernement du Canada Nouveau-Brunswick soutient et investit largement dans les programmes de formation professionnelle et technique, et en faveur de la jeunesse, à travers, notamment, les Jeux de la Francophonie. Rappelant que cette année marque le 20^e anniversaire du Sommet de Moncton, qui avait comme thème la jeunesse, la représentante relève que, depuis ce Sommet, l'OIF a continué d'investir dans l'éducation et la jeunesse, en promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes, et en luttant contre les obstacles que rencontrent les jeunes femmes dans l'accès à la justice, à l'éducation et à l'emploi. À ce sujet, elle se réjouit de la perspective de l'adoption, par le Sommet, de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes et annonce la création de la bourse Michaëlle Jean : cinq bourses seront offertes chaque année par le Canada Nouveau-Brunswick à des étudiantes francophones du Sud désireuses de réaliser des études dans un domaine non traditionnel. Toujours dans le domaine de l'éducation, le Canada Nouveau-Brunswick a accueilli et présidé la 58^e session de la conférence ministérielle de la Confémen à Bathurst, en mai 2018, en plus d'assurer la présidence du comité de pilotage de l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (l'IFEF). La représentante est convaincue que la stratégie économique, en adéquation et en synergie avec les stratégies numérique et jeunesse, permet à la Francophonie de mieux cibler ses actions en faveur des jeunes, et des filles en particulier. Souhaitant insuffler un dynamisme de la jeunesse francophone et au développement des milieux sportifs et culturels, elle affirme que c'est dans cet esprit d'acteur de développement que le Canada Nouveau-Brunswick accueillera les IX^{es} Jeux de la Francophonie. Enfin, elle se félicite de l'octroi du 2^e Prix Jeune entrepreneur(e) francophone, auquel son gouvernement contribue financièrement.

Le ministre de l'Intégration africaine, du Nepad et de la Francophonie du Sénégal félicite la délégation de Madagascar pour le rapport exhaustif, faisant le point sur toutes les activités menées depuis la passation du témoin par Dakar. Il remercie la Secrétaire générale pour son intervention ainsi que l'administrateur de l'OIF pour son rapport, en relevant plus particulièrement l'initiative d'ouvrir deux bureaux à Tunis et Beyrouth afin d'assurer la promotion de la langue française dans tout l'espace francophone. Il estime que c'est de cette façon que les populations pourront s'approprier les valeurs et programmes de la Francophonie. Heureux que le Sénégal, ait été désigné, à Buenos Aires, pour accueillir la 4^e édition des Jeux olympiques de la jeunesse en 2022, il exprime la reconnaissance de son pays à tous les soutiens et en particulier les pays membres du Comité international olympique : la France, la Belgique, le Canada et la Suisse. Aussi, il invite toute la communauté francophone à participer massivement à cet événement unique.

Le ministre du Tourisme et des Langues officielles du Canada félicite la Secrétaire générale pour son rapport exhaustif et les équipes de l'OIF pour leur engagement et leurs réalisations. Elle salue l'initiative du Canada Nouveau-Brunswick visant à créer une bourse Michaëlle Jean et se dit satisfaite, concernant la nouvelle programmation quadriennale et le budget 2019-2022, des choix thématiques et de l'effort consenti par l'OIF pour réduire les coûts de fonctionnement. Elle souligne qu'une saine gouvernance et la recherche d'efficacité au sein des organisations multilatérales sont des critères essentiels pour le Canada tout comme la prise en compte dans les programmes des thématiques liées au genre, à l'égalité des sexes et à la réussite des femmes et des jeunes au sein de chaque pays. Toutefois, elle estime que pour y parvenir, chacun doit être le promoteur de l'inclusion et de l'égalité des genres dans tous les domaines – éducation, santé, paix, commerce etc. – en luttant contre les barrières systémiques qui

l'empêchent. Elle affirme que lutter contre ces barrières est le meilleur moyen de favoriser un monde plus pacifique et prospère. À titre d'exemple, elle évoque la décision des leaders du G7 de faire de l'éducation des filles une priorité, en allouant 2,9 milliards de dollars à l'éducation des filles dans les pays en situation de crise. Elle affirme qu'une société plus juste pour les femmes et les filles est une société plus juste pour tous.

Le délégué aux Affaires francophones auprès du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la France excuse l'absence du secrétaire d'État. Il remercie la présidence malgache pour le travail de suivi réalisé depuis le sommet de Madagascar. S'agissant des dossiers soumis à la CMF, il valide le projet de nouvelle programmation, en se félicitant que la langue française y apparaisse comme un fil rouge et que les valeurs de la Charte y figurent de manière très forte. De plus, la programmation répond à de nombreux enjeux actuels, tels le développement durable, la lutte contre la radicalisation, l'inclusion et le Vivre ensemble. D'autre part, il appuie le renouvellement du mandat de la Cour des comptes du Maroc d'auditeur externe de l'OIF et du FMU. Par ailleurs, il encourage la présence renforcée de l'OIF et de la Francophonie en Afrique du Nord et au Moyen Orient par la création de bureaux. Enfin, il souscrit à la Stratégie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, sujet qui est également une grande cause du quinquennat du président de la République française. Il souligne le travail très riche au cours des dizaines de réunions d'élaboration de cette stratégie, en saluant les contributions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la République démocratique du Congo et du Canada-Québec. Il estime nécessaire, dans la perspective de la Conférence ministérielle et du Sommet qui se tiendront respectivement à Monaco et à Tunis, de travailler à la conception et au suivi du budget et, de manière générale, sur le fonctionnement de l'OIF.

La représentante personnelle du ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles réitère la fierté de son gouvernement d'avoir, aux côtés de la RDC, présidé le groupe de travail chargé d'élaborer le projet de stratégie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, soulignant la prouesse d'avoir mené à bien un travail de consultation, de réflexion et de conception en huit mois à peine, ainsi que la mobilisation des États et gouvernements membres et des acteurs extérieurs pour arriver à un texte fondateur. En relevant que l'égalité entre les femmes et les hommes procède d'un défi sans cesse renouvelé, elle reconnaît que des progrès ont été accomplis dans le monde entier, notamment en matière d'égalité d'accès à l'enseignement primaire pour les filles et les garçons, tout en constatant que de nombreuses discriminations envers les femmes et les filles persistent. Dans toutes les régions du monde, les femmes restent majoritaires parmi les populations pauvres, demeurent les grandes oubliées des processus migratoires et sont victimes de violences économiques, psychologiques et sexuelles. De nombreux pays ne disposent d'aucune loi protégeant les femmes des discriminations et violences. Rappelant que l'égalité des sexes, droit fondamental de la personne, est aussi, conformément à l'ODD 5, un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable, la cheffe de délégation souligne que les femmes et les filles représentent la moitié de la population mondiale et, par conséquent, la moitié de son potentiel. Or, les inégalités entre les sexes persistent et entravent le progrès social. Face à ces réalités structurelles, elle estime que l'adoption d'une Stratégie de la Francophonie permet d'approfondir une vision commune et de progresser dans la mise en place d'actions concertées et lisibles en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles dans l'ensemble des missions et domaines d'intervention de la Francophonie. Fruit d'une concertation approfondie, cette stratégie s'inscrit au cœur des missions de la Francophonie et s'articule avec les priorités définies dans son Cadre stratégique 2015-2022. S'adressant de manière spécifique aux États et gouvernements ainsi qu'à la Francophonie institutionnelle, les principes directeurs et modes d'intervention de la Stratégie visent à consolider leurs engagements et à intensifier leurs efforts pour faire de l'EFH une réalité. Elle insiste sur la nécessité de déterminer un véritable processus de mise en œuvre et de suivi des stratégies locales et régionales développées et de rendre visibles les efforts en assurant l'évaluation et la pertinence des actions menées, conformément à l'axe V de la stratégie, en encourageant les synergies entre les différentes

institutions de la Francophonie, en prenant appui sur des partenariats spécialisés, efficaces et innovants qui valoriseront l'expertise francophone et en assurant une fonction d'observation et de prospective. Enfin, elle réitère la satisfaction de son gouvernement quant au travail de rationalisation des ambitions programmatiques de l'OIF sans unification des programmes et réaffirme sa détermination à continuer de requérir une gestion saine et rigoureuse des moyens financiers des institutions de la Francophonie.

Le correspondant national auprès du ministère des Affaires étrangères de la Bulgarie remercie la Secrétaire générale pour son rapport. Il évoque la contribution de la Bulgarie à la stratégie jeunesse et à l'initiative *Libres ensemble*. Son pays s'est engagé dans l'organisation d'événements en faveur des valeurs de paix, de démocratie et de droits de l'Homme, parmi lesquels il cite en particulier deux forums qui se sont déroulés à Sofia : la première rencontre internationale des jeunes francophones, en octobre 2016, autour de la thématique « Je suis francophone, j'agis et je peux », mentionné dans le rapport de la Secrétaire générale, cofinancé par la Bulgarie à hauteur de 64 000 euros et un séminaire régional sur les politiques publiques de jeunesse et la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent chez les jeunes, en octobre 2017, financé à hauteur de 30 000 euros par la Bulgarie. Par ailleurs, la Bulgarie soutient et cofinance l'activité de l'École supérieure de la Francophonie pour l'administration et le management (ESFAM), avec notamment l'attribution de vingt bourses d'étudiants pour un montant de 56 000 euros par an. Le correspondant national cite deux stratégies nationales bulgares qui s'inscrivent dans la logique et la portée des résolutions : la stratégie nationale de prévention de la radicalisation et du terrorisme 2016-2020 et la stratégie nationale sur l'égalité entre les femmes et les hommes 2016-2020, complétée d'une loi sur la prévention de toute forme de discrimination). Aussi, la Bulgarie exprime son plein soutien à la stratégie de l'OIF sur l'égalité entre les femmes et les hommes. et soutient les projets de programmation et de budget ainsi que la création de bureaux proposée.

Le secrétaire d'État de la Tunisie, remercie l'ensemble des États et gouvernements membres, la Secrétaire générale et ses collaborateurs. Il saisit l'occasion de ce Sommet pour exprimer la gratitude du gouvernement tunisien pour le choix de la ville de Tunis pour abriter, dès 2019, le bureau régional de l'OIF au Maghreb et réitère l'engagement de son gouvernement à implanter le bureau dans les meilleurs délais possibles. Il estime que ce bureau facilitera l'organisation du prochain sommet et du 50^e anniversaire de l'Organisation. Il souligne l'attachement du pays au multilatéralisme, qui constitue l'instrument le plus efficace pour relever les défis actuels auxquels est confronté le monde. Enfin, il demande le soutien de l'ensemble des États et gouvernements membres de l'OIF à la candidature de la Tunisie pour un siège de membre non-permanent au Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2020-2021.

La représentante personnelle du Premier ministre du Québec se réjouit du projet de création du Réseau francophone des ministres chargés de l'économie numérique dont le déploiement sera suivi avec grand intérêt par les autorités québécoises qui considèrent que le numérique représente un secteur où la Francophonie doit continuer d'investir et de réaliser des efforts afin de permettre l'épanouissement de la langue française. Face à cet enjeu, elle appelle à puiser l'inspiration dans le rôle crucial joué par l'OIF pour mener à l'adoption de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Elle estime qu'il faut tirer profit des opportunités du numérique et composer avec ses risques, mais aussi innover et établir des coopérations efficaces pour assurer la découvrabilité des contenus francophones - culturels, économiques, scientifiques, éducatifs - dans l'univers numérique. Le Québec salue également la création du nouveau réseau Francoprev, à la suite de l'adoption de la résolution sur ce thème lors du dernier sommet. Concernant l'IFDD, qui célèbre il y a quelques semaines son 30^e anniversaire, la représentante souligne que son rôle est plus actuel que jamais compte tenu des effets du changement climatique, et au moment où se déploie le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs de développement durable. Elle évoque ensuite TV5 Monde, fleuron de la Francophonie, très important pour le Québec en ce qu'il est un réseau multilatéral de soutien à la langue française et qu'il contribue à

la diversité des expressions culturelles. Elle exhorte les États et gouvernements membres de l'OIF à préserver le financement de cette vitrine internationale et de promotion télévisuelle, culturelle et numérique diversifiée de l'espace francophone dans un contexte où l'offre culturelle provenant d'autres aires linguistiques n'a jamais été aussi importante. Enfin, elle considère que la planification budgétaire doit permettre de relever d'importants défis avec des moyens qui conditionnent la façon d'opérer. Elle se dit satisfaite que le budget proposé pour l'année 2019 assure le maintien de ce délicat équilibre et estime nécessaire de poursuivre les efforts en faveur d'une utilisation optimale des ressources. À cet égard, elle tient à souligner que l'adoption par le CPF d'une politique de consolidation de la transparence de l'OIF développée par un Groupe de travail présidé par le Canada-Québec et soutenu par l'expertise des équipes de l'OIF constitue un progrès significatif.

Le ministre des Affaires étrangères du Bénin félicite la Secrétaire générale pour les actions mises en œuvre dans des domaines tels le développement durable et l'entrepreneuriat des jeunes. Le Bénin réitère son ferme attachement aux valeurs humanistes et sa volonté d'œuvrer à la réalisation des objectifs de développement durable. Revenant sur le thème du Sommet, le ministre souligne que ce dernier met en avant l'idée que la visibilité et la viabilité de l'espace francophone dépendent de sa stabilité. Il faut donc réfléchir aux conditions permettant le Vivre ensemble afin de faire face aux enjeux de la mondialisation en s'attaquant aux causes profondes des crises qui affectent l'espace francophone. Dans le cadre des actions engagées pour promouvoir la paix dans les pays francophones en crise, le gouvernement du Bénin soutient l'initiative Libres ensemble, à travers notamment la mise en œuvre d'un accord-cadre entre le Bénin et l'OIF. Par ailleurs, six ans après le Sommet de Kinshasa et l'adoption d'une nouvelle stratégie numérique francophone, prenant en compte les évolutions technologiques qui touchent désormais tous les secteurs de l'activité humaine, le ministre constate l'insuffisance de la présence francophone dans les grandes instances internationales de gouvernance et de régulation de l'économie numérique et appelle donc à trouver un moyen efficace pour faire valoir l'identité et l'intérêt francophone au sein de la mondialisation numérique. Il estime que les pays francophones doivent se mobiliser pour s'approprier le numérique afin d'en faire un levier de croissance et de développement durable et un outil de diplomatie internationale. Il informe que le Bénin est l'un des premiers pays à s'être doté d'une loi et d'un code du numérique élaborés grâce à l'appui de l'OIF. Rappelant que le président béninois a porté l'initiative de la mise en place du réseau francophone des ministres en charge de l'économie numérique il estime que ce réseau constituera, pour les pays du Nord comme du Sud, une force de proposition et une opportunité de donner corps à la solidarité francophone en se dotant de nouvelles capacités d'actions pour peser dans les grandes décisions en matière de gouvernance internationale du numérique. Le ministre conclut en exprimant sa reconnaissance à l'ensemble des pays qui ont apporté leur soutien à cette initiative au regard des enjeux liés à ce réseau qui sera lancé le 10 octobre 2018, à Erevan. Il précise que les autorités béninoises ont apporté une contribution en accueillant le secrétariat de ce réseau.

La cheffe de la délégation de la Roumanie se réjouit de l'adoption de la Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles. Elle rappelle que la Conférence des femmes francophones qui a eu lieu à Bucarest en novembre 2017 a porté une juste reconnaissance de la contribution essentielle des femmes à l'économie et au développement. L'Appel de Bucarest lancé à cette occasion porte une action concertée dans tout l'espace francophone pour garantir les droits réels des femmes. La Roumanie s'est engagée par cet Appel pour que les femmes deviennent un moteur de développement économique, social et culturel ainsi qu'un levier de croissance économique, malgré les inégalités structurelles qui constituent encore un frein au développement de leur potentiel. La déléguée estime que la poursuite des efforts relève d'un devoir commun, afin de promouvoir une véritable égalité entre les femmes et les hommes, l'égalité des chances et des résultats. Elle informe que le président de la Roumanie lui-même a pris des engagements concrets, en tant qu'un des dix champions pour soutenir l'égalité des sexes dans la campagne *HeForShe* lancée sous l'égide de l'Onu. Elle salue par ailleurs

l'adoption des autres textes proposés au Sommet. Enfin, elle souligne qu'une des grandes priorités de l'espace francophone reste la promotion renforcée de la langue française, insistant sur l'importance d'augmenter les offres de cours et de formation en français, notamment dans des pays où la langue française n'est pas une langue officielle ou largement pratiquée. Dans ce contexte, elle espère que l'Initiative francophone nationale sera reprise en Roumanie.

Le ministre des Affaires étrangères du Niger salue la présentation des rapports qui démontrent la vitalité de l'action de l'OIF. Tout en réitérant l'adhésion de son pays à toutes les orientations qui y sont contenues et à la programmation 2019-2022 soumise à la Conférence, il relève, s'agissant d'abord de l'accompagnement dans le cadre du processus électoral, qui a été effectif surtout dans la phase pré-électorale, qu'en prélude aux élections générales de 2016 au Niger, l'accompagnement de l'OIF pour l'audit du fichier électoral a permis de tenir des élections apaisées et inclusives. De même, l'OIF a accepté d'accompagner le Niger pour les prochaines élections en 2020-2021, notamment dans le processus d'amélioration de la loi électorale et dans l'élaboration d'un nouveau fichier biométrique. S'agissant par ailleurs de la conférence sur la désertification et l'économie verte, tenue en juillet 2018, qui a débouché sur l'Appel de Niamey, il rappelle la coopération réussie entre l'OIF et le Niger, à la demande du Président Issoufou qui a souhaité que cette question soit abordée en lien avec les engagements et les conclusions de la CdP 21 tenue à Paris et de la CdP 22 tenue au Maroc, laquelle a confié au Niger la responsabilité de conduire la commission climat pour la région du Sahel. Cette conférence constitue ainsi une étape vers l'organisation, en novembre 2018, de la réunion de la commission climat pour le Sahel à laquelle tous les États membres sont conviés. Enfin, il rappelle que le 20 mars 2019 sera la date du 50^e anniversaire de la création, à Niamey, de l'ACCT, ancêtre de l'OIF, et espère que l'Organisation réfléchit aux festivités qui marqueront l'événement.

La ministre des Affaires étrangères de la principauté d'Andorre félicite la Secrétaire générale pour la présentation des actions réalisées et remercie tous ceux qui se sont fortement mobilisés sur le sujet crucial de l'égalité entre les femmes et les hommes, dont les efforts ont permis d'aboutir à la définition d'une stratégie pour la promotion des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles. Après tant de débats, aboutir à une stratégie claire qui permette de déployer des actions concrètes et adaptées aux réalités, dans le respect des différentes cultures, lui semble essentiel et encourageant. La principauté d'Andorre, en cohérence avec les efforts d'autres organisations internationales comme le Conseil de l'Europe, s'est fortement mobilisée dans ce travail avec l'élaboration participative d'un livre blanc et d'un projet de loi sur l'égalité qui doit correspondre, dans le fond et dans la forme, aux attentes de la société. Pour l'Andorre, il a été essentiel de réaliser un travail de participation citoyenne, avec une implication active des associations et de la société civile ainsi qu'un travail conjoint entre le parlement et le gouvernement. Cette nouvelle expression de la démocratie participative apparaît comme un gage de réussite et une opportunité de mieux impliquer la jeunesse. Enfin, la ministre souligne l'importance de promouvoir des actions concrètes avec le monde de l'entreprise qui développent des plans d'égalité garantissant aux femmes la place qui leur est due, aussi bien au titre de leur inclusion dans l'ensemble des processus de décision qu'au titre d'une égale rémunération pour les mêmes compétences et travail. Elle conclut en confirmant le soutien de l'Andorre aux rapports et textes présentés.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Burkina Faso estime que le thème du Sommet doit interpeller les dirigeants sur leur responsabilité dans la construction d'un monde de justice et de solidarité, dans lequel l'OIF a un rôle important à jouer. S'agissant de l'extrémisme violent, il informe que ce phénomène prend de l'ampleur au Burkina Faso, victime d'attaques terroristes récurrentes depuis plusieurs années. Depuis 2015, une centaine d'attaques y ont fait 240 morts. Alors même que, grâce à des efforts nationaux considérables et à la coopération internationale, la situation commençait début 2018 à se stabiliser et que la menace se limitait à la seule partie sahélienne du pays, les terroristes ont développé de nouveaux modes opératoires, à travers l'utilisation d'engins explosifs improvisés (EEI),

multipliant les attaques. Pour ce seul mois d'octobre, 15 attaques à l'EEI ont été comptabilisées et ont fait 70 morts. Le ministre précise que la situation actuelle rend difficile les opérations de sécurisation du territoire et appelle à un soutien international, en plaidant pour une concrétisation rapide des aides annoncées pour financer le G5 Sahel, lors de la Conférence internationale de haut niveau sur le Sahel qui s'est tenu le 23 février 2018 à Bruxelles. Il remercie l'ensemble des États et gouvernements membres de l'OIF pour leur soutien, et la France en particulier qui intervient directement pour arrêter la menace. La réponse ne pouvant être uniquement militaire, le Burkina Faso a lancé un programme d'urgence pour le Sahel burkinabé visant à mener des actions socio-économiques d'urgence afin de créer de meilleures conditions de vie dans les régions menacées et d'empêcher ainsi des populations de devenir des proies faciles pour l'extrémisme religieux et les trafiquants de drogues. Ce programme endogène avec les financements nationaux, attend également des contributions internationales. Dans la même approche, la réponse ne pouvant se limiter à la répression, il salue la création d'un réseau francophone contre l'extrémisme violent et s'apprête à signer l'accord cadre relatif à la mise en œuvre de l'initiative Libres ensemble qui s'inscrit dans la même dynamique de prévention du terrorisme. Par ailleurs, il évoque la candidature du burkinabé Brahim Sanou au poste de vice-secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications, dont les élections sont prévues tout prochainement à Dubaï, pour laquelle il demande le soutien des États membres de l'OIF. En conclusion, il assure le Bénin, qui souhaite héberger le siège permanent du réseau francophone des ministres de l'économie numérique, du soutien du Burkina Faso.

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration régionale de la République du Gabon soutient le projet de budget 2019-2022 et approuve la nouvelle programmation du prochain quadriennium car elle comporte des avancées notables comme la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes avec la mise en place, au sein de l'OIF, d'une entité dédiée. Il signale que le Gabon a décidé de consacrer 200 000 euros au financement de cette entité, la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes résultant de la mise en œuvre d'une résolution portée par le Gabon et adoptée il y a deux ans à Antananarivo. Cette stratégie s'inscrit dans un environnement international avec lequel le Gabon interagit à travers plusieurs instances internationales. Le ministre souligne qu'il y a six ans, le Gabon fut à l'initiative de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies d'une résolution faisant de la journée du 23 juin la Journée internationale de la veuve l'objectif étant de sensibiliser à l'échelle internationale sur les droits du conjoint survivant. Cet investissement diplomatique constant dans les instances internationales est en parfaite synergie avec les politiques publiques dédiées. Il rappelle que la décennie 2015-2025 est baptisée au Gabon, *Décennie de la femme gabonaise*, et vise à l'identification de l'ensemble des points responsables de l'inégalité des genres dans la société, notamment sur le plan économique, afin de les résoudre. À cet effet, il cite deux projets importants mis en œuvre récemment : le premier vise à renforcer les capacités entrepreneuriales des coopératives agricoles des femmes et un autre concerne l'appui à l'intensification vivrière durable à travers la mécanisation. Ces projets se font en partenariat avec l'AFD et sont exécutés par l'Institut gabonais d'appui au développement. Enfin, dans le domaine de la microfinance, l'accès des femmes gabonaises aux microcrédits et à l'épargne est amélioré à travers la mise en œuvre par le gouvernement de mécanismes institutionnels permettant l'ouverture d'établissements allant dans ce sens.

Le ministre à la Coopération au développement de la République démocratique du Congo remercie la Secrétaire générale pour ses initiatives et son dynamisme à la tête de l'Organisation qui ont contribué au rayonnement de la Francophonie à travers le monde. Composée de plus de 480 ethnies ayant appris à vivre en paix, la RDC, nation riche de sa diversité, souscrit pleinement au thème de ce Sommet, le Vivre ensemble, et est disposée à participer à toutes les initiatives et efforts d'inclusion et de solidarité prenant en compte la diversité et la souveraineté de chaque État pour réussir le partage concret des valeurs de paix et de solidarité au sein de l'espace francophone. Le ministre revient sur la situation en RDC en évoquant la passation de pouvoir prévue le 12 janvier 2019, entre le président sortant et son successeur sorti des urnes. Il souligne que cet évènement constitue une première dans l'histoire du pays et un grand rendez-

vous pour toute la communauté internationale car la RDC entrera dans un processus de démocratisation de son espace politique législatif le 23 décembre prochain. Il réitère que, respectueux de la Constitution, le président de la République ne briguera pas de troisième mandat et qu'il a réaffirmé, lors de la 73^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, le caractère irréversible des élections de la fin de l'année. Le gouvernement a exprimé, dans le même temps, sa ferme volonté de prendre en charge la totalité du processus électoral répondant ainsi à l'exigence de sa souveraineté nationale, la CENI étant techniquement prête pour organiser les élections à la date prévue. À ce propos, le ministre rend hommage à l'OIF pour son accompagnement et son implication dans le processus électoral en cours en RDC, qui va aboutir à la tenue d'élections libres, démocratiques et transparentes. La RDC réitère en outre son soutien aux efforts de la Francophonie pour répondre à toutes les problématiques qui se posent dans l'espace francophone. Le ministre remercie par ailleurs toutes les instances de l'OIF et l'ambassadeur arménien pour le travail abattu au sien du Comité ad hoc de rédaction des documents destinés au Sommet. Il salue le projet de la Déclaration d'Erevan, de l'Appel francophone pour le Vivre ensemble ainsi que les projets de résolutions débattus et approuvés par la CMF. Enfin, la RDC se réjouit de la reconnaissance internationale faite à l'égard de M. Denis Mukwege qui a reçu, avec M^{me} Nadia Murad, le prix Nobel de la paix 2018 pour leurs efforts à lutter contre l'utilisation des violences sexuelles comme arme de guerre.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de l'Union des Comores marque son appréciation quant au rapport de la Secrétaire générale et à son action déployée en vue du rayonnement de la Francophonie dans le monde. Il salue la qualité de la présidence du Sommet assurée par la République de Madagascar. Évoquant l'intérêt porté par les Comores sur les débats au sein du Conseil permanent de la Francophonie concernant le terrorisme et les autres grands fléaux qui constituent une grave menace à la paix et une entrave majeure au développement, le ministre défend la nécessité d'une plus grande solidarité entre pays nantis et moins nantis dans ce combat. Au moment où tous les efforts sont déployés pour éradiquer ces fléaux, les ennemis de la paix multiplient leurs stratégies pour être en mesure de frapper durement et aveuglement. Face à cette situation, seule une action solidaire et mieux concertée, avec un appui conséquent apporté aux pays les moins nantis, pourrait contribuer efficacement à ce combat vital. S'agissant des questions de genre, le ministre indique que son gouvernement accorde une priorité majeure à la promotion des droits de la femme. Les femmes comoriennes bénéficient des mêmes opportunités que les hommes, dans l'enseignement et les études comme dans la vie publique. Rappelant la tenue aux Comores des assises nationales portant sur le bilan de 42 années d'indépendance, le ministre précise que ces assises citoyennes inclusives et soutenues par l'OIF, l'UA et l'ONU ont émis des recommandations qui ont nécessité la consultation de la population. Ainsi, le 30 juillet 2018, s'est tenu un référendum pour la révision de la constitution et des élections présidentielles anticipées auront lieu dans les prochains mois. Le gouvernement fait appel à l'appui de l'OIF, notamment en expertise et logistique. Pour conclure, le ministre approuve l'ouverture de bureaux régionaux de l'OIF à Beyrouth et à Tunis. Il rappelle toutefois l'importance de clarifier les termes de références des personnes désignées pour diriger ces bureaux, qui sont des ambassadeurs nommés pour couvrir des régions, et non un pays.

L'administrateur assure les intervenants qu'il sera tenu compte de leurs observations. Il rassure le ministre des Affaires étrangères de Djibouti sur la création du centre régional du français. Des moyens supplémentaires ont été mis à disposition, le travail est mené depuis déjà un an en ce sens et les autorités sont informées.

Le président remercie les intervenants pour leurs mots de condoléances adressés à l'Arménie et à la France à la suite du décès de Charles Aznavour. Il salue leurs contributions, qui amènent la Conférence ministérielle à entériner les décisions et les résolutions proposées par le Conseil permanent.

Sont ainsi adoptés :

- la programmation quadriennale 2019-2022 de l'OIF ;
- le projet de résolution portant adoption du budget et fixation des contributions statutaires de l'OIF au titre de l'exercice 2019-2022 ;
- et le projet de résolution portant ouverture de crédits de l'exercice budgétaire quadriennal 2019-2022 de l'OIF au titre de l'année 2019.

Par ailleurs, la Conférence ministérielle :

- décide la création en 2019 à Tunis (Tunisie) d'un bureau de l'OIF pour l'Afrique du Nord, et, ultérieurement, en 2020 ou 2021, à Beyrouth (Liban), d'un bureau pour le Moyen-Orient ;
- renouvelle pour quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2019, le mandat de la Cour des comptes du Maroc en qualité d'Auditeur externe de l'OIF et du FMU ;
- renouvelle, pour quatre ans, à partir du 1^{er} janvier 2019, le mandat de la Présidente du Tribunal d'appel de l'OIF exercé par M^{me} Louise Otis (Canada-Québec) et des deux assesseurs : M. Joseph Chaoul (Liban) et M^{me} Alimata Coulibaly Oui (Burkina Faso) ; et désigne M. José Christian Londoumon (RCA) au poste de président suppléant, ainsi que M. Papa Makha Ndiaye (Sénégal) et M^{me} Anick Hélène Bidia Zadi (Côte d'Ivoire) comme assesseurs suppléants ;
- approuve et transmet aux chefs d'État et de gouvernement pour adoption, le projet de Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité des femmes et des hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles.

Le président salue la Secrétaire générale de la Francophonie et l'administrateur de l'OIF, qui ont su mobiliser de nombreuses ressources, particulièrement autour de l'élaboration de la nouvelle programmation quadriennale de l'OIF à la fois ambitieuse et pragmatique, et de celle d'un projet de Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité des femmes et des hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles, qui est une composante et une exigence du *Vivre ensemble* auquel le Sommet d'Erevan est consacré. Il réitère ses remerciements à toutes celles et tous ceux, au sein des commissions et des groupes de travail, qui ont contribué à l'aboutissement de l'ensemble des documents et engagements.

6. Rapport de l'auditeur externe de l'OIF et du FMU

En application des dispositions de l'article 14.4 du règlement financier, le directeur de l'audit externe, M. Lahcen Kers, présente les conclusions du rapport de l'auditeur externe de l'OIF et du Fonds multilatéral unique (FMU), ainsi que l'opinion de certification relative à l'exercice clos au 31 décembre 2017. Il précise que l'objectif principal du rapport, dressé selon les normes internationales en la matière, était de vérifier la régularité des opérations réalisées durant l'année par rapport aux règles, dispositions budgétaires et directives en vigueur à l'OIF, tout en s'assurant de l'exhaustivité de la comptabilisation des éléments d'actifs et de passifs. Cet audit a été accompli dans un esprit d'accompagnement de l'OIF dans ses efforts pour renforcer l'efficacité de ses interventions et améliorer sa gestion, s'agissant notamment de son dispositif de contrôle interne et de la maîtrise des risques.

Avant de présenter les principales conclusions du rapport, M. Kers rappelle le processus d'exécution de la mission d'audit effectuée au titre de l'année 2017, qui est le quatrième et dernier audit du premier mandat confié à la Cour des comptes du Maroc. Réalisée par une équipe de cinq auditeurs, elle a consisté en une mission intermédiaire, en décembre 2017, et une mission finale en avril 2018. M. Kers note que les comptes annuels provisoires au titre de 2017 lui ont été soumis le 31 mars 2018, dans le délai prévu par l'article 14.2 du règlement financier, ce qui constitue une amélioration. À l'issue de la mission finale, des constats ont été discutés avec l'administrateur de l'OIF et les responsables concernés. Les conclusions du rapport provisoire ont été communiquées officiellement à la Secrétaire

générale le 26 avril 2018 et le rapport définitif, transmis aux instances, prend en compte les commentaires et les réponses de l'OIF, tels qu'ils ont été communiqués à l'auditeur externe le 30 avril 2018. Les comptes définitifs ont été arrêtés et transmis avec la déclaration d'intégralité à l'auditeur externe le même jour. Comme l'exige le règlement financier, l'opinion et le rapport définitif ont été adressés à la CMF par le biais de la Secrétaire générale, le 4 mai 2018. Ce rapport a été présenté et discuté lors de la réunion de la commission administrative et financière du CPF tenue le 16 mai 2018, avant sa transmission au Conseil permanent du 3 juillet 2018. Enfin, le rapport intègre les données relatives au FMU qui étaient disponibles lors de la mission d'audit, tel que souhaité par les États et gouvernements membres de l'OIF.

Retraçant les éléments de contexte depuis sa prise de fonction, M. Kers rappelle que l'année 2014 a constitué une transition entre la programmation précédente et l'actuelle, et a été marquée par les décisions prises au Sommet de Dakar sur les aspects liés à l'organisation et à la programmation. Les années 2015 et 2016 ont été marquées par le début de la mise en œuvre de la série de réformes décidées par les instances, s'agissant notamment du contrôle financier, de la responsabilisation des ordonnateurs délégués et de l'introduction d'un nouveau schéma de programmation.

L'année 2017, quant à elle, a été caractérisée par la stabilisation de la plupart des mesures prises, notamment en ce qui concerne les ressources humaines. L'auditeur externe énumère les principaux faits significatifs ayant marqué cette année et impacté les comptes de l'OIF :

- la mise en œuvre de l'ajustement des salaires et le passage de l'âge de départ à la retraite de 60 à 62 ans ;
- la tenue des VIII^{es} Jeux de la Francophonie à Abidjan ;
- la mise en œuvre du plan de la mobilité du personnel ;
- la nomination de la directrice de l'audit interne, après deux ans de vacance du poste, et la tenue de deux réunions du comité d'audit ;
- l'installation de l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF) à Dakar.

Il porte ensuite à la connaissance de la CMF que l'année 2017 a été marquée par des tentatives de fraudes, qui n'ont pas abouti grâce à la vigilance de l'OIF et de ses banques. Il l'informe par ailleurs que le constat de l'auditeur externe concernant le non achèvement du développement du système d'information SIG n'a pas évolué : les UHS n'ont pas été couvertes en 2017 par ce système de gestion et certains modules liés aux métiers et aux fonctions support de l'Organisation n'ont pas encore été développés. Selon M. Kers, le retard accumulé dans le déploiement intégral du système d'information au niveau de toutes les structures de l'OIF et dans la couverture de tous les domaines de gestion n'a pas facilité la progression du chantier des réformes décidées en 2014, notamment en matière d'exécution des programmes. Cette limite pourrait être à l'origine des risques liés à la gestion des programmes et à l'atteinte de la performance projetée, en particulier au niveau du renforcement de la décentralisation des programmes visée par l'OIF. À cet égard, M. Kers se réjouit de la réactivité de l'OIF pour la mise en œuvre de la recommandation de réaliser une cartographie des risques émise en 2018. Il estime que le pilotage de ce chantier par la DAI ne doit pas empêcher l'administration de s'approprier ce processus. Évoquant la réunion du comité d'audit à laquelle il a été convié en septembre 2018, il indique y avoir fait part de ses remarques en vue de la détermination d'un plan d'audit en lien avec le référentiel métier de l'OIF, tout en mettant l'accent sur l'implication des différentes structures de l'Organisation. Il remarque que les représentants des États et gouvernements membres au sein de ce comité ont fait preuve de ténacité pour faire aboutir ce chantier structurant.

En venant aux conclusions et recommandations formulées dans le rapport d'audit, M. Kers annonce qu'au 31 décembre 2017, le solde net a enregistré une valeur négative de 2 139 k€, ce déficit étant dû principalement :

- à la hausse des charges de personnel de 2 924 k€, consécutive à la revalorisation salariale et à la révision de l'âge de départ à la retraite ;
- à la baisse des contributions volontaires de 1 591 k€ ;
- aux pertes nettes de change de 930 k€, liées essentiellement aux fluctuations de la parité euro/dollar canadien, calculées sur la base du taux de chancellerie.

Il souligne néanmoins que ce déficit a été atténué par:

- la baisse des charges liées aux protocoles de 1 046 k€ ;
- la réduction des autres charges opérationnelles de 3 922 k€ ;
- le prélèvement sur le fonds de réserve de 550 k€, ayant pour conséquence d'augmenter les produits de l'année.

L'état de la situation financière au 31 décembre 2017 fait ressortir une trésorerie et équivalents de trésorerie de presque 50 M€, soit une augmentation de 39% par rapport à 2016. Cette variation s'explique principalement par les flux de trésorerie générés par l'arrivée à échéance des placements antérieurs. Ainsi, les immobilisations financières, comprenant les placements dont la maturité initiale est supérieure à un an, ne représentent plus que 44% du fonds de prévoyance fin 2017 (29,5 M€) alors que ce taux était de 120% en 2016. La trésorerie et les placements propres à l'OIF, hors fonds de prévoyance, non couverts par les placements immobilisés, représentent l'équivalent de onze mois de contributions statutaires contre douze mois l'année précédente. Les dettes fournisseurs sont restées au même niveau, totalisant 5,8 M€ au 31 décembre 2017. Les autres dettes courantes sont passées de 12,4 M€ fin 2016 à 13,2 M€ fin 2017, enregistrant une hausse de 7%. Elles sont composées principalement des reports des fonds spéciaux liés aux projets pour 11 M€ et des produits constatés d'avance pour 677 k€. Les avantages au personnel passent de 26,3 M€ en 2016 à 30,3 M€ en 2017 dont 29,5 M€ au titre des engagements envers le personnel, liés au fonds de prévoyance de l'OIF. Le passage de l'âge de la retraite de 60 à 62 ans et les revalorisations salariales ont impacté ce fonds de 1,3 M€ en 2016 et de 890 k€ en 2017, soit une augmentation totale de 2,2 M€ sur les deux années.

Concernant l'état de la performance financière de l'OIF au titre de l'année 2017, M. Kers constate une baisse des produits opérationnels de 3 M€, qui s'explique par la conjugaison de :

- la diminution des contributions volontaires de 1 591 k€ ;
- la baisse des subventions hors budget de 651 k€ ;
- le recul des autres produits opérationnels de 144 k€ ;
- l'augmentation des contributions statutaires de 602 k€ ;
- l'augmentation des fonds spéciaux de 618 k€ ;
- la baisse des reprises de provisions de 1 855 k€.

Les produits sur fonds spéciaux, qui totalisent 2,8 M€, incluent le prélèvement sur le fonds de réserve, autorisé par le CPF le 11 juillet 2017 à hauteur de 550 k€ pour financer quatre projets (Jeux d'Abidjan, Conférence ministérielle de la Francophonie sur la culture, Prix des cinq continents et Salon de livre de Francfort, émission *Tour du Monde de la Francophonie*). Ce prélèvement exceptionnel a été comptabilisé en tant que produit opérationnel, en application du manuel comptable révisé en 2018 (post-clôture).

Les charges opérationnelles ont diminué en 2017 de 1,9 M€, soit -2%, compte tenu de la conjugaison des principales variations suivantes :

- la baisse des charges de programmation de 1 045 k€, soit -6% ;
- le recul des achats et autres charges externes de 1 882 k€, soit -9% ;
- la réduction des autres charges d'exploitation de 1 887 k€, soit -47% ;
- l'augmentation des charges de personnel de 2 924 k€, soit +10%.

Les charges de personnel sont passées de 28,6 M€ en 2016 à 31,5 M€ en 2017, soit une augmentation de 10,21% du fait du passage de l'âge de départ à la retraite de 60 à 62 ans et des revalorisations salariales. Ces modifications ont impacté, au niveau comptable, les charges de personnel des années 2016 et 2017 pour un total de 3,8 M€. Le coût budgétaire de ces mesures a été estimé à 2,8 M€ lors de la prise de décision par le CPF en novembre 2016. L'auditeur externe observe que l'incidence comptable n'avait pas été envisagée.

En outre, il relève qu'en 2017, le ratio des charges directes de programmation est en recul de 0,77 point par rapport à l'année 2016, suite à un taux de baisse des charges de programmation de 5,86 %, supérieur à celui des charges opérationnelles (2,39%). Ainsi, le poids des charges de personnel par rapport aux charges opérationnelles, hors celles liées aux protocoles, s'est alourdi, entre 2016 et 2017, enregistrant respectivement 47,64% et 53,25%. De même, sa part a augmenté par rapport au produit des contributions statutaires (soit 6,13 points). Cependant, M. Kers précise que le taux de couverture des charges opérationnelles, hors charges liées aux protocoles, par les contributions statutaires s'est amélioré de presque 2 points (66,78% en 2016 contre 68,74 % en 2017). Il conclut que cette situation appelle une vigilance accrue au niveau de la maîtrise des charges salariales et des autres charges opérationnelles, comme au niveau de la pérennité des ressources pour les couvrir, notamment celles provenant des contributions statutaires.

Au niveau de l'exécution budgétaire, des allocations de crédits additionnels, provenant de financements externes, pour un montant de 7,2 M€ ont été constatées au budget de l'OIF au titre de 2017. L'auditeur externe signale que le CPF, dans sa résolution du 11 juillet 2017, a approuvé le report de crédits relatifs aux reliquats budgétaires sur fonds spéciaux pour un montant de 9 303,23 k€ (8 093,22 k€ selon l'état d'exécution budgétaire au 31 décembre 2017). Par ailleurs, des rubriques intitulées « hors budget » ont été utilisées au niveau de l'exécution budgétaire des UHS pour un montant de 283,91 k€. L'auditeur externe explique que ces rubriques sont utilisées pour le suivi des opérations de trésorerie, qui n'ont pas d'impact sur les dépenses, ni sur le budget. Le règlement financier ne traite pas spécifiquement ce genre d'opérations.

D'autre part, M. Kers indique qu'au 31 décembre 2017, la situation des flux financiers gérés par l'OIF dans le cadre du FMU fait état d'un montant global des décaissements reversés automatiquement au profit des opérateurs de l'ordre de 26,6 M€ (-14% par rapport à 2016), répartis comme suit : 21,9 M€ pour l'AUF, 1,8 M€ pour l'Université Senghor d'Alexandrie, 1,8 M€ pour l'AIMF. La Confémen a bénéficié d'un montant de 92 k€. L'auditeur externe précise que les fonds du FMU sont gérés hors budget de l'OIF et que les encaissements et décaissements correspondants constituent des opérations de trésorerie pour l'OIF, qui n'est qu'un intermédiaire entre le donateur et les opérateurs. Par ailleurs, l'OIF a communiqué à l'auditeur externe les rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'AUF, l'AIMF et l'Université Senghor au titre des années 2013, 2014 et 2015. TV5 a pour sa part produit un état global des transferts de l'OIF sans distinction des flux financiers liés au FMU. De plus, ces rapports ayant été communiqués après la clôture de la mission de la Cour des comptes, ils n'ont pas pu être exploités pour présenter plus de détails sur l'utilisation des contributions volontaires dans le cadre du FMU.

En appelant l'attention sur les observations formulées à l'occasion de l'audit des états financiers 2017, qui sont détaillées dans le rapport soumis à l'appréciation de la CMF, M. Kers en relève les éléments saillants, à commencer par le fait que plusieurs domaines ne sont pas encore couverts par des directives ou procédures, à savoir :

- le paiement des dépenses ;
- le recouvrement des recettes, y compris pour les contributions volontaires ;
- la définition d'une nomenclature des pièces justificatives d'engagement et de paiement.

Il constate également un cumul de tâches, incompatibles, d'engagement et d'ordonnancement relevant du porteur de dossiers ou de l'ordonnateur délégué, au niveau du visa de certains actes budgétaires, ce qui constitue une faiblesse de contrôle interne. Il souligne en outre que, depuis la suppression du contrôle financier en 2015 jusqu'à la clôture de l'année 2017, la structure dédiée à l'audit interne n'a pratiquement pas fonctionné. En effet, de 2014 à 2017, un seul rapport d'audit interne a été produit, en 2015. Au niveau du contrôle de conformité, les cas d'anomalies constatés portent essentiellement sur la non-production de pièces justificatives, les erreurs se rapportant aux contrats et protocoles, aux indemnités de déplacement ou encore aux dépenses par voie de régie via la mise à disposition de fonds ou l'utilisation de cartes d'affaires. Par ailleurs, M. Kers note que les assistants de gestion ne sont pas encore en mesure d'exercer un contrôle au niveau des engagements comme prévu par la note de l'administrateur du 4 avril 2016, en raison principalement de l'absence d'outils et de formations dédiés à cette tâche. Pour éviter les situations de non-respect des dispositions budgétaires au niveau du siège et dans les UHS, il n'a cessé de rappeler à l'OIF qu'elle doit veiller à ce que les assistants de gestion relèvent fonctionnellement de la Direction de l'administration, des finances et des systèmes d'information (DAFSI) et qu'ils respectent les procédures en vigueur, en rapportant tout manquement en la matière.

Pour ce qui est du système d'information, il réitère que le SIG 2g n'a pas connu d'évolution significative en 2017, le module multi-société censé couvrir les UHS et les organes subsidiaires (IFDD et IFEF) n'ayant toujours pas été déployé. De plus, l'intégration des données relatives aux UHS dans le SIG 2g continue à être différée en mode « régularisation », avec un décalage de plus de trois mois dans certains cas. Par conséquent, le système ne joue pas son rôle préventif, dans la mesure où les manquements aux règles juridiques, budgétaires et comptables ne sont découverts qu'*a posteriori*, avec un risque élevé de non détection. Le non-déploiement généralisé de ce système fait que des dépassements ont été constatés, en cours d'année, par rapport aux crédits modifiés pour certaines lignes budgétaires, contrairement aux dispositions du règlement financier.

Parmi les autres conclusions émises relatives à la gestion des programmes, aux ressources humaines, à la trésorerie, aux achats et aux immobilisations, M. Kers relève qu'en matière d'exécution des protocoles d'accord, l'OIF continue à accorder des avances aux partenaires, uniquement sur la base de la demande de paiement, dans des proportions importantes (50% à 80%) et ce, en l'absence d'un système efficace de suivi de l'engagement, de l'exécution ou du paiement. À cet égard, il déplore que la recommandation relative à l'apurement de la situation des protocoles d'accord dont les avances n'ont pas été justifiées dans les délais n'ait pas encore été mise en œuvre, bien qu'un fichier pour le rapportage financier de ces protocoles ait été mis en place en décembre 2017. De plus, la clause relative à la vérification sur place de l'utilisation des fonds versés par l'OIF n'est quasiment pas mise en application, hormis les projets cofinancés avec d'autres partenaires où les débloques des fonds sont conditionnés par la réalisation des audits, qui sont assurés. Au titre des anomalies dans la gestion des protocoles d'accord, M. Kers cite également :

- le non-respect des conditions de débloqué des tranches ;
- la prise en charge par l'OIF de dépenses non prévues par les protocoles ou censées être financées par les partenaires ;
- la non-maîtrise de la justification des dépenses liées à ces programmes, qui risque d'impacter négativement l'efficacité recherchée par ce genre de dépenses.

Au niveau de la gestion des ressources humaines, il regrette que l'actualisation du référentiel des emplois et des compétences, qui remonte à 2011, n'ait pas été réalisée en 2017 malgré les remarques émises l'année précédente et la mise en œuvre d'un plan de mobilité en application de la décision de l'administrateur de l'OIF en août 2017. Il rappelle un autre point de vigilance déjà signalé, à savoir le recours aux dérogations pour plusieurs cas de dépenses, dont le caractère exceptionnel n'est pas remis en cause mais pour lesquelles il manque un

cadre normatif. Du point de vue de l'auditeur externe, ces dérogations risquent de constituer des déviations par rapport aux règles en vigueur à l'OIF et une aggravation des charges pour l'Organisation, avec parfois des coûts supplémentaires. Il réitère une recommandation déjà émise pour l'année 2015, et qui est la seule à ne pas avoir été réalisée en quatre ans, visant à codifier la procédure d'octroi des dérogations aux directives selon un processus d'instruction prédéfini, en précisant les situations susceptibles de donner lieu à dérogation.

Évoquant les recommandations émises lors des missions d'audit des années précédentes, il informe la CMF que, fin avril 2018, l'examen de la mise en application des recommandations au titre de l'année 2014 a révélé que sur les dix recommandations émises, six ont été réalisées et quatre sont toujours en cours d'application, sans évolution par rapport à l'année précédente. Pour ce qui est des neuf recommandations formulées au titre de l'année 2015, quatre ont été mises en œuvre, quatre autres sont en cours d'application et une, en l'occurrence celle sur la codification de la procédure d'octroi des dérogations aux directives, n'était pas encore réalisée fin avril 2018. Les recommandations en cours de mise en place concernent essentiellement l'amélioration des fonctionnalités du système SIG 2g et de la gestion ainsi que le suivi des programmes. En ce qui a trait aux cinq recommandations émises en 2016, la situation arrêtée fin avril 2018 révèle la mise en œuvre d'une seule recommandation. Les quatre autres sont en cours de réalisation et portent pour l'essentiel sur l'amélioration de la gestion des dépenses liées aux vacances dans les foyers et sur l'actualisation du référentiel des emplois et des compétences.

En 2017, M. Kers indique avoir émis cinq nouvelles recommandations visant à :

- mettre en place des états prévisionnels pluriannuels dans les mêmes formes que les états financiers (état de la performance financière et état de la situation financière) ;
- établir une cartographie des risques et mettre en place un système de gestion des risques ;
- renforcer le système de contrôle interne afin de prévenir les tentatives de fraudes, séparer les tâches incompatibles et instaurer un contrôle effectif de la paie ;
- mettre en place un système de suivi budgétaire pour limiter les dépassements des crédits ;
- rendre opérationnel l'outil de suivi des réalisations des programmes.

Au sujet de la participation de l'auditeur externe aux réunions du comité d'audit, auxquelles il a été invité à deux reprises en 2018, il salue cette démarche, qui permettra la coordination des travaux de l'audit de manière générale afin de garantir une meilleure couverture de l'univers d'audit, en cours d'élaboration et qui va permettre de déterminer une cartographie des risques. Il réitère que cette cartographie, dont le processus d'établissement est confié à un prestataire externe et piloté par la DAI, relève de la responsabilité de l'administration de l'OIF. Il considère qu'elle constituera à terme un outil pour la maîtrise des risques liés à la gestion, à travers la mise en place d'un dispositif de contrôle interne efficace. À cet égard, il constate le début du processus d'ancrage de l'audit interne au sein de l'OIF qui, au-delà des aspects techniques, méthodologiques et normatifs, doit être perçu également sur le plan culturel par un changement progressif des pratiques, avec l'appropriation du dispositif par l'ensemble des structures de l'Organisation, selon une démarche de concertation et de confiance.

En terminant, M. Kers délivre l'opinion suivante : « *Au terme de nos travaux d'audit des états financiers de l'OIF et à notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'OIF au 31 décembre 2017 ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie de l'année clos à cette date et ce, conformément aux normes IPSAS.*

Il conclut en constatant que les chantiers de réformes décidés par les instances de l'OIF en 2014 ont créé une dynamique qui n'a pas toujours été facile à gérer au vu de la complexité liée au déploiement des systèmes d'information, à l'appropriation de la culture de l'audit interne, au changement organisationnel et à la nouvelle approche de gestion axée sur les résultats. Il

assure que, tout au long de ce premier mandat, il a été tenu compte de cette réalité, dans un esprit constructif et selon une démarche professionnelle, objective et concertée, basée sur la confiance. Il remercie le personnel de l'OIF, notamment au niveau de la DAFSI, pour ses efforts dans la tenue des dossiers et la préparation des comptes, de même que la Secrétaire générale et l'administrateur de l'OIF pour leur engagement et leur réactivité à mettre en œuvre les recommandations de l'auditeur externe.

Enfin, il exprime sa gratitude pour la confiance placée dans la Cour des comptes du Maroc en lui accordant un deuxième mandat en qualité d'auditeur externe de l'OIF et du FMU pour la période 2019-2022. Il réitère l'engagement de son institution à accompagner l'OIF à travers l'évaluation de ses procédures et l'appréciation de ses réalisations, pour un meilleur impact de ses actions.

7. Communications à la Conférence

7.1 États et gouvernements membres associés et observateurs

La ministre des Affaires étrangères de la République du Ghana est honorée d'être présente à ce Sommet dont le thème interpelle en ce qu'il est impératif que l'humanité évolue au-delà des races, des religions, des statuts sociaux. Entouré de trois pays francophones, le Ghana a fait le choix, entériné par citoyens, de faire partie de la Francophonie, dès 2006. La ministre souligne la bonne coopération existante avec ses voisins francophones, en particulier, et toute la famille francophone en général. Cette bonne coopération a été facilitée par la politique d'ouverture du Ghana vis-à-vis des langues étrangères avec un accent mis, en particulier, sur l'apprentissage de la langue française à tous les niveaux. Un enseignement bilingue, en français et en anglais, a, par exemple, été mis en place dans différentes matières, ainsi qu'un accord de coopération avec les pays voisins et des universités françaises visant le renforcement des compétences linguistiques des professeurs ghanéens. De plus, un pacte linguistique a récemment été signé avec l'OIF. Ce changement d'orientation vers l'apprentissage du français a lieu à tous les niveaux éducatifs, mais également dans le secteur informel par des actions de formation.

Le ministre d'État, chef de la délégation du Qatar félicite le Sénégal, pays ami et frère, pour avoir été désigné pays organisateur des Jeux Olympiques de la jeunesse en 2022 et souligne le caractère exceptionnel pour la Francophonie de cette année 2022, où son pays accueillera la coupe du monde de football. Il affirme que le Qatar est attaché au Vivre ensemble et aux valeurs prônées par l'Organisation et qu'il promeut sans relâche depuis son adhésion à l'OIF, en 2012. De plus, le respect des droits de l'Homme, est essentiel pour le Qatar. Les organisations internationales témoignent régulièrement des progrès réalisés en matière de protection des droits des travailleurs et des droits des femmes, avec la nomination en 2017 de femmes au sein du conseil de la choura. L'État du Qatar travaille également pour lutter contre les racines profondes du terrorisme et de l'extrémisme par sa contribution visant à donner à 10 millions d'enfants l'accès à l'éducation dans 45 pays et des centaines de milliers d'emplois pour les jeunes arabes dans au moins 16 pays. Le ministre souligne que les contributions du Qatar à l'aide internationale entre 2012 et 2017 a bénéficié à plus de 100 pays et s'élèvent à 4,5 milliards de dollars, l'aide publique fournie par le Qatar dépassant chaque année de 2 milliards de dollars. Pour conclure, il exprime son soutien pour les efforts déployés par le réseau Francoprev, lancé le 7 septembre 2018. Il remercie tout particulièrement l'Arménie pays hôte de ces instances et la Secrétaire générale M^{me} Jean pour les actions menées durant son mandat et se félicite des thèmes choisis pour ce Sommet.

Le ministre du Budget et de la Francophonie de la Nouvelle-Calédonie adresse les salutations d'une terre francophone et française située dans le Pacifique Sud. Il relève que le thème du Sommet trouve en Nouvelle-Calédonie un écho particulier. En effet, 30 ans auparavant, les communautés qui la composent s'affrontaient, au bord de la guerre civile. Les accords de Matignon puis de Nouméa signés avec le gouvernement français entre juin 1988 et

mai 1998 ont permis de rétablir la paix, la stabilité et la prospérité. La paix est revenue par le dialogue, le partage de pouvoir, le rééquilibrage économique, social et culturel ainsi que la reconnaissance de l'identité kanak, le peuple d'origine. Depuis 30 ans, les néo-calédoniens pratiquent le Vivre ensemble. Le ministre rappelle que le 4 novembre 2018, les populations se prononceront lors d'un scrutin d'autodétermination, sur l'accession à la pleine souveraineté et à l'indépendance. La Nouvelle-Calédonie, collectivité de la République française, a pour langue nationale le français mais comporte 28 langues canaques, reconnues comme langues d'enseignement et de culture, ainsi que de nombreuses autres langues de la région, telles que le wallisien, le tahitien, le vietnamien et l'indonésien. Le français est la langue de communication et le ciment du Vivre ensemble. Quotidiennement est mise en œuvre l'une des valeurs majeurs de la Francophonie, à savoir le respect de la diversité culturelle et linguistique. Petite communauté francophone de 280 000 habitants perdus dans un océan anglophone, la Nouvelle-Calédonie a décidé d'unir ses forces à celles du Vanuatu, son plus proche ami et voisin, par la création d'un espace de coopération, de solidarité et d'échanges. Avec l'appui de l'OIF, les efforts seront portés sur deux thèmes : l'apprentissage du français en contexte plurilingue et l'éducation à l'environnement. Le ministre rappelle que le Vanuatu et la Nouvelle-Calédonie font partie des petits États et territoires insulaires à la fois particulièrement menacés par les effets du changement climatique et dépositaires d'une biodiversité particulièrement riche. Les lagons de Nouvelle-Calédonie et écosystèmes associés ont été inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco en 2008. En 2014, la Nouvelle-Calédonie a créé une aire maritime protégée de 1,3 millions de km², parmi les plus grandes du monde, le Parc de la mer de corail. Elle est donc déterminée, avec le soutien des pays et territoires du Pacifique et des organisations régionales et internationales, à s'engager dans une politique de gestion durable de l'océan Pacifique, qui constitue une urgence absolue. Le ministre déclare que la Nouvelle-Calédonie se reconnaît totalement dans la Déclaration et l'ensemble des documents, qu'elle soutient sans réserve.

L'adjoint du ministre des Affaires étrangères de Serbie rappelle que, observateur à l'OIF depuis le Sommet de Bucarest de 2006, la Serbie souhaite désormais accéder au statut de membre associé. Il souligne, pour appuyer cette démarche, la longue tradition francophone et francophile de son pays qui propose officiellement, depuis plus de deux siècles, à tous les niveaux, l'apprentissage du français dans les établissements scolaires. La Serbie compte actuellement plus de 110 000 apprenants en français parmi les élèves, dans les écoles primaires comme secondaires. Elle compte huit écoles bilingues dont quatre ont reçu le label « France éducation » attribué par le gouvernement français pour reconnaître leur haute qualité de l'éducation en français. S'agissant de l'enseignement supérieur, l'adjoint du ministre informe qu'environ un millier d'étudiants se sont inscrits en 2018 aux quatre départements de la langue française et que beaucoup d'étudiants suivent des masters en français. Il précise que cinq universités de Serbie sont membres de l'AUF, avec laquelle elles réalisent avec succès un grand nombre d'actions et qu'une cinquantaine d'accords et de coopérations sont actuellement en cours avec d'autres universités dans le monde. Par ailleurs, depuis 2006, l'Assemblée nationale de la République de Serbie, membre observateur de l'APF, participe régulièrement aux activités de l'Assemblée. De plus, à travers différents programmes de formations réalisés grâce à la Francophonie, un grand nombre de fonctionnaires ont acquis des compétences en langue française, qui prend une place de plus en plus importante au sein de la diplomatie serbe. La Serbie souhaite accentuer la coopération institutionnelle avec la Francophonie dans de nombreux domaines tels que l'éducation, les sciences, la culture, etc. L'adjoint du ministre indique que depuis 2004, la nuit de la Francophonie est célébrée en Serbie avant de devenir, en 2006, le mois de la Francophonie qui laisse, chaque année, une profonde empreinte dans la vie culturelle serbe. Il assure l'OIF de la volonté de son pays de soutenir la promotion de la Francophonie et de ses valeurs et précise que la Serbie n'a pas l'intention ou le souhait d'isoler un État, mais qu'elle s'oppose à la politisation du travail des organisations internationales. Concernant la participation du Kosovo, il rappelle que celle-ci ne pose aucun problème si elle est neutre au point de vue du statut et qu'elle se fait conformément à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies.

Le ministre des Affaires étrangères du Kosovo rappelle que son pays a demandé un changement de statut à l'OIF pour donner plus d'élan aux initiatives francophones sur son territoire, et remercie du soutien qui a été apporté à cette demande. Le ministre témoigne que depuis son adhésion en tant qu'Observateur en 2014 au Sommet de Dakar, le Kosovo a déployé de nombreux efforts pour promouvoir la langue française et la Francophonie. Des collaborations nouvelles et importantes ont été créées au niveau universitaire, notamment depuis l'adhésion de l'Université de Pristina à l'AUF. L'Assemblée du Kosovo a rejoint l'APF en 2018, ce qui permettra de renforcer la coopération entre les parlementaires kosovars et les parlementaires d'autres pays francophones sur des questions d'intérêt commun pour la région, tels que le développement et la promotion des valeurs démocratiques, de la paix et de la diversité culturelle et linguistique. En ce qui concerne le renforcement des capacités des fonctionnaires en langue française, des programmes de cours de français ont été mis en place dans les institutions du pays. Le Kosovo se réjouit d'avoir été sélectionné pour bénéficier du programme *Initiatives francophones nationales* de l'OIF pour la période 2019-2022. Dans ce contexte, les institutions du Kosovo sont très engagées dans l'avancement de l'agenda francophone dans le pays, et l'intégration des institutions internationales francophones qui serviront directement les jeunes citoyens en leur offrant de nouvelles possibilités d'échanges en matière d'éducation, de culture, de création en français et de développement de projets francophones d'entrepreneuriat. Le ministre souligne l'importance politique de l'OIF et son rôle dans la promotion et la défense des valeurs universelles, de la démocratie et de la paix, du respect des droits de l'Homme et de la diversité, valeurs que le Kosovo se fait un devoir de promouvoir. Le thème du Sommet revêt une importance particulière et symbolique pour son pays, qui respecte et cultive sa diversité. C'est dans un esprit de paix et de coopération que le Kosovo est engagé dans un dialogue avec la Serbie dans le but d'arriver à un accord final et favorable aux deux pays et de tourner la page d'une histoire marquée par des conflits et des tensions, pour fonder les bases d'une relation de bon voisinage, d'entente et de solidarité. Enfin, le ministre demande aux pays membres de la Francophonie à appuyer la candidature du Kosovo en novembre pour devenir membre d'Interpol.

Le ministre des Affaires étrangères de la Lituanie se réjouit de la réunion de la Conférence ministérielle dans un esprit de solidarité et de dialogue, visant à réaffirmer l'engagement de l'Organisation pour la paix, la prospérité et les valeurs universelles telles que les droits de l'Homme. À travers ses missions stratégiques, la Francophonie se met au niveau des défis internationaux, par exemple en matière de changement climatique, de croissance économique durable, de création d'opportunités pour les jeunes ou de consolidation de la paix. Le ministre affirme que les valeurs universelles doivent se traduire dans des actions de mise en œuvre de même portée et fait le lien avec la célébration, cette année, du 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Exprimant l'engagement de la Lituanie pour un avenir plus stable et pacifique, il souligne que des soldats et experts lituaniens participent à des opérations onusiennes de maintien de la paix et à des missions de formation de l'Union européenne. La Lituanie contribue en particulier à la Minusma et cherche des possibilités pour renforcer son engagement. À travers sa politique de coopération au développement, elle contribue à la consolidation des institutions dans les pays où le plein respect pour les droits de l'Homme, l'égalité entre les femmes et les hommes, et la liberté d'expression font défaut. L'engagement et l'expertise de la Lituanie sont renforcés par une expérience nationale de presque 30 ans. Au cours de cette période, le pays a construit une société inclusive, fondée sur l'émancipation des femmes. La Lituanie œuvre pour la reconnaissance internationale d'un rôle actif des femmes dans tout processus politique et apprécie les efforts de l'OIF à cet égard en l'assurant de son soutien. Le ministre conclut en affirmant que la paix et la prospérité dans l'espace francophone ne sont assurées que si les conditions régionales et internationales leur sont favorables, ces dernières relevant aussi de la responsabilité de la famille francophone.

Le représentant personnel du président de la République de Lettonie observe que ce Sommet coïncide avec la célébration du centenaire de l'indépendance de la Lettonie et le 10^e anniversaire de son adhésion, en tant qu'observateur, à l'OIF. Satisfait par le rôle de plus en

plus important joué par l'OIF sur la scène mondiale dans de nombreux domaines – la paix internationale, les menaces hybrides, la désinformation, la fausse information et les menaces à la sécurité –, il souhaite que l'Organisation intensifie son action concernant l'indépendance et le pluralisme des médias, la formation des personnes aux médias, la pensée critique et la protection de la liberté d'expression. Les droits de l'Homme étant une priorité pour la Lettonie, en particulier s'agissant des droits des minorités. Le représentant affirme que son pays est disposé à partager son expérience dans ce domaine. Il souligne que l'égalité femme-homme est également l'une des priorités de son gouvernement, comme en témoigne l'élection de 31% de femmes au parlement letton, suite à la tenue des élections législatives, ce qui constitue une première dans l'histoire lettone. Il apprécie que l'OIF soit fermement engagée aux côtés des autres acteurs internationaux dans la lutte contre la pauvreté et sur la voie du développement durable et soutient également l'implication plus active de l'OIF dans le voisinage oriental de l'Union européenne, à travers notamment la participation dans l'observation des élections. La Lettonie prête une grande attention aux crises politiques dans l'espace francophone, raison pour laquelle elle contribue aux missions de paix au Mali. Finalement, le représentant souligne l'importance du soutien de l'OIF à une meilleure connaissance de la langue française par les fonctionnaires lettons.

La représentante de la République de Slovénie, coordonnatrice nationale pour la Francophonie remercie la République de Madagascar pour sa présidence du précédent Sommet, ainsi que l'Arménie et la Secrétaire générale de la Francophonie pour tous les efforts investis dans la préparation de cette conférence dont elle salue le thème. Ainsi, elle considère que l'Appel pour le Vivre ensemble, préparé par l'Arménie, est un document fondamental, qui permettra de renforcer les valeurs cardinales promues par l'OIF, auxquelles la Slovénie est attachée. La représentante encourage donc les actions menées par la Francophonie en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, et se félicite des efforts réalisés par l'Organisation pour promouvoir le multilinguisme et la diversité culturelle. La Slovénie contribue, à son niveau, à faire en sorte que le français ait toute sa place dans l'administration slovène. À cet égard, elle souligne l'importance du programme *Le français dans les relations internationales* pour la période 2019-2022, qui permet la mise en œuvre de programmes linguistiques dans de nombreux pays observateurs de l'OIF. Pour conclure, la Slovénie se réjouit de la mise en pratique de la Stratégie de l'économie numérique et de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles, qui sera adopté par le Sommet, ainsi que de la participation renouvelée d'une délégation de jeunes au Sommet et du renforcement de la visibilité et de l'engagement de la Francophonie dans de nombreux domaines.

La représentante personnelle du président du Monténégro adresse ses remerciements à la Secrétaire générale pour son rapport de qualité et son dévouement à renforcer l'impact et la visibilité de l'Organisation dans le monde entier. En ces temps agités, que caractérisent la propagation de l'extrémisme violent, le terrorisme, les conséquences néfastes du changement climatique, de nombreuses formes d'inégalité et de discrimination, elle estime que la solution à ces problèmes doit nécessairement passer par le dialogue et l'engagement de la communauté internationale toute entière, considérant le multilatéralisme comme essentiel à la stabilisation du monde et à la diffusion des valeurs humanistes. Évoquant sa longue tradition d'harmonie et de coexistence multiethnique, multinationale et multiculturelle, le Monténégro a réalisé d'importants progrès dans le contexte des intégrations euro-atlantiques et européennes et l'avancement très significatif sur le chemin de l'association à l'Union européenne, dans lequel le projet de l'usage de la langue française joue un rôle pertinent. La représentante souligne par ailleurs le rôle très important et proactif que l'OIF joue dans la résolution des défis globaux et assure du soutien sans faille du Monténégro à l'action de l'Organisation. Elle insiste tout particulièrement sur l'inclusion socio-économique des jeunes et le Vivre ensemble, qui suppose un développement économique, une croissance partagée et l'accès à l'éducation. Afin de promouvoir toutes ses valeurs sur la scène internationale, le Monténégro, déjà présent en Afghanistan, en Somalie et au Mali, a déposé sa candidature pour le Conseil de sécurité des Nations unies pour la

période 2026-2027, pour l'Ecosoc pour la période 2020-2022 et le pour le Conseil des droits de l'Homme pour la période 2022-2024. Pour toutes ces candidatures, elle sollicite le soutien de la grande famille francophone.

L'ambassadeur de l'Uruguay informe la Conférence que son pays et les autres pays latino-américains observateurs ont proposé des changements au statut de l'OIF afin d'améliorer leur contribution. La participation de 26 États observateurs à l'Organisation atteste de l'intérêt de la communauté internationale à renforcer le dialogue politique avec les membres de plein droit et à participer au rayonnement universel de la Francophonie. Le processus de réflexion sur la réforme des instances, entamé sous la présidence de l'Albanie, offre l'occasion de transformer ce groupe de 26 pays amis en une vraie chambre de résonance de l'OIF. L'ambassadeur évoque les difficultés que rencontrent les observateurs pour s'intégrer pleinement au sein de l'OIF, entretenir le dialogue avec les autres membres et contribuer effectivement à la réalisation des objectifs de l'Organisation. À cet égard, il estime qu'il serait souhaitable d'explorer des mécanismes visant le développement de l'interaction avec les autres membres et le renforcement de la participation des observateurs aux instances. Il souligne que la communauté internationale offre de nombreux exemples d'enceintes multilatérales régionales ou thématiques dans lesquelles le rôle des observateurs est plus large et plus flexible, ce qui permet une interaction riche en vue de la réalisation des objectifs communs. Rappelant que, selon les textes en vigueur, les États observateurs de l'OIF n'ont pas la possibilité de s'exprimer dans les instances organisationnelles ni de distribuer des documents, à l'exception de trois minutes à l'occasion de chaque Conférence ministérielle, il est d'avis qu'en les associant davantage, l'OIF pourra compter sur de puissants vecteurs de transmission vers quatre continents et trouvera de nouveaux moyens pour renforcer et élargir ses capacités dans le dialogue politique et la coopération. Pour atteindre ces buts, l'ambassadeur encourage les instances à s'ouvrir à la richesse d'expériences nationales et d'expertise par lesquelles les membres de l'Organisation, tous statuts confondus, peuvent contribuer au profit des intérêts communs, en particulier pour promouvoir des collaborations permettant d'orienter des ressources vers des programmes tels que la coopération triangulaire.

La ministre plénipotentiaire représentante de l'Autriche réitère l'attachement de son pays aux valeurs de la Francophonie, au premier plan desquelles la paix, la démocratie, les droits de l'Homme, l'attention portée aux jeunes et aux femmes, la diversité linguistique et culturelle et un multilatéralisme efficace. Elle se réjouit de la coopération pertinente entretenue avec l'OIF, à l'exemple de la mise en place en 2007 de la chaire francophone de sciences politiques en études européennes et internationales au sein de l'École des hautes études internationales de Vienne, grâce à l'appui de l'Organisation. En relevant que cette École est la seule académie diplomatique, en dehors de la région francophone, qui compte le français parmi ses langues de travail, elle précise qu'au titre des séminaires régionaux de l'OIF qui y sont régulièrement organisés, le prochain, qui aura lieu en novembre 2018, sera dédié à la culture comme outil diplomatique. Rappelant que la ministre autrichienne de l'Europe, de l'Intégration et des Affaires étrangères, ancienne élève de l'École nationale d'administration française (ENA), a prononcé son discours devant la 73^e Assemblée générale de l'ONU dans quatre langues, dont le français, elle souligne l'attachement de l'Autriche au respect du multilinguisme au quotidien, dans les instances nationales comme régionales et dans les institutions de l'Union européenne. Elle salue enfin le choix du thème du Sommet en souhaitant qu'il suscite des échanges fructueux.

L'ambassadeure de la Slovaquie se félicite du thème choisi pour le Sommet. En saluant l'engagement de la Secrétaire générale en faveur du bien-être des sociétés dans la solidarité et la promotion des valeurs communes de la Francophonie, elle l'assure du soutien de son pays pour l'attention qu'elle porte au multilatéralisme, qui faisait partie des priorités du ministre slovaque des Affaires étrangères et européennes dans sa fonction de président de la 72^e assemblée générale de l'ONU. L'ambassadeure ajoute que le multilatéralisme effectif sera la priorité de la présidence slovaque de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), en 2019. Elle souligne l'importance des séminaires de formation en

français, qui permettent le perfectionnement de centaines de fonctionnaires slovaques. La Slovaquie, qui a mis l'accent sur le français de la diplomatie et des relations internationales durant sa présidence du Conseil de l'Union européenne en 2016, entend renforcer la visibilité de l'appartenance à l'OIF à l'occasion de sa présidence de l'OSCE. Elle s'engage à organiser un séminaire régional de partage de l'expérience de cette présidence qui portera également sur les enjeux de la mise en œuvre de la politique de l'aide au développement. L'ambassadeure conclut en appuyant la position de l'Uruguay concernant le renforcement de la participation des observateurs dans les instances de l'OIF, qu'elle juge nécessaire.

Le chef de la délégation de l'Argentine excuse l'absence de son président à ce Sommet, dont la date coïncide avec celle des Jeux Olympiques de la jeunesse qui se déroulent à Buenos Aires. Il se félicite de l'adhésion de son pays à l'OIF, dont l'Argentine partage pleinement les valeurs et précise que c'est sur la base de ces principes que le pays continuera à participer activement aux différentes actions menées afin de renforcer le lien avec tous les pays qui composent la communauté francophone, particulièrement les liens politiques et économiques et la coopération culturelle, éducative et linguistique. L'Argentine souhaite prendre part pleinement à l'Organisation et plaide donc pour une plus grande participation des observateurs au sein de l'OIF. Il salue le travail de l'AUF qui a créé des centres francophones dans 4 universités argentines et informe que son pays contribue à la promotion de la transversalité dans la formation linguistique et favorise les programmes de mobilité académique et professionnelle. L'Argentine souhaite renforcer ces centres afin qu'un plus grand nombre d'universités du pays puissent participer à cette initiative. Elle souhaite en outre renforcer ses liens avec l'OIF et les pays membres et observateurs, s'agissant surtout des projets communs tels que la mobilité universitaire et l'insertion dans le marché du travail. Le représentant souligne que l'Argentine promeut le strict respect du multilinguisme et la nécessaire parité de l'utilisation des langues officielles dans les différentes organisations internationales, ainsi que la lutte pour le respect de la langue espagnole. Cet engagement a conduit l'Argentine à créer, le 16 septembre 2013, le groupe des amis de l'espagnol au sein des Nations unies.

Le représentant de l'Ukraine, coordonnateur pour la Francophonie au ministère des Affaires étrangères, appuie pleinement le thème choisi du Vivre ensemble qui reflète les défis actuels auxquels le monde est confronté, et souhaite que les États et gouvernements membres de l'OIF agissent de manière plus résolue, active et responsable pour y remédier. Le ministre souligne l'importance des thèmes à examiner lors du Sommet – règlement pacifique des crises et conflits, développement de l'État de droit, enquête sur les crimes contre l'humanité – pour l'Ukraine, qui souffre depuis cinq années consécutives de l'agression russe, laquelle constitue une violation flagrante des normes, du droit international et des principes fondamentaux de la Charte des Nations unies. À ce propos, le ministre remercie l'OIF d'avoir soutenu l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance ukrainienne en ne reconnaissant pas, en vertu du droit international, l'annexion par la Russie de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol. Sur le plan de la promotion de la paix et de la diversité culturelle et linguistique, l'action de l'OIF est également appréciée par les autorités ukrainiennes. Pour la première fois, l'Ukraine a consacré son année scolaire 2018-2019 à la langue française. Le ministre est convaincu que les activités de la Francophonie par les voies diplomatiques et les contacts directs contribuent de manière significative à la promotion des principes de la démocratie, à la paix et à la sécurité. Il invite les pays de la Francophonie à participer activement à l'examen et à la discussion du point de l'ordre du jour de la 73^e session de l'Assemblée générale de l'ONU concernant les territoires temporairement occupés de l'Ukraine, ce qui permettra à l'OIF de se positionner et ainsi d'avoir un rôle de plus en plus important d'acteur fort sur la scène internationale. Concernant la proposition du représentant de l'Uruguay sur le statut des pays observateurs à l'OIF visant à améliorer et élargir leur participation aux activités de l'Organisation au moyen d'une éventuelle réforme des instances de l'Organisation, l'Ukraine y souscrit pleinement. Un rôle des observateurs plus large et efficace permettrait une interaction plus étroite avec les membres de plein droit et le plein succès des objectifs ambitieux communs. Pour

conclure, il assure l'OIF du soutien de l'Ukraine en faveur du renforcement de l'autorité et du rôle de l'OIF.

Le chef de délégation de la Corée du Sud rappelle que, premier pays de l'Asie du Nord-Est à être devenu membre observateur de l'OIF en 2016, la Corée du Sud est consciente que son adhésion a offert une grande opportunité pour élargir la compréhension de la Francophonie en Corée et renforcer les échanges avec les pays membres de l'OIF. Le gouvernement coréen s'est engagé à mettre en place plusieurs projets visant à renforcer la compréhension culturelle de la francophonie et de la langue française des jeunes; accroître la présence des professeurs francophones dans les lycées, ouvrir la Maison de la Corée à la Cité internationale universitaire de Paris, et renforcer le soutien financier aux instituts académiques pour la recherche de la Francophonie. En 2018, la Fête de la Francophonie en Corée, qui avait eu lieu sous l'initiative de collectivités locales, s'est développée au niveau national avec le soutien du gouvernement central et la participation de pays de l'OIF dans 7 municipalités. De plus, le gouvernement coréen a lancé la fondation Corée-Afrique en juin dernier. Cette nouvelle initiative, avec l'Agence de Coopération Internationale de Corée et la Korea Foundation, vise à devenir un mécanisme institutionnel important pour promouvoir l'échange culturel, et la coopération en faveur du développement durable avec les pays francophones d'Afrique. Dans le secteur privé, la Chambre de commerce et d'industrie franco-coréenne a organisé le « Forum Emploi » afin de promouvoir les entreprises francophones auprès des jeunes coréens. Les Jeux Olympiques de Pyongyang de février dernier, l'événement sportif mondial, a contribué à renforcer la visibilité de la Francophonie en Corée à travers la convention signée entre le Comité d'organisation de Pyongyang et l'OIF, l'assistance du Grand Témoin, ainsi que la Fête de la Francophonie. Le chef de délégation remercie, à ce propos, l'OIF et ses membres pour la réussite de ces Jeux qui ont contribué à avancer vers l'instauration de la paix perpétuelle dans la péninsule coréenne. Pour conclure, il réitère l'engagement ferme de la République de Corée, comme membre unique de l'Asie du Nord-Est, de renforcer la coopération et les échanges avec les pays de la Francophonie dans le respect des valeurs de l'OIF.

La représentante de la Géorgie indique que son pays, État observateur depuis 2004, est impliqué dans les activités culturelles et éducatives de l'espace francophone. Ses universités coopèrent étroitement avec l'AUF, reflétant une Francophonie universitaire sans frontières. La Géorgie perçoit l'Organisation comme consolidatrice de la diversité et de la pluralité, rassemblée autour de la volonté de renforcer l'apprentissage de la langue française et la promotion de l'éducation française, mais également au-delà. En plus de l'entité linguistique, la Francophonie constitue et doit perdurer comme une union des valeurs de paix, de démocratie, de respect des droits et des libertés. Elle remercie l'OIF et ses États membres de leur soutien à l'intégrité territoriale de la Géorgie, ainsi qu'à la résolution pacifique du conflit dans le pays, et apprécie l'appel de la Secrétaire générale et son engagement pour la paix et la sécurité en Géorgie, estimant qu'il ne s'agit pas seulement de soutenir la souveraineté d'un pays, mais d'affirmer la prééminence du droit international contre la politique d'agression et de déstabilisation et contre le sentiment d'impunité. Elle explique qu'en ce moment même, son gouvernement déploie ses efforts pour la libération d'une citoyenne géorgienne, mère de famille, enlevée par la force d'occupation le 29 septembre dans son village natal sous le prétexte qu'elle aurait violé la « frontière », rappelant que ces incidents répétés procurent aux auteurs de ces exactions des revenus en termes de rançons. Elle souligne que la Géorgie reste attachée à la résolution pacifique du conflit fondée sur le respect des principes du droit international et par la seule voie des négociations. Son engagement pour la paix s'étend à l'ensemble des efforts internationaux dans le monde, auxquels le pays souhaite contribuer. En effet, la Géorgie est devenue le premier contributeur parmi les pays non membres de l'Union européenne, en participant notamment à des opérations menées sous l'égide de l'Union européenne au Mali depuis 2013 et en République Centrafricaine depuis 2014. Cet engagement pour la paix et la sécurité dans le cadre multilatéral se poursuivra. Enfin, la représentante félicite l'OIF pour le travail mené dans l'espace francophone et exprime son soutien à l'initiative en faveur du renforcement de la présence et de l'engagement des États associés et observateurs.

L'ambassadeur de l'Estonie relève que son pays, qui compte 1,3 millions d'habitants, est fier de sa langue et de sa culture, et se sent proche d'une Organisation qui tient à défendre et sauvegarder la diversité culturelle et le multilinguisme. Son pays est en même temps conscient que l'OIF n'est pas seulement une union d'États ayant en partage la langue française mais qu'elle est aussi une union de valeurs ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme, qui sont au cœur de la politique de la République d'Estonie, candidate au siège de membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2020-2021. L'Estonie attache beaucoup d'importance à la prévention des conflits, à la bonne gouvernance, au développement durable, à la protection de l'environnement, ainsi qu'à l'égalité entre les femmes et les hommes. À cet égard, l'ambassadeur souligne le grand intérêt de sa délégation pour le projet de déclaration d'Erevan ainsi que les débats et les discussions à ce sujet, et il salue les efforts de l'OIF dans ce domaine. Enfin, en matière d'économie numérique, il rappelle que l'Estonie est le pays parfois considéré comme le plus digitalisé dans le monde; il est notamment le lieu de naissance de Skype, qui reste à ce jour le seul logiciel de communication numérique créé en Europe et connu et utilisé dans le monde entier. Également en pointe pour les services numériques publics, l'Estonie est à la disposition de tous les membres et observateurs de l'OIF pour partager son savoir-faire et son expérience.

Le président remercie les représentants des membres associés et des observateurs pour leurs communications qui témoignent toutes du grand intérêt que ces États et gouvernements attachent à la Francophonie. Elles permettent, en effet, d'apprécier les nouvelles marques de leur engagement dans l'Organisation, ainsi que les progrès réalisés dans la diffusion de la langue française sur leur territoire.

7.2 Assemblée parlementaire de la Francophonie

Le président de l'APF, M. Jacques Chagnon, commence par remercier le gouvernement et le peuple arméniens pour leur hospitalité et pour la parfaite organisation de ces assises. Honoré de prendre la parole devant la CMF pour porter les aspirations des parlements et des organisations interparlementaires qui composent l'APF, il présente les actions qui ont mobilisé l'assemblée consultative de la Francophonie au cours de l'année écoulée. Il note que l'APF a trouvé sa place au sein du monde francophone, où elle assume un rôle politique, représente les peuples de la Francophonie et assure la mise en œuvre de la coopération parlementaire, en lien étroit avec l'OIF et avec le soutien des États et gouvernements membres. Il indique que, sur le plan institutionnel, les derniers mois ont été marqués par les réunions du bureau, à Paris en février et à Québec en juillet, ainsi que par les réunions des quatre commissions permanentes et du Réseau des femmes parlementaires, les conférences de présidents de section dans un cadre régional et la 26^e assemblée de la région Afrique, qui s'est tenue à Praia, au Cabo Verde. Il souligne tout particulièrement la création du Réseau des jeunes parlementaires francophones, dont les statuts ont été approuvés à Québec, lors de la 44^e session annuelle.

S'agissant de la mission de solidarité de l'APF à l'égard des parlements qui sollicitent son appui, il mentionne l'organisation de plusieurs séminaires en faveur des parlementaires et de formations à destination des fonctionnaires parlementaires, le financement des actions du programme numérique de l'APF, la poursuite des programmes d'égalité femme-homme et de ceux à destination de la jeunesse. Après avoir dressé le bilan de son premier cadre stratégique (2014-2018), l'APF tracera un nouveau cadre en lien avec le plan numérique de la présidence, l'actualité internationale et les grands événements francophones, à commencer par le Sommet de la Francophonie. Le nouveau secrétaire général parlementaire, M. Jacques Krabal, proposera aux sections de l'APF trois grandes orientations pour le nouveau cadre stratégique 2019-2022 qui reprennent les grands objectifs stratégiques de la Francophonie. Ainsi, la première orientation porte sur la langue française, la diversité culturelle et linguistique ; la seconde est centrée sur la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; la troisième vise le développement durable, l'économie et la solidarité.

Le président de l'APF appelle ensuite l'attention sur le défi que représente la démographie. Il relève que les pays francophones du Sud se caractérisent par une jeunesse dynamique, qui est potentiellement une force motrice capable de changer le monde. C'est la raison pour laquelle les efforts doivent être accentués en matière d'éducation et de formation. Il souligne la nécessité de cibler les femmes et les jeunes, acteurs incontournables d'un développement humain et économique durable. Il appelle à faire le pari de redonner de vraies raisons d'espérer, de soutenir les initiatives entrepreneuriales des jeunes et des femmes, de leur permettre de travailler et de vivre avec dignité, de créer des passerelles et d'accéder à de nouveaux marchés. Il estime qu'il faut également trouver des solutions au drame des jeunes migrants prêts à risquer leur vie pour fuir la pauvreté et, de plus en plus souvent, les effets des dérèglements climatiques et des conflits armés. L'APF, pleinement consciente de ces enjeux, a adopté plusieurs résolutions sur les crises migratoires et débattu de leurs causes et des solutions qui pourraient être apportées. Jugeant impératif que les parlements répondent aux attentes des populations qui les ont élus, M. Chagnon insiste sur l'obligation qu'a l'APF de s'engager plus avant afin de mettre en œuvre des actions concrètes, en contribuant au développement du numérique et en encourageant l'entrepreneuriat sous toutes ses formes.

Un autre défi majeur sur lequel il souhaite attirer l'attention est le défi démocratique. Il observe que la plupart des pays de l'espace francophone connaissent des régimes politiques stables, fondés sur le respect de la démocratie, de l'État de droit, des droits de la personne, et que d'autres, bien engagés dans la réalisation de ces idéaux, connaissent encore des ruptures de la démocratie et de l'ordre constitutionnel, des violations quotidiennes des droits et libertés. C'est dans cet ensemble contrasté que s'inscrivent les actions de coopération au service de la démocratie et de l'État de droit, avec pour mot d'ordre la solidarité et pour idéal l'humanisme. Pour conforter la démocratie dans l'espace francophone, l'APF poursuit, avec l'OIF, ses réflexions et ses travaux sur la constitution des fichiers électoraux, souvent sources de conflits, et sur l'inscription sur les registres de l'état civil car seule l'identité donnée à une personne lui confère des droits : droit d'aller et de venir, droit de propriété et de commerce, droit de s'instruire, de travailler et de voter. C'est pourquoi la situation des enfants sans identité mérite de trouver des solutions pérennes. Pour les parlementaires, la stabilité des institutions permet le développement dans une gouvernance apaisée. Les valeurs démocratiques leur paraissent mériter d'être revendiquées et l'alternance politique considérée comme un fait acquis.

Le président fait ensuite part de l'engagement de l'APF dans la lutte contre le terrorisme. Spécialement préoccupés des conséquences du terrorisme sur la paix, la sécurité et le développement au Sahel, les parlements nationaux et l'APF sont à l'écoute des évolutions et attentifs aux solutions que portent le G5 et l'Alliance pour le Sahel. C'est pour renforcer l'appropriation régionale via la coopération interparlementaire que l'APF organise avec l'OIF, en novembre 2018 à New York, une conférence parlementaire de haut niveau sur le G5 Sahel. Toujours en lien avec l'OIF, l'APF compte développer et renforcer la diplomatie parlementaire, qui complète l'action des gouvernements et qui permet de renouer les contacts avec les parties et forces en présence. En conclusion, M. Chagnon déclare que la participation de l'APF aux instances de la Francophonie témoigne d'une volonté de construire des passerelles entre l'exécutif et le législatif pour répondre au mieux aux aspirations des populations.

8. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été soulevée.

9. Dates et lieu de la prochaine session de la CMF

La Conférence confirme la tenue de sa 36^e session à Monaco, à l'invitation de la Principauté. Elle se tiendra les 30 et 31 octobre 2019 sur le thème *Réconcilier l'humanité et la planète : perspectives dans l'espace francophone à la veille des 50 ans de l'OIF*.

10. Adoption du relevé des décisions

La Conférence adopte en séance le relevé des décisions de sa 35^e session, en chargeant le secrétariat de sa mise en forme définitive.

Clôture des travaux

Le président remercie les participants pour leur contribution aux débats. Il relève que les recommandations de la CMF au Sommet renforceront l'action de l'OIF et marqueront des orientations pour les années à venir. Il souligne la pertinence et l'actualité de la thématique du Sommet, reflétée tant dans le projet de Déclaration que dans l'Appel francophone pour le Vivre ensemble qui seront adoptés par les chefs d'État et de gouvernement. En effet, dans un contexte marquée par la montée des populismes et de l'extrémisme, la recrudescence des discours de haine et des manifestations d'intolérance, l'accroissement des inégalités et les impacts négatifs des changements climatiques, il juge particulièrement important d'opposer la force des valeurs de paix, de démocratie et de respect des droits de l'Homme, d'œuvrer en faveur du respect de la diversité culturelle et linguistique et de renforcer le principe de solidarité qui est essentiel pour le développement de relations équitables entre les différentes parties de l'espace francophone. Pour lui, le Vivre ensemble doit concerner au premier chef les peuples de cet espace. Il appelle donc à être à l'écoute des populations et à prendre en compte leurs aspirations à une société plus juste.

Revenant sur les échanges sur le multilatéralisme tenus à huis clos, il note que les coopérations déjà nouées par l'OIF avec les organisations régionales et sous-régionales montrent la voie à privilégier lorsque l'on se fixe pour objectif de donner un nouvel élan au multilatéralisme. Les réflexions qui ont nourri les débats lui paraissent devoir être approfondies et mises à profit. Il observe par ailleurs que les demandes d'adhésion ou de modification de statut ont à nouveau démontré l'attractivité exercée par l'Organisation. Sa capacité à s'ouvrir sur le monde est à mettre à son actif et son attractivité atteste la place essentielle qu'occupe la Francophonie au niveau international. Sur ce point, le président garde à l'esprit les recommandations faites par le groupe restreint du Comité *ad hoc* sur les demandes d'adhésion, notamment pour ce qui concerne les critères et les modalités d'adhésion. Enfin, il apparaît nécessaire de poursuivre la réflexion engagée sur la modernisation et la dynamisation des travaux des instances, le rôle et la place des observateurs, la création de représentations diplomatiques accréditées en France auprès de l'OIF et l'adhésion des gouvernements relevant d'États non membres de l'Organisation, avec pour horizon la Conférence ministérielle de Monaco.

L'adoption par le Sommet d'Erevan de la Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles placera en outre la question de l'égalité au centre des priorités de l'Organisation. L'Arménie s'en honore car elle revêt une signification particulière lorsque l'on sait le rôle essentiel qu'ont joué les femmes dans « la révolution de velours arménienne ». Le Ministre Mnatsakanyan se réjouit également du lancement du Réseau francophone des ministres chargés du numérique, qui aura lieu à Erevan, le 10 octobre, et remercie le Bénin d'avoir pris cette initiative. Enfin, il marque toute son appréciation de la programmation 2019-2022 de l'OIF adoptée par cette session de la CMF, qui permettra la mise en œuvre des actions de coopération au service des États et gouvernements membres.

Il informe, par ailleurs, que l'Arménie présente sa candidature au Conseil des droits de l'Homme des Nations unies pour le mandat 2022-2024 et compte sur le soutien des États et gouvernements membres de l'OIF.

Après avoir remercié la Secrétaire générale de la Francophonie et l'OIF pour le travail accompli, il déclare close la 35^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie.